

2ème Programme d'Actions et d'Investissements Prioritaires

*ouma  
Ka  
BOS / MEF  
2008*

**P.A.I.P**

Population et Stratégies de Développement

Dakar, Mars 1997

	Pages
<b>I- INTRODUCTION</b>	2
<b>II-BILAN DU PILIER POPULATION ET STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT</b>	4
2.1. <u>Les acquis</u>	4
2.1.1. Renforcement du code d'intervention et d'exécution des activités en matière de population	4
2.1.2. Les acquis au niveau de l'exécution des programmes	5
2.2. <u>Les contraintes</u>	8
2.2.1. Contraintes en matière de conception et de formulation de la politique et des programmes de population.	8
2.2.2. Contraintes liées à la mise en oeuvre de la politique de population.	9
2.3. <u>Résumé des contraintes</u>	12
<b>III-PROFIL ET OBJECTIFS DU PROGRAMME DU PILIER</b>	14
3.1. <u>Profil du programme du pilier</u>	14
3.1.1. Sous programmes et composantes du pilier	14
3.2. <u>Objectifs du programme du pilier</u>	16
3.2.1. Objectifs du programme global de population	16
3.2.2. Enoncé des objectifs du PSD	17
<b>IV-PRESENTATION DU CONTENU DU PROGRAMME :</b>	23
4.1 . <u>Sous programme I</u> : Appui à la politique de population	23
4.1.1. Introduction	23
4.1.2. Présentation des activités du SP1	23
4.2 . <u>Sous programme II</u> : Renforcement du système d'information sur la population	49
4.2.1. Introduction	49
4.2.2. Présentation des activités du SP2	49
4.3. <u>Sous programme III</u> : Promotion des groupes cibles	65
4.3.1. Introduction	65
4.3.2. Présentation des activités du SP3	65
<b>V- CADRE INSTITUTIONNEL GLOBAL DU PROGRAMME DU PILIER PSD.</b>	89



<b>EVALUATION FINANCIERE DU PROGRAMME</b>	<b>90</b>
<b>SOUS- PROGRAMME I : APPUI A LA POLITIQUE DE POPULATION</b>	<b>91</b>
<b>SOUS- PROGRAMME II : RENFORCEMENT DU SYSTEME D'INFORMATION SUR LA POPUALTION</b>	<b>116</b>
<b>SOUS-PROGRAMME III : PROMOTION DES GROUPES CIBLES</b>	<b>121</b>
<b>TABLEAU DES COUTS</b>	<b>133</b>

## I - INTRODUCTION

En adoptant à partir des années quatre-vingt des Déclarations de Politique de Population (DPP), la plupart des pays africains ayant pris cette décision ont voulu concrétiser les recommandations majeures contenues dans le Plan d'Action de Kilimandjaro (PAK). L'adoption du PAK consacrait ainsi la volonté des décideurs africains à prendre en compte les variables démographiques dans les stratégies globales de redressement du continent. On pouvait noter dans le préambule du PAK que « les problèmes démographiques entravent à l'heure actuelle le développement du continent ».

A l'instar des autres pays africains, le Sénégal a adopté en avril 1988 une DPP prenant en charge les interrelations entre Population et Développement.

Cependant, au regard des indicateurs démographiques, le Sénégal demeure encore un des pays où l'accroissement de la population est le plus élevé. Avec un taux d'accroissement naturel de l'ordre de 2,9% par an et un taux d'accroissement intercensitaire de 2,7%, le Sénégal figure parmi les pays ayant le rythme de croissance démographique le plus rapide au monde. D'environ 6,9 millions d'habitants en 1988, la population sénégalaise était estimée à près de 8,5 millions d'habitants en 1996 (DPS). Si ces tendances se maintiennent, l'on devrait s'attendre à une population de près de 14 millions habitants en 2014.

Cet accroissement rapide de la population serait essentiellement dû à la fécondité élevée. L'EDS II indiquait un indice synthétique de fécondité de 6,0 enfants par femme en 1992/93. Le niveau élevé de la fécondité est entretenu entre autres par une nuptialité encore précoce et intense et par un faible recours à la contraception moderne. En 1992/93, on notait que 50% des femmes de 20-49 ans s'étaient mariées avant 17 ans et que la quasi totalité des femmes étaient mariées à 30 ans (83%). Malgré les progrès réalisés en matière de connaissance des méthodes de contraception, le recours à la contraception reste encore très marginal : seuls 4,5 % des femmes en âge de procréer utilisaient une méthode moderne de contraception.

Les progrès réalisés dans la réduction de la mortalité infanto-juvénile combinés au maintien des taux élevés de fécondité ont eu pour résultat un accroissement très rapide de la population.

Par ailleurs, face à la persistance de la crise économique, les inégalités à l'intérieur du territoire national se sont aggravées, accentuant le déséquilibre dans la répartition spatiale de la population. Le poids démographique de la région de Dakar et des zones urbaines n'a cessé d'augmenter au détriment des autres régions et des zones rurales.

Les faibles performances économiques enregistrées à partir des années 1979 ont eu un effet néfaste sur les conditions de vie des populations. Le rythme de croissance du Produit Intérieur Brut (PIB) est passé de 2,6 % par an au cours de la période 1984-88 à 2% par an entre 1988 et 1994.



Face à cette situation, des plans d'ajustement structurel successifs ont été mis en oeuvre au cours de la période 1979-1992. Ces mesures furent suivies deux ans plus tard par la dévaluation du franc CFA en 1994.

Les premières évaluations de la dévaluation révèlent que l'impact a été positif en terme d'assainissement des finances publiques et de relance de la croissance. Le taux d'investissement est passé de 13% en 1992 à 15 % en 1995, le taux de croissance économique est passé de 4,8% en 1995 à 5,2% en 1996. De même, l'inflation a été maîtrisée.

Cependant au niveau des ménages, l'impact de cette mesure s'est plutôt traduit par une détérioration de leurs conditions de vie.

L'Enquête Sur les Priorités (ESP) a montré qu'en 1993, 33% des ménages vivaient en dessous du seuil de pauvreté. Le Produit National Brut par habitant est passé de 690 \$ US en 1993, à 456 \$ US en 1994 et 558 \$ US en 1995.

Ainsi avec le taux d'accroissement démographique actuel, il sera difficile d'enregistrer des résultats économiques notables comme augmenter la consommation par habitant, réaliser des niveaux d'épargne et d'investissement satisfaisants qui sont des éléments indispensables pour la relance de l'économie nationale.

Au plan socio-culturel, on note la persistance d'attitudes et de croyances pronatalistes notamment la survalorisation de la fonction reproductive chez la femme. Ces valeurs constituent des contraintes réelles à la promotion du statut de la femme.

Ces résultats montrent l'urgente nécessité de poursuivre les actions déjà entreprises dans le cadre de la mise en oeuvre de la politique de population afin d'inverser les tendances socio-démographiques négatives observées, en vue d'atteindre les objectifs socio-économiques fixés par le gouvernement.

Dans cette optique, le gouvernement a mis en oeuvre un premier Programme d'Actions et d'Investissements Prioritaires en matière de Population (PAIP) couvrant la période 1992-1996 dont les évaluations ont révélé des acquis importants qu'il importe de consolider dans les prochains programmes, mais aussi des contraintes dans des domaines aussi divers que la conception des programmes, leur formulation et leur mise en oeuvre.

Il importe dès lors de faire le bilan du premier programme de population afin de souligner les principaux acquis devant être consolidés ainsi que les contraintes qui justifient l'élaboration du nouveau programme.



## II - BILAN DU PILIER « POPULATION ET STRATEGIES DE DEVELOPPEMENT »

### Justification du nouveau programme :

Le nouveau programme 1997-2001 doit être bâti sur les acquis du programme passé, qui devront être consolidés, mais aussi sur les contraintes identifiées dans le diagnostic.

Aussi, il apparaît nécessaire de souligner les acquis ainsi que les problèmes identifiés auxquels le nouveau programme devra apporter des solutions et correctifs appropriés.

#### **2.1. Les acquis**

L'exécution du premier programme d'action sur la Population a permis, d'enregistrer des résultats très importants sur lesquels le prochain programme devra s'appuyer.

En effet, les actions entreprises ont non seulement contribué à la mise en place d'un cadre d'intervention propice à l'exécution des activités de Population ; mais permis aussi d'atteindre des résultats notables dans l'exécution des programmes et projets sectoriels.

##### **2.1.1 Renforcement du cadre d'intervention et d'exécution des activités en matière de population**

La vulgarisation de la DPP ainsi que les campagnes de sensibilisation menées auprès des décideurs et leaders d'opinion ont aidé à renforcer le consensus autour de la DPP qui demeure le cadre de référence pour l'exécution des activités en matière de Population.

Grâce à des actions de plaidoyer, le programme national de population a bénéficié d'un large soutien de plusieurs partenaires : le réseau des Islamologues, les réseaux des Parlementaires et des Journalistes, le Forum du 3<sup>ème</sup> âge. Cet appui a contribué à accroître la visibilité de la politique nationale de population. Par ailleurs, en juillet 1995 s'est tenu le premier conseil interministériel sur la politique de population au cours duquel des décisions importantes ont été prises, notamment l'adoption des objectifs démographiques quantifiés.

L'érection en mars 1995 de la structure de coordination, qui était une division, en une Direction de la Planification des Ressources Humaines a réhaussé au plan institutionnel le cadre de coordination et de suivi de la politique de population et par conséquent permis de donner une impulsion aux activités de population.

En outre, le renforcement des structures nationales de coordination, à travers d'une part, la création, d'un comité interministériel (CISP) chargé d'appuyer au plan politique le Comité Technique de Suivi de la Population (CTSP) chargé de faire le point sur l'exécution des programmes de population et d'autre part la mise en place d'instances régionales de coordination de la politique de Population a renforcé le cadre d'exécution de cette politique.



En outre, le début d'opérationnalisation de toutes les structures de coordination est un résultat qui a été enregistré grâce à un travail de réflexion qui a abouti à un document proposant des mesures stratégiques de redynamisation de toutes les structures nationales de coordination et de suivi du programme de population.

### **2.1.2 Les acquis au niveau de l'exécution des programmes**

#### **a) Intégration de la variable population dans la planification du développement:**

Au niveau des acquis, on peut noter l'élaboration d'un guide méthodologique pour l'intégration de la variable population dans la planification du développement, la meilleure prise en compte de la variable population dans le processus d'élaboration du IX<sup>e</sup> Plan de Développement Economique et Social.

#### **b) Aménagement du territoire :**

Avec l'adoption récente du Plan National d'Aménagement du Territoire (PNAT) en Conseil Interministériel, le Sénégal dispose d'un instrument efficace devant lui permettre de mettre en oeuvre les principales orientations retenues pour un développement équilibré des régions.

#### **c) Environnement :**

Bien qu'il n'existe pas dans la DPP, une stratégie relative à l'environnement, les préoccupations liées à la protection des ressources naturelles ont été toujours présentes dans la politique nationale de développement. C'est ainsi que l'on a noté une réelle mobilisation des décideurs au plus haut niveau de l'Etat autour des programmes de protection des ressources environnementales.

L'élaboration et la mise en oeuvre du Plan National d'Actions sur l'Environnement (PNAE) devra permettre ainsi une meilleure prise en charge des préoccupations liées à la sauvegarde de l'environnement.

#### **d) Formation :**

Des efforts notables ont été réalisés dans ce domaine, notamment au niveau de la formation en démographie, de la formation du personnel de santé et des assistants sociaux. Le Sénégal dispose également d'un réseau important d'instituts formant des cadres intermédiaires. Cependant les besoins dans ce domaine dépassent largement le potentiel disponible.

#### **e) Les mesures législatives et réglementaires en matière de population :**

Un certain nombre d'acquis ont été enregistrés notamment :

- l'abrogation en 1980 de la loi interdisant la propagande anticonceptionnelle ;
- la suppression du bilan paraclinique comme préalable à l'accès à certaines méthodes contraceptives ;

- la ratification de conventions internationales relatives aux droits de la femme, de l'enfant, des migrants ou personnes déplacées.

La finalisation d'une étude sur les obstacles juridiques à la mise en oeuvre de la DPP qui fait l'objet d'une réflexion au niveau des parlementaires pour la mise en oeuvre de ses recommandations.

#### **f) L'éducation à la vie familiale et en matière de population (EVF/EMP) :**

Des acquis importants ont été enregistrés dans ce domaine dont les plus significatifs sont :

- l'introduction de l'EVF/EMP dans l'enseignement formel au niveau du cycle élémentaire ;
- l'introduction de l'EVF/EMP dans le cycle secondaire à travers une approche participative d'information et de responsabilisation des élèves basée sur la mise en place de clubs EVF et l'organisation du concours population/développement ;
- l'élaboration et la vulgarisation du modèle interdisciplinaire d'enseignement de la population dans le cycle secondaire ;
- le développement d'activités d'EVF en milieu extrascolaire ciblant les jeunes des Associations Sportives et Culturelles (ASC) ainsi que les scouts et éclaireurs ;
- la formation de jeunes relais au niveau de certaines ASC.

#### **g) Régionalisation de la politique de population :**

Les principaux acquis en matière de régionalisation de la mise en oeuvre de la politique de population sont les suivants :

- la mise en place de structures de coordination et d'impulsion de cette politique au niveau régional les Comités Régionaux de Population et des Ressources Humaines (COREPORH) et de structures techniques de conception émanant de ces COREPORH, en l'occurrence les Groupes d'Appui Technique à la Politique de Population (GATPOP) ;
- la formation en population/développement et en informatique des chefs des Services Régionaux de la Planification (SRP) chargés du secrétariat technique et administratif des COREPORH et des GATPOP ; cette formation a permis de renforcer les capacités de conception de ces cadres régionaux ;
- la réalisation de dix (10) bilans-diagnostic démo-économiques et sociaux régionaux qui ont contribué à une meilleure connaissance des problèmes de Population propres à chacune des régions.



#### **h) Collecte et analyse des données démographiques, Etudes et Recherches :**

Plusieurs opérations ont été menées dans ce domaine et ont permis de renforcer la connaissance des problèmes de population au Sénégal.

Ainsi, le Sénégal a eu à réaliser deux (2) recensements généraux de la population (1976 et 1988) et à participer aux principaux programmes internationaux de collecte sur les déterminants de la croissance démographique. A ce titre, on peut mentionner l'ESF de 1978, les EDS de 1986 et de 1992/93, l'EMUS de 1993.

Ces différentes opérations ont ainsi permis de déterminer les niveaux, tendances et déterminants des phénomènes démographiques (fécondité, mortalité et migrations). Par ailleurs, l'ESP et l'ESAM (dont les résultats sont attendus) ont donné des informations utiles sur les niveaux de vie des ménages sénégalais.

Le Sénégal a mis en oeuvre une 3ème EDS. La périodicité de ces opérations de collecte a permis d'actualiser les informations disponibles, d'évaluer l'impact des programmes de population et de procéder à une programmation plus objective des actions en matière de population.

Par ailleurs, plusieurs Etudes et Recherches ont été réalisées et ont permis d'affiner les stratégies sectorielles retenues dans le cadre des projets et programmes de population.

Dans le domaine de l'Etat-civil, les projets mis en oeuvre ont permis de renforcer la sensibilisation des autorités locales et des populations sur l'importance de la déclaration des faits d'état-civil. En outre, ces projets ont permis de renforcer les capacités des structures chargées de l'Etat-civil.

#### **i) Promotion des groupes-cibles vulnérables :**

Les principaux acquis en matière de promotion des groupes-cibles vulnérables sont les suivants :

- l'existence d'un réel potentiel organisationnel chez les femmes et les jeunes avec un tissu associatif très dense constitué par les groupements de promotion féminine (GPF) et les ASC ;
- le développement d'activités d'alphabétisation fonctionnelle contribuant au renforcement des moyens d'actions des femmes ;
- la mise en oeuvre de programmes d'allégement des travaux domestiques et agricoles des femmes ;
- l'accès des femmes aux technologies appropriées ;
- la promotion d'activités génératrices de revenus au niveau des groupes cibles femmes et un meilleur accès au crédit ;

- la sensibilisation des femmes sur les problèmes de santé reproductive ;
- l'élaboration d'un plan d'action national de la femme en 1996.

Malgré les différents acquis, ainsi brièvement rappelés, l'exécution du programme est encore confronté à de nombreuses contraintes liées à sa conception et sa mise en oeuvre.

Les différentes contraintes identifiées au cours de la première phase de préparation du prochain programme de population ont fait l'objet d'un large consensus au niveau des acteurs intervenant dans la mise en oeuvre de ce programme.

La prise en charge de ces différentes contraintes dans le moyen terme justifie l'élaboration d'un prochain programme quinquennal de population 1997-2001.

Il sera donc procédé au rappel des principales contraintes identifiées qui sont avec les acquis, les éléments justificatifs du nouveau programme et axes stratégiques retenus avant de présenter le contenu du programme du pilier population et stratégies de développement.

## **2.2. Les contraintes :**

### **2.2.1 Contraintes en matière de conception et de formulation de la politique et des programmes de population**

#### **a) Au niveau de la Déclaration de Politique de Population (DPP) :**

La recherche de consensus en 1988, date d'adoption de la DPP, explique que celle-ci n'énonçait que des objectifs généraux ne pouvant faire l'objet d'évaluation ; ce qui expliquait l'absence d'objectifs démographiques quantifiés.

Cette lacune est en partie comblée au niveau national, cependant le travail doit être poursuivi au niveau régional.

Par ailleurs, la DPP n'intègre ni les spécificités régionales ni les domaines dits nouveaux définis par les dernières conférences internationales sur la population et le développement relatifs à la santé de la reproduction, l'approche genre, le plaidoyer, la pauvreté, l'environnement, les réfugiés, le SIDA et la drogue.

Il importe donc de réactualiser la DPP afin d'y intégrer ces nouveaux domaines ainsi que les spécificités régionales et les objectifs démographiques quantifiés.

#### **b) Au niveau du premier PAIP :**

L'approche programme n'a pas été suffisamment prise en compte au moment de l'élaboration du premier Programme d'Actions et d'Investissements Prioritaires en matière de Population (PAIP).



En effet, le premier PAIP a été élaboré en l'absence d'un document de référence contenant des orientations stratégiques pour une approche programme, entraînant ainsi une insuffisante intégration et synergie entre les projets retenus dans ce premier programme.

Par ailleurs, l'absence d'un cadre conceptuel opérationnel sur le genre n'a pas permis la prise en compte de cette approche au moment de la formulation du premier PAIP.

Les projets de ce premier programme ont été élaborés sans une prise en compte suffisante des spécificités régionales.

Enfin, l'absence ou l'inadaptation d'un certain nombre de stratégies a posé des contraintes majeures au moment de la formulation du précédent programme de population.

Il s'agit notamment de la mauvaise conception des stratégies d'intervention, de l'absence d'une stratégie de renforcement des moyens d'actions et des pouvoirs de décision des femmes et de l'absence d'une stratégie d'intervention des ONG et d'implication des secteurs privé et parapublic.

Donc cet ensemble de contraintes et de lacunes doit pouvoir être solutionné pour que le nouveau PAIP soit élaboré sur la base d'une véritable approche programme en vue d'une plus grande synergie des interventions et d'une meilleure intégration des préoccupations des différents groupes cibles, du niveau régional, des ONG et des secteurs privé et parapublic.

En ce qui concerne la conception des plans de développement, des lacunes subsistent en matière d'intégration de la variable population dans les différents instruments de planification. Cette insuffisante intégration est notamment due à la faible vulgarisation du guide méthodologique d'intégration de la variable population dans la planification, à l'absence d'un modèle population/développement adapté au Sénégal et au manque d'études approfondies sur les interrelations entre les variables démographiques et socio-économiques.

### **2.2.2. Contraintes liées à la mise en oeuvre de la politique de population :**

En matière de mise en oeuvre de la politique de population, les contraintes se situent à différents niveaux.

#### **a) au niveau de la coordination, du suivi et de l'évaluation :**

La plupart des documents d'évaluation ont mis en évidence l'insuffisance de la coordination, du suivi et de l'évaluation de la mise en oeuvre de la politique de population. Cette situation est essentiellement due à la dispersion des interventions et au manque d'opérationnalité des structures de coordination.

La dispersion des interventions s'explique par l'insuffisante intégration des activités de population et l'absence d'articulation entre structures de coordination intrasectorielle et intersectorielle.

Quant à l'insuffisante opérationnalité des organes de coordination, elle est liée à plusieurs facteurs dont les plus significatifs sont les suivants : la non définition des besoins de coordination, l'insuffisante appropriation du dispositif institutionnel par les différents acteurs-intervenants, le manque de ressources humaines et logistiques de la Direction de la Planification des Ressources Humaines (DPRH).

La régionalisation de la mise en oeuvre de la politique de population a notamment souffert du manque d'opérationnalité des Comités Régionaux de Population et des Ressources Humaines (COREPORH).

Par ailleurs, il convient également de mentionner les problèmes liés au manque de coordination des interventions des bailleurs de fonds par les pouvoirs publics et à l'insuffisante évaluation de l'impact des projets de population sur les groupes-cibles bénéficiaires.

**b) au niveau de la mobilisation sociale et des textes législatifs :**

Il convient de souligner d'abord l'insuffisante implication des bénéficiaires et communautés de base dans la mise en oeuvre des projets et programmes de population liée notamment à l'absence de stratégies appropriées de mobilisation sociale.

Ensuite, certains textes législatifs et réglementaires ne s'inscrivent pas dans la perspective de la réalisation des objectifs de la politique de population. Il s'agit notamment de l'âge légal au premier mariage des femmes et de la fiscalité différentielle selon les statuts matrimoniaux. A ces contraintes, viennent s'ajouter des vides juridiques dans certains domaines relatifs à la population et au développement notamment, la santé de la reproduction des jeunes, droits de la femme, etc..

**c) au niveau de l'environnement :**

Dans le domaine de l'environnement, les principales contraintes sont liées à la faible adhésion des populations à la mise en oeuvre des programmes de préservation de l'environnement.

**d) au niveau de la collecte des données, des études et recherches et de la formation :**

Tout d'abord, il convient de mentionner les problèmes liés à la coordination des opérations de collecte de données sur la population dont les plus significatifs sont liés à la faiblesse de la position institutionnelle de la structure chargée de la réalisation de ces grandes enquêtes et au mauvais fonctionnement des comités de coordination des enquêtes statistiques (COCOES) et de recherche.



Ensuite, il importe de souligner l'insuffisance des ressources financières, logistiques et humaines qualifiées pour la mise en oeuvre des opérations de collecte de données démographiques, sanitaires ou d'état-civil.

A cela, il faut ajouter l'absence d'une banque de données quantitatives et qualitatives sur la population et l'inefficience du système de diffusion des résultats de la recherche.

En outre, l'insuffisante utilisation des données et des résultats de la recherche est due au manque de concertation entre producteurs et utilisateurs de données, à l'inexistence de centres de documentation dans les régions, à l'absence de banques de données informatisées et au retard dans la publication des résultats des recensements.

Enfin, l'insuffisance d'études dans des domaines tels que le genre, la santé de la reproduction, l'IEC, la mortalité, les migrations, les facteurs socio-culturels et les problèmes du 3<sup>ème</sup> âge et les recherches participatives avant la mise en oeuvre des projets constitue une autre contrainte majeure.

En ce qui concerne la formation et la gestion des ressources humaines, les principales difficultés se situent au niveau de l'insuffisante qualification des intervenants, de l'absence d'un plan de formation de ces agents, de l'inadéquation entre formation/utilisation des ressources humaines et de la mauvaise gestion de ces ressources.

#### **e) au niveau de la promotion des groupes-cibles :**

Les contraintes socioculturelles en particulier la survalorisation de la fonction reproductive chez la femme constituent un obstacle de taille à la promotion du statut socio-économique de ce groupe-cible.

Le faible niveau de scolarisation des filles et d'alphabétisation des femmes a également limité leur responsabilisation et leur participation effective aux actions de développement.

A ces facteurs, il convient d'ajouter la faiblesse des ressources affectées aux activités socio-économiques des projets de promotion des femmes et des jeunes.

En ce qui concerne plus spécifiquement les jeunes, les principales contraintes sont liées à l'insuffisante institutionnalisation de l'EVF dans le système éducatif et au manque d'intégration entre l'EVF, la formation professionnelle et les activités génératrices de revenus (AGR) en milieu extrascolaire.

Il convient également de mentionner la non couverture de toutes les ASC et régions par les activités d'EVF en milieu extrascolaire et le caractère sélectif des clubs EVF en milieu scolaire, ainsi que la déperdition des jeunes relais formés.

Concernant les personnes du 3<sup>ème</sup> âge, il a été relevé l'absence dans le premier PAIP d'un programme d'action visant la promotion de ce groupe-cible et le manque d'études spécifiques sur l'apport et les préoccupations des personnes du 3<sup>ème</sup> âge.

## 2.3. Résumé des contraintes

### 2.3.1. Dans le domaine de la conception et de la formulation de la politique de population :

Les principales contraintes dans ce domaine sont les suivantes :

- non prise en compte des spécificités régionales, des objectifs démographiques quantifiés au niveau régional et des domaines nouveaux par la DPP ;
- absence d'un cadre conceptuel de référence sur le genre ;
- absence d'une stratégie de renforcement des moyens d'action et des pouvoirs de décision des femmes ;
- absence d'une stratégie d'intervention des ONG et d'implication des secteurs privé et parapublic ;
- insuffisante prise en compte des spécificités régionales au moment de l'élaboration de la DFP.

### 2.3.2. Dans la conception et la formulation et la mise en oeuvre des programmes :

Les principales contraintes dans ce domaine sont les suivantes :

- absence de l'approche programme dans la formulation du PAIP ;
- insuffisante opérationnalité des structures de coordination, suivi et évaluation de la politique de population ;
- insuffisante appropriation de ces structures par les acteurs ;
- dispersion des interventions ;
- absence d'articulation entre structures de coordination intrasectorielle et intersectorielle ;
- insuffisante intégration de la variable population dans la planification du développement ;
- manque de ressources humaines et logistiques au sein de la DPRH ;
- insuffisante évaluation de l'impact des projets sur les bénéficiaires ;



- contraintes socio-culturelles entravant la promotion du statut de la femme, la scolarisation des filles et la promotion des personnes du 3<sup>ème</sup> âge ;
- faiblesse des ressources affectées aux activités socio-économiques des projets de promotion des femmes et des jeunes ;
- insuffisante institutionnalisation de l'EVF dans le système éducatif ;
- manque d'intégration de l'EVF, de la formation professionnelle et des activités génératrices de revenus en milieu extrascolaire ;
- non couverture de toutes les régions, de toutes les écoles et de toutes les ASO par les projets d'EVF ;
- absence d'un programme spécifique de promotion des personnes du 3<sup>ème</sup> âge dans le premier PAIP ;
- insuffisante coordination des opérations de collecte de données ;
- inopérationalité du COCOES et du comité consultatif sur la recherche ;
- faiblesse de la position institutionnelle de la structure chargée de la collecte des données démographiques ;
- insuffisance des ressources financières, logistiques et humaines qualifiées pour la collecte des données et la recherche ;
- inefficience du système de diffusion des résultats de la recherche ;
- insuffisante utilisation des résultats des enquêtes démographiques et de la recherche ;
- absence ou insuffisance des études dans certains domaines socio-démographiques ;
- insuffisante formation des agents et mauvaise gestion des ressources humaines ;
- absence d'un plan de formation des ressources humaines ;
- insuffisante implication des bénéficiaires dans la mise en oeuvre des programmes de population et absence de stratégies appropriées de mobilisation sociale ;
- inadéquation de certains textes législatifs et réglementaires aux objectifs de la DPP ;
- faible adhésion des populations à la mise en oeuvre des programmes de préservation de l'environnement.

Le nouveau programme de population (1997-2001) constitue du point de vue de ses objectifs, stratégies et activités un cadre cohérent d'énoncés de solutions aux différents problèmes mentionnés.

### III - PROFIL ET OBJECTIFS DU PROGRAMME DU PILIER « POPULATION ET STRATEGIES DE DEVELOPPEMENT »

#### 3.1. Profil du programme du pilier

L'analyse des contraintes identifiées a permis de définir des orientations et axes stratégiques qui devront être traduits en programmes d'actions pour la période 1997-2001.

En ce qui concerne le pilier « Population et Stratégies de développement », les axes stratégiques suivants (AS) ont été retenus :

- AS1 Réactualiser la DPP ;
- AS2 Elaborer et mettre en oeuvre un Plan d'actions National sur la population
- AS3 Rendre la coordination performante ;
- AS4 Rationaliser la collecte, la circulation et l'utilisation de l'information ;
- AS5 Systématiser l'approche programme et renforcer l'intégration de la variable population dans les plans ;
- AS6 Développer et mettre en oeuvre l'approche genre ;
- AS7 Rationaliser la formation et rendre efficiente la gestion des ressources humaines ;
- AS8 Appuyer la régionalisation de la politique de population ;
- AS9 Renforcer les moyens d'actions et les pouvoirs de décision des femmes ;
- AS10 Mettre en place un cadre juridique favorable à l'atteinte des objectifs de la DPP ;
- AS11 Renforcer l'institutionnalisation de l'EVF/EMP dans le système éducatif.

En outre, le programme du pilier a été structuré en un certain nombre de sous-programmes et de composantes en vue de faciliter les interventions des différents acteurs impliqués dans la mise en oeuvre du programme.

#### 3.1.1. Sous programmes et composantes du pilier :

##### 3.1.1.1. Les sous-programmes du pilier

##### Sous-Programme 1 : Appui à la politique de population

Ce sous-programme regroupe les axes stratégiques suivants :

- Réactualiser la Déclaration de Politique de Population
- Mettre en oeuvre un Plan d'action National sur la population
- Rendre la coordination performante
- Systématiser l'approche programme et renforcer l'intégration de la variable population dans les plans
- Appuyer la régionalisation
- Mettre en place un cadre juridique favorable à l'atteinte des objectifs de la DPP
- Rationaliser la formation et rendre efficiente la gestion des ressources humaines.



## Sous-Programme 2 : Renforcement du système d'Information sur la population

Ce sous-programme regroupe les axes stratégiques suivants :

- Rationaliser la collecte, la circulation et l'utilisation des données.
- Développer la recherche en matière de population

## Sous-Programme 3 : Promotion des groupes cibles

Ce sous-programme regroupe les axes stratégiques suivants :

- Renforcer les moyens d'actions et les pouvoirs de décision des femmes <sup>X</sup>
- Renforcer l'institutionnalisation de l'EVF / EMP dans le système éducatif
- Améliorer la situation des jeunes et des personnes du troisième âge

### 3.1.1.2. Les composantes des sous-programmes

Pour permettre aux différents acteurs de mieux cibler leur intervention dans le cadre des sous-programmes du pilier, il a été défini des composantes au niveau de chaque sous-programme.

Les composantes suivantes ont été retenues :

#### Sous-Programme 1 : Appui à la Politique de Population

A ce niveau 4 composantes ont été retenues :

**Composante 1 : Renforcement du cadre conceptionnel et de mise en oeuvre de la politique de population.**

Elle couvre les domaines suivants :

- réactualisation de la DPP
- renforcement de la coordination, du suivi et de l'évaluation de la mise en oeuvre de la politique de population
- mise en place d'un cadre juridique adéquat
- élaboration et mise en oeuvre d'un plan d'action national sur la population.

*Rôle de  
coordination  
et suivi*

**Composante 2 : Régionalisation de la politique de population**

Elle concerne tous les aspect relatifs à la régionalisation de la politique de population.

**Composante 3 : Intégration de la variable population dans le développement et systématisation de l'approche Programme**

Elle concerne les domaines suivants :

- intégration de la variable population dans les plans
- système de l'approche programme au niveau du programme global.

## **Composante 4 : Valorisation et Gestion des Ressources Humaines**

Elle comprend deux domaines :

- formation des Ressources Humaines
- et gestion efficiente des Ressources Humaines.

### **Sous-Programme 2 : Renforcement du système d'information en matière de population**

Il comprend deux composantes :

**Composante 1** : Collecte et utilisation des données

**Composante 2** : Recherche en matière de population

### **Sous-Programme 3 : Promotion des Groupes cibles**

Il comprend trois composantes :

**Composante 1** : Promotion des femmes

Cette composante est déjà prise en compte dans le plan d'action de la femme 1997-2001 déjà élaboré et adopté en conseil interministériel.

**Composante 2** : Promotion des jeunes

Elle comprend l'institutionnalisation de l'EVF dans le système éducatif et le renforcement de l'intégration de l'EVF, de la formation professionnelle et des activités génératrices de revenus en milieu extrascolaire.

**Composante 3** : Promotion des personnes du 3<sup>ème</sup> âge.

Elle concerne la définition d'une politique de promotion des personnes du 3<sup>ème</sup> âge et le renforcement du rôle des personnes du 3<sup>ème</sup> âge dans la promotion de la politique de population.

## **3.2. Objectifs du programme du pilier**

### **3.2.1. Objectifs du programme global de population**

En recherchant comme objectif global « à parfaire la DPP et contribuer à la réalisation de ses objectifs actualisés pour la période 1997-2001 », le programme global de population inscrit son cadre d'intervention dans le contexte d'un Sénégal en pleine mutation et participe ainsi à la mise en œuvre des grandes options de développement économique et social.



Toutes ses stratégies visent à mettre en œuvre les orientations du IX<sup>e</sup> Plan concernant le Développement Social en particulier l'orientation stratégique n° 9 du IX<sup>e</sup> Plan de Développement Economique et Social, à savoir « poursuivre la mise en valeur des ressources humaines et atténuer les tendances démographiques défavorables ».

L'objectif global du programme de population est réalisé par les objectifs intermédiaires définis dans le cadre des 3 piliers du programme de population dont celui relatif au pilier « Population et Stratégies de développement ».

### **3.2.2. Enoncé des objectifs du programme du pilier Population et Stratégies de développement**

Pour la période 1997-2001, les objectifs assignés au pilier Population et Stratégies de développement sont les suivants :

#### **Objectif général :**

- 9
- Réactualiser la Déclaration de Politique de Population (DPP) en vue de parfaire ses objectifs et stratégies pour une meilleure prise en compte du secteur population dans les stratégies de développement

#### **Objectifs intermédiaires :**

### **SOUS-PROGRAMME I : APPUI À LA POLITIQUE DE POPULATION**

- Améliorer le contenu et la mise en œuvre de la DPP.

#### **Composante I : Mise en œuvre de la politique de population**

- Affiner le cadre conceptuel et rendre plus performante sa mise en œuvre.

#### **Composante II : Régionalisation de la politique de population**

- Renforcer la prise en compte des spécificités régionales dans la mise en œuvre de la politique de population

#### **Composante III : Intégration de la variable population dans le développement et systématisation de l'approche programme**

- Renforcer la prise en compte de la variable population dans les plans et programmes de développement et assurer l'approche programme au niveau du programme global.

#### **Composante IV : Valorisation et gestion des ressources humaines**

- Valoriser les ressources humaines et rendre efficiente leur gestion dans la mise en œuvre des programmes.

## **SOUS-PROGRAMME II : RENFORCEMENT DU SYSTEME D'INFORMATIONS SUR LA POPULATION**

- Améliorer la connaissance, la diffusion et l'utilisation des données sur la population.

### **Composante I : Collecte et utilisation des données**

- Développer et rationaliser le système de collecte, de diffusion et d'utilisation des données.

### **Composante II : Recherche en matière de population**

- Développer et rationaliser la recherche en matière de population.

## **SOUS-PROGRAMME III : PROMOTION DES GROUPES CIBLES**

- Améliorer les conditions socio-économiques des femmes, des jeunes et des personnes du 3<sup>ème</sup> âge.

### **Composante I : Promotion des femmes**

- Promouvoir les conditions socio-économiques des femmes.

### **Composante II : Promotion des jeunes**

- Améliorer les conditions socio-économiques des jeunes ;

### **Composante III : Promotion des personnes du 3<sup>ème</sup> âge**

- Améliorer les conditions socio-économiques du 3<sup>ème</sup> âge



Objectifs du programme du pilier :  
Population et Stratégies de développement :

Objectif du programme  
global de population  
Parfaire la DPP et contribuer à la réalisation de ses objectifs actualisés pour la période 1997-2001

Objectif intermédiaire  
du pilier

Objectifs du pilier  
Réactualiser la DPP en vue de parfaire ses objectifs et stratégies pour une meilleure prise en compte du secteur population dans les stratégies de développement

Sous-programme I  
Appui à la politique de population  
Objectif : améliorer le contenu et la mise en oeuvre de la DPP

Sous-programme II  
Renforcement du système d'information sur la population  
Objectif : améliorer la connaissance la diffusion et l'utilisation des données sur la population

Sous-programme III  
Promotion des groupes cibles  
Objectif : améliorer les conditions socio-économiques des femmes, des jeunes et des personnes du 3é âge

Articulation objectif global du programme,  
objectif du pilier et objectifs des sous-programmes

Objectifs  
intermédiaires  
sous-programmes

**Objectif du pilier**  
Réactualiser la DPP en vue de parfaire ses objectifs et stratégies pour une meilleure prise en compte du secteur population dans les stratégies de développement

**Sous-programme I**  
Appui à la politique de population  
Améliorer le contenu et la mise en oeuvre de la DPP

Objectif intermédiaire  
du sous-programme

**Composante I**  
Objectif : affiner le cadre conceptuel et rendre plus performante sa mise en oeuvre

**Composante II**  
Objectif : renforcer la prise en compte des spécificités régionales dans la mise en oeuvre de la politique de population

**Composante III**  
Objectif : renforcer la prise en compte de la variable populat° ds les plans et prog. de dével. et assurer l'approche programme au niveau du programme global

**Composante IV**  
Objectif ; valoriser les ressources humaines et rendre efficiente leur gestion dans la mise en oeuvre des programmes

Objectifs intermédiaires des composantes

Articulation entre objectif du pilier, objectif du sous-programme I et les objectifs des composantes du sous-programme I



Objectif du pilier

Réactualiser la DPP en vue de parfaire ses objectifs et stratégies pour une meilleure prise en compte du secteur population dans les stratégies de développement

Sous-programme II

Renforcement du système d'information sur la population

Objectif : améliorer la connaissance, la diffusion et l'utilisation des données sur la population

Composante I

Développer le système de collecte, de diffusion et d'utilisation des données

Composante II

Développer la recherche en matière de population

Articulation entre objectif du pilier  
Objectif du sous-programme II et objectifs de ses composantes

Objectif du pilier  
Réactualiser la DPP en vue de parfaire ses objectifs et stratégies pour une meilleure prise en compte du secteur population dans les stratégies de développement

Sous-programme III  
Promotion des groupes cibles  
Améliorer les conditions socio-économiques des femmes, des jeunes et des personnes du 3é âge

Composante I  
Promouvoir les conditions socio-économiques des femmes

Composante II  
Améliorer les conditions socio-économiques des jeunes

Composante III  
Améliorer les conditions socio-économiques des personnes du 3é âge

Articulation entre objectif du pilier, objectif du sous-programme III et objectifs de ses composantes



## IV - PRESENTATION DU CONTENU DU PROGRAMME DU PILIER « POPULATION ET STRATEGIES DE DEVELOPPEMENT »

### 4.1 Sous-programme I : Appui à la politique de population

#### 4.1.1 Introduction

Pour atteindre l'objectif du sous-programme I, à savoir : « améliorer le contenu et la mise en œuvre de la Déclaration de Politique de Population (DPP) »

Il sera nécessaire de mettre en œuvre les stratégies et les activités définies dans le cadre des 4 composantes du sous-programme.

- |                       |   |  |   |
|-----------------------|---|--|---|
| <u>Composante I</u>   | : | Renforcement du cadre conceptuel et de mise en œuvre de la politique de population                     | ✓ |
| <u>Composante II</u>  | : | Régionalisation de la politique de population  | ✓ |
| <u>Composante III</u> | : | Intégration de la variable population dans le développement et systématisation de l'approche programme | ✓ |
| <u>Composante IV</u>  | : | Valorisation et gestion des ressources humaines  | ✓ |

#### 4.1.2. Présentation des activités du sous-programme I

- |                                 |   |  |
|---------------------------------|---|--|
| <u>Sous programme I</u>         | : | Appui à la politique de population   |
| <u>Objectif général</u>         | : | Améliorer le contenu et la mise en œuvre de la Déclaration de Politique de Population (DPP).   |
| <u>Composante I</u><br>en œuvre | : | Renforcement du cadre conceptuel et de mise en œuvre de la politique de population   |
| <u>Objectifs spécifiques</u>    | : | Approfondir et affiner le cadre conceptuel de la Déclaration de Politique de Population (DPP) et rendre plus performante sa mise en œuvre. |

Stratégie 1 : Réactualisation de la DPP

Action Prioritaire 1 (AP1) : Elaborer une Déclaration de Politique de Population réactualisée

- Identifier et intégrer de nouveaux objectifs démographiques, de santé (santé de la reproduction des adolescents et des personnes du 3<sup>ème</sup> âge) et non démographiques (nutrition, environnement, genre/développement, etc..) ;

- Intégrer les domaines dits nouveaux identifiés lors des conférences internationales (Caire, Beijing, etc.) ;
- Identifier de nouveaux objectifs et stratégies relatives à la promotion des groupes cibles (jeunes, femmes, 3<sup>ème</sup> âge) ;
- Identifier et intégrer des objectifs et des stratégies régionaux tenant compte des spécificités régionales et des nouveaux besoins nés de la nouvelle option de décentralisation du gouvernement ;
- Proposer des stratégies permettant d'impliquer davantage le secteur privé, les ONG et les communautés de base dans les structures d'exécution de la politique de population ;
- Finaliser la quantification des objectifs démographiques aux niveaux national et régional ;
- Organiser un séminaire de restitution en vue de l'adoption du nouveau document.

**Action Prioritaire 2 (AP2) :      Elaborer une Déclaration de Politique de Population réactualisée en fin de programme**

- Enrichir et réactualiser la politique de population en 2001.

**Stratégie 2 :      Renforcement de la mise en oeuvre de la politique de population (coordination, suivi et évaluation).**

**Action Prioritaire 1 (AP1) :      Elaborer un Plan de mise en oeuvre des Activités**

Ce plan d'action doit faciliter :

- . la concertation au niveau de tous les acteurs ;
- . la définition des rôles et des responsabilités de chaque acteur ;
- . la définition de mécanismes et d'outils de suivi/évaluation de la mise en oeuvre de l'ensemble des activités du programme ;
- . l'impulsion des activités de tous les intervenants.

**Action Prioritaire 2 (AP2) :      Opérationnaliser le cadre institutionnel existant en l'adaptant au contexte de l'approche programme**

- Réviser les textes existants concernant le cadre institutionnel afin de les adapter au nouveau contexte relatif à l'approche/programme et à la décentralisation .
- Adapter le cadre institutionnel aux nouveaux textes.



- Rendre opérationnel le cadre ainsi défini.
- Assurer l'appropriation par tous les acteurs (structures nationales, ONG et secteur privé, bailleurs de fonds, etc..) du cadre institutionnel défini.

**Action Prioritaire 3 (AP3) : Renforcer la coordination de la mise en œuvre de la politique de population**

- Définir des stratégies de coordination inter et intrasectorielles des activités (IEC ; Santé de la reproduction ; Collecte ; Analyse de données et Recherches ; Genre ; Population et Développement ; Population cibles spécifiques/dans le cadre d'une approche/programme ;
- Renforcer les moyens logistiques et humains de la Direction de la Planification des Ressources Humaines (DPRH) ;
- Assurer et renforcer la coordination des actions des bailleurs de fonds en matière de population en s'appuyant sur les structures de coordination existantes ;
- Définir des mécanismes de coordination des interventions des ONG ainsi qu'une méthodologie de suivi-évaluation de leurs actions ;
- Renforcer les capacités d'intervention des ONG, pour cela :
  - . appuyer les ONG sur les plans financiers et logistiques ;
  - . renforcer les compétences techniques des ONG ;
  - . redynamiser les réseaux d'ONG intervenant dans le secteur population.

*S'assurer  
les capacités  
de conseil  
et d'assistance  
technique*

**Action Prioritaire 4 (AP4): Evaluer la mise en œuvre de la Politique de Population**

- Evaluer la mise en oeuvre de la politique de population deux ans après le démarrage des activités.

**Action Prioritaire 5 (AP5) : Etablir et mettre en œuvre un plan de mobilisation financière**

- Amener le gouvernement à accroître sa contribution et à simplifier les procédures administratives et financières de mobilisation des fonds de contrepartie ;
- Amener les bailleurs de fonds à augmenter le volume de leurs contributions et à simplifier leurs procédures administratives et financières de mobilisation des fonds ;
- Mener une recherche opérationnelle sur les potentialités des secteurs privé et parapublic ;

- Cibler des structures privées et para publiques pour le financement de programmes de population ;
- Amener les populations à participer au financement des programmes et projets afin de garantir leur pérennisation ;
- Mettre en place les mécanismes pouvant assurer à long terme le financement des projets et programmes à partir des ressources nationales ;
- Créer un fonds national sur la population, alimenté par les contributions des partenaires au développement, de l'Etat des collectivités locales et des bénéficiaires ;

**Stratégie 3 :** Mise en place d'un cadre juridique favorable à l'atteinte des objectifs de la DPP

**Action Prioritaire 1 (AP1) :** Elaborer de nouveaux textes plus adaptés à la mise en œuvre de la politique de population

- Inventorier les textes en lois et les vides juridiques entravant la mise en œuvre des objectifs de la DPP ;
- Elaborer de nouveaux textes ou amender les anciens identifiés comme étant défavorables à la mise en œuvre des objectifs de la DPP ;
- Organiser un séminaire de présentation des nouveaux textes ;
- Faire adopter les textes par le gouvernement.

**Composante II :** Régionalisation de la politique de population

**Objectif :** Renforcer la prise en compte des spécificités régionales dans la mise en œuvre de la politique de population

**Stratégie 1 :** Intégration des spécificités régionales dans les programmes

**Action Prioritaire 1 (AP1) :** Renforcer les spécificités régionales dans les programmes

- Elaborer un document fixant les grandes orientations de la régionalisation de la politique de population ;



- Elaborer des plans d'actions régionaux de mise en œuvre de la politique de population, pour cela :
  - . améliorer et réactualiser les bilans-diagnostic existants en y intégrant les résultats des dernières enquêtes effectuées (notamment l'EDS III) ;
  - . définir des stratégies et des actions par région prenant en compte les contraintes identifiées au niveau des bilans diagnostics.
- Organiser une réunion des bailleurs de fonds sur les plans d'actions.
- Mettre en oeuvre les plans d'actions.

**Action Prioritaire 2 (AP2) : Améliorer les connaissances en matière de données régionales**

- Créer des banques de données régionales sur la population , pour cela :
  - . doter chaque région de l'équipement approprié ;
  - . former au niveau régional un spécialiste dans la gestion des bases de données;
- Créer des centres de documentation par région, pour cela :
  - . doter le Service Régional de Planification (SRP) des moyens logistiques nécessaires (ordinateurs, rayonnage, table de conférence, chaises, copieurs) ;
  - . affecter un personnel spécialisé pour la documentation ;
  - . dotation d'un fond documentaire ;
  - . affectation d'un reprographe.

**Stratégie 2 : Opérationnalisation des structures de coordination, de suivi et d'évaluation au niveau régional**

**Action Prioritaire 1 (AP1) : Renforcer les capacités du niveau régional en rapport avec la décentralisation**

- Inventorier les nouvelles compétences dévolues à la région en rapport avec la décentralisation dans le domaine de la mise en œuvre de la politique de population.
- Définir les nouveaux besoins dans le domaine de la coordination, du suivi-évaluations en rapport avec ces nouveaux domaines et les nouvelles structures régionales, les ONG, et autres partenaires régionaux.
- Equiper les nouvelles structures sur la base des besoins identifiés.

**Action Prioritaire 2 (AP2) : Appuyer les COREPORH dans la mise en oeuvre de leurs missions**

- Réactualiser les missions des COREPORH, GATPOP (ou autres structures à créer) en fonction des exigences de la décentralisation, des nouveaux domaines identifiés, des nouvelles structures régionales, etc..
- Doter les COREPORH de secrétariat, de moyens humains, financiers et logistiques nécessaires à la coordination, suivi et évaluation des activités (véhicules 4x4, photocopieurs, mobilier de bureau, micro-ordinateurs, etc..) ;
- Restructurer les COREPORH et GATPOP en fonction des nouvelles missions identifiées ;
- Doter chaque COREPORH de programmes annuel et trimestriel de travail ;
- Doter les COREPORH d'indicateurs de suivi et de guides d'évaluations du programme régional ;
- Doter chaque COREPORH d'un fond d'appui à la mise en oeuvre de ses activités (études, recherche, mise en oeuvre des formations et autres activités) ;

**Action Prioritaire 3 (AP3) : Amener le niveau régional à s'approprier le cadre de coordination défini (COREPORH, GATPOP, etc..) ;**

**Stratégie 3 : Evaluation des besoins humains, financier et logistique en rapport avec les exigences de la décentralisation aux niveaux communal et local**

**Actions :**

- Identifier les nouvelles structures décentralisées impliquées dans la mise en oeuvre de la politique de population (niveaux communal et local) ;
- Identifier les besoins humains, financiers et logistiques de l'ensemble des structures impliquées dans la mise en oeuvre de la politique de population en tenant compte des nouveaux besoins nés de la décentralisation (niveaux communal et local) ;
- Identifier les nouveaux profils et les nouveaux besoins de formation ;
- Equiper les niveaux communal et local de moyens logistiques humains appropriés.



**Composante III : Intégration de la variable Population dans le développement et systématisation de l'approche programme**

**Objectif spécifique :**

Renforcer la prise en compte de la variable Population dans les plans et programmes de développement et assurer l'approche programme au niveau du programme global..

**Stratégie 1 : Amélioration de l'intégration de la variable Population dans le processus de planification et dans les différents plans nationaux, régionaux, sectoriels et locaux.**

Pour la stratégie relative à l'intégration de la variable population dans le processus de planification et dans les différents plans nationaux, régionaux, sectoriels et locaux, le MEFP s'appuiera sur un comité composé d'une équipe pluridisciplinaire de 5 experts (DPRH, DP) dont 1 coordonnateur et 9 personnes clefs au niveau des autres départements ministériels.

Les personnes clefs seront issues des structures nationales comme la Direction de la Prévision et de la Statistique, Direction de l'Aménagement du Territoire, Direction de l'Hygiène et de la Santé Publique, Direction de la Planification et de la Réforme de l'Education, Direction de l'Environnement, Direction de l'Emploi, Direction des Collectivités Locales, Direction du Bien-être Familial, Direction de l'Urbanisme et de l'Habitat et Direction de l'Agriculture.

L'équipe pluridisciplinaire en rapport avec les structures impliquées dans le comité sera chargée de la réalisation de tout le travail technique.

Au niveau régional et local, l'équipe pluridisciplinaire s'appuiera sur les Comités Régionaux de la Population et des Ressources Humaines.

Les activités de diffusion seront faites surtout en rapport avec le réseau des Journalistes.

**Actions**

Les actions suivantes seront menées :

**Action Prioritaire 1 (AP1) :** Renforcer le cadre d'exécution de l'intégration de la variable population dans la planification du développement

- Mettre en place une équipe pluridisciplinaire de 5 personnes (DPRH, DP) ;

- Mettre en place un comité comprenant l'équipe pluridisciplinaire et 9 personnes clefs issues des départements sectoriels (éducation, santé, habitat, emploi, etc..) ;
- Equiper en moyens matériels et logistiques le comité et l'équipe pluridisciplinaire ;
- Mettre en place un réseau connecté entre les différentes structures du comité.

**Action Prioritaire 2 (AP2) : Renforcer les capacités techniques des ressources humaines chargées de l'intégration**

- Assurer la formation en matière d'intégration de la variable population dans le développement (équipe pluridisciplinaire et 9 personnes clefs au niveau sectoriel) :
  - . identifier les modules de formation ;
  - . identifier les institutions ou personnes ressources qui sont en mesure de dispenser cette formation ;
  - . mettre en oeuvre les formations.
- Assurer la formation en informatique (équipe pluridisciplinaire et 9 personnes clefs au niveau sectoriel) :
  - . identifier les logiciels informatiques ;
  - . identifier les institutions ou personnes ressources qui sont en mesure de dispenser cette formation ;
  - . mettre en oeuvre la formation.
- Réaliser des voyages d'études (Etats-Unis, Belgique, Tunisie) pour s'inspirer de l'expérience de ces pays en matière d'intégration de la variable population. Ces voyages d'études concerneront l'équipe pluridisciplinaire et les 9 personnes clefs au niveau sectoriel.

**Action Prioritaire 3 (AP3) : Adapter et appliquer un modèle démo-économique au contexte du Sénégal**

Procéder au choix d'un modèle.

- Adapter le modèle au contexte du Sénégal, pour cela :
  - . collecter les données statistiques nécessaires ;
  - . réaliser des recherches complémentaires ;
  - . finaliser le modèle (introduction des informations dans le modèle, mise en marche du modèle...).
- Organiser un atelier d'adoption du modèle.



**Action Prioritaire 4 (AP4) :     Actualiser le Guide Méthodologique d'intégration de la variable population dans la planification**

- Réactualiser le guide (équipe pluridisciplinaire) ;
- Organiser un atelier final d'adoption du Guide d'intégration de la variable population.

**Action Prioritaire 5 (AP5) :     Diffuser le Modèle et le Guide Méthodologique**

- Organiser un atelier de diffusion du modèle et du Guide au niveau national ;
- Organiser des ateliers de diffusion du modèle et du Guide aux niveaux régional et local.

**Action Prioritaire 6 (AP6) :     Utiliser le modèle pour tester la cohérence du Plan d'Orientation Economique et Social**

- Appuyer le niveau national dans l'actualisation du Plan d'Orientation.

**Stratégie 2 :             Systématisation de l'approche programme au niveau du programme global**

L'exécution du prochain programme devra être basée sur les principes directeurs suivants afin d'assurer l'approche programme :

- le renforcement de la coordination entre les différents sous-programmes du pilier et entre le pilier Population stratégies de développement et les autres piliers (Santé reproductive, Plaidoyer) ;
- la définition claire et précise des responsabilités et des champs d'intervention des différents acteurs ;
- la systématisation de l'approche programme en veillant à l'harmonisation et la complémentarité des actions ;
- le développement de l'approche multisectorielle intégrant les autres préoccupations des bénéficiaires (activités génératrices de revenus, loisirs, santé, sports, etc..) ;
- le renforcement de la participation communautaire dans l'élaboration, l'exécution et le financement du programme ;

- l'implication et le renforcement des capacités d'intervention des ONG, des ASC, du secteur privé des réseaux des Parlementaires, de Journalistes et du Forum du 3<sup>ème</sup> âge, des clubs UNESCO ;
- le développement de l'exécution nationale.

### Actions

- Mettre en oeuvre le plan de mise en oeuvre des activités (PMOA).
- Organiser des réunions périodiques intra et inter sectorielle et les acteurs concernés en s'appuyant sur les structures de coordination existantes.
- Définir des lettres d'exécution et des protocoles d'accord avec les ONG, les ASC, les Club UNESCO, le Forum du 3<sup>ème</sup> âge.
- Assurer des formations en approche programme.

### Acteurs :

Les acteurs principaux sont les ministères intéressés par les questions de population, les universités, les instituts de recherche et de formation, les réseaux sur la population, les COREPORH et les ONG.

**Composante IV :** Valorisation et gestion des ressources humaines

**Objectif spécifique :** Valoriser les ressources humaines et rendre efficiente leur gestion dans la mise en œuvre des programmes

Une meilleure prise en compte du secteur population dans les stratégies de développement passe par la mise en œuvre d'un ensemble d'actions visant la valorisation et l'efficience de la gestion des ressources humaines intervenant dans les domaines concernés.

Ainsi les actions de formation identifiées doivent répondre efficacement aux problèmes spécifiques détectés au cours de l'étape de diagnostic.

Ces actions peuvent s'analyser à plusieurs niveaux :

#### ◆ Les thèmes de formation

Les thèmes identifiés sont :

Analyse démographique  
Population/Développement  
Déterminants de la fécondité, de la mortalité et des migrations



Collecte de données qualitatives et quantitatives  
 Analyse statistique  
 Recherche opérationnelle  
 Dissémination et utilisation des résultats de recherches  
 Méthode de résolution de problèmes  
 Rédaction de projet de recherche  
 Education à la vie familiale  
 Maîtrise de l'outil informatique  
 Processus de planification/Prospective et Planification stratégique  
 Santé de la reproduction, santé sexuelle  
 Planification familiale  
 Gestion de programmes notamment gestion de programme planification  
 familiale à base communautaire  
 Planification de l'éducation et de la formation  
 Sociologie  
 Anthropologie  
 Géographie de la population  
 Analyse du cadre logique, du ZOPP  
 Approche programme  
 Evaluation de programme  
 Approche genre  
 IEC/Plaidoyer  
 Population/Santé

#### ◆ Les modalités de formation

On peut distinguer les quatre modalités de formation suivantes :

##### 1) Les formations transversales

- Elles développent les compétences dites « transversales » qui ont une utilité large, par exemple peuvent y contribuer des actions de formation telles que : conduite de réunion, méthode de programmation d'activités, suivi et évaluation des programmes management de direction, méthodes de résolution des problèmes, communication, démarche de gestion des projets, repérage et évaluation des dysfonctionnements...

Au total, il s'agit de modifier les comportements, de fournir des méthodologies générales et d'impulser un certain type d'approche des problèmes.

- Ces actions sont plutôt de courte durée et certaines se prêtent bien à un processus de démultiplication.

## 2) Les formations de longue durée

- Il s'agit de formations lourdes qui appellent un examen attentif compte tenu de l'importance de l'investissement formation .

## 3) Les formations de perfectionnement

- Il s'agit de formations courtes ou de moyenne durée qui visent à familiariser les agents aux nouveaux concepts et aux nouvelles approches relatifs aux problèmes de population. Elles exigent l'intervention d'un spécialiste de la question.

- Ces formations bien que spécialisées peuvent intéresser différentes structures, d'où la nécessité de les regrouper. Un problème crucial est d'ajuster correctement la durée de la formation à l'objectif visé.

## 4) Les formations spécifiques, les voyages d'études

- Les formations spécifiques :

Il s'agit des formations délivrées le plus souvent sur le lieu de travail et fortement intégrées aux opérations en cours. Ces formations de proximité sont tout à fait essentielles au bon déroulement du travail : elles peuvent être considérées « just in time » en ce sens qu'elles aident à résoudre le problème lorsque celui-ci se pose et ne donnent que la formation nécessaire pour le résoudre.

Le risque est que ces formations, étant peu visibles, ne soient pas comptabilisées.

Un autre risque réside dans le fait que la formation « sur le tas » est moins gratifiante que la formation formelle sous forme de stage ou de séminaire alors même qu'on peut penser que son caractère est crucial.

- Les voyages d'études

Ils doivent permettre de s'inspirer de l'expérience d'autres pays pour améliorer la mise en oeuvre des programmes de population en cours d'exécution.

### ◆ Les cibles

Les cibles des actions de formation se définissent à partir :

- des besoins des différents structures concernées ;



- des profils des agents susceptibles de tirer parti au mieux des actions de formation :
  - des cadres et agents du MEFP concernés par les problèmes de population
  - des cadres et agents responsables de l'analyse des problèmes de population et développement dans les autres Ministères (MSPAS, MFEF, ME...)
  - des cadres et autres intervenants au niveau des collectivités locales
  - des journalistes de la RTS et journaux privés en particulier le réseau des journalistes
  - des personnes du troisième âge en particulier les membres du réseau du troisième âge, les membres du réseau Islam et Population, les parlementaires
  - des cadres et agents des ONG intervenant dans le domaine population
  - des membres de la société civile (experts nationaux, universitaires...)
  - des membres des COREPORH et GATPOP.

#### ◆ Principes stratégiques de formation

Les stratégies de formation devront être souples et interactives, facilitant ainsi l'évaluation continue ou périodique des résultats acquis, et l'inflexion ultérieure du contenu des thèmes, des modalités, des cibles et de l'évolution du contexte.

Les stratégies doivent permettre une éventuelle pérennisation du dispositif de formation, soit à travers l'institutionnalisation du système, soit à travers la passation de conventions - cadres avec les structures de formation existantes, nationales ou étrangères, ce qui implique dans le cas d'organismes nationaux, la réalisation d'actions complémentaires de renforcement technique et institutionnel de ces institutions.

Enfin, les stratégies doivent efficacement combler les lacunes et corriger les dysfonctionnements détectés à l'étape diagnostic :

- faible qualification des agents
- contenu de formations des agents inadapté
- absence d'un programme et plans de formation
- non appropriation de l'expertise de l'assistance technique
- inadéquation formation/utilisation des RH
- absence de recyclage et de suivi post - formation
- absence de motivation des agents
- non description des tâches

En outre, pour rendre efficiente la gestion des ressources humaines intervenant dans la mise en œuvre des programmes, il sera ainsi nécessaire d'impulser et d'encourager la création et l'entretien :

- d'un environnement de travail sain et propice à l'activité
- d'une solide relation contractuelle entre employeur et employé.



En effet, pour le personnel évoluant dans les programmes (experts internationaux et nationaux), l'accomplissement correct des tâches qui lui sont confiées et l'atteinte des résultats attendus dépendent dans une large mesure du degré de sécurité accordé par contrat à l'employé, de la nature des avantages auxquels il a droit et des services correspondants qu'il est amené à attendre.

Quant aux agents de la fonction publique (fonctionnaires ou auxiliaires) qui interviennent dans la mise en œuvre des programmes ainsi que leurs autres collègues de la fonction publique, la mise en œuvre d'actions leur permettant de consacrer leur énergie à la réalisation des tâches qui leur sont confiées relève du Ministère de la Modernisation de l'Etat dont l'essentiel de ses fonctions dans ce domaine découle du lien juridique existant entre l'Etat et ses employés (Code du Travail, Statut général de la Fonction Publique).

Cependant, pour optimiser leur efficacité et maximiser leur potentiel, il conviendra, pour le programme :

- de porter attention à leur motivation ;
- de répondre à leurs besoins humains en matière d'épanouissement et d'accomplissement personnel.

Un meilleur suivi de la formation devra permettre de faire de celle-ci (la formation) un outil essentiel à l'amélioration des performances de ce personnel et à la facilitation du processus de changement.

L'établissement de critères de performance et des objectifs de travail devront aussi être bien compris et largement partagés et correspondre dans la pratique aux niveaux requis de compétences et de qualification.

Les stratégies et actions identifiées dans cette composante s'organisent comme suit :

#### **Stratégie 1 : Rationalisation de la formation**

**Action Prioritaire 1 (AP1) : Concevoir et réaliser un programme de formation en matière de population**

- Rédiger et valider les termes de référence
- Etablir et valider les critères de sélection des consultants
- Etablir et valider les mécanismes de contrôle et suivi de l'étude
- Valider le programme de travail du consultant

**Action Prioritaire 2 (AP2) : Mettre en place au sein de la DPRH une cellule chargée de la gestion du programme**

- Désigner un responsable de la cellule
- Désigner une équipe de pilotage



**Action Prioritaire 3 (AP3) : Préparer et organiser les séminaires et ateliers de formation de type transversal**

- Sensibiliser les hauts responsables et valider les profils des formateurs
- Organiser une session d'homogénéisation à l'intention des futurs formateurs (20 à 30 participants)
- Préparer et organiser deux ateliers sectoriels de formation des formateurs

**Action Prioritaire 4 (AP4) : Constituer et élaborer un matériel pédagogique pour les formateurs**

- Acquérir la documentation nécessaire ;
- Préparer les modules et les notes de cours pour les formateurs ;
- Mettre au point les méthodologies d'évaluation des séminaires ;
- Elaborer un chronogramme des activités.

**Action Prioritaire 5 (AP5) : Préparer et organiser les séminaires et ateliers de dissémination**

- Identifier et inviter les participants ;
- Préparer la logistique des ateliers ;
- Réceptionner et reproduire le matériel pédagogique ;
- Préparer les documents des participants.

**Action Prioritaire 6 (AP6) : Préparer et organiser les séminaires et ateliers de formation et de perfectionnement**

- Recruter un consultant - animateur pour chaque atelier ;
- Identifier et inviter les participants ;
- Rédiger les termes de référence de l'atelier ;
- Préparer la logistique des ateliers ;
- Réceptionner et reproduire le matériel pédagogique ;
- Préparer les documents des participants.

**Action Prioritaire 7 (AP7) : Développer des actions de formation de proximité articulées avec les activités de mise en œuvre du Programme**

- Identifier les formations fortement intégrées à l'opérationnalisation du Programme
- Organiser les formations à partir de séminaires nationaux
- Organiser des voyages d'étude

**Action Prioritaire 2 (AP2) : Mettre en place des procédures incitatives**

- Attribuer à chaque agent fonctionnaire impliqué dans la réalisation d'actions du Programme des termes de référence précis ;
- Donner toute l'importance voulue à la formation de ces agents pour mieux assurer la relève ;
- Organiser des évaluations périodiques ;
- Organiser des voyages d'études pour les agents impliqués dans la réalisation d'une opération qui a abouti ;
- Déléguer effectivement à ces agents les responsabilités pleines confiées aux experts dont les contrats sont arrivés à terme ;

**Action prioritaire3 (AP3) : Mettre en place une planification suivie des programmes de personnel adéquats et conformes aux besoins**

- Etablir des organigrammes détaillés ;
- Etablir pour chaque poste une fiche de « description d'emploi » ;
- Systématiser l'analyse des postes ;
- Cadre institutionnel.

Le dispositif de mise en œuvre des actions de valorisation et de gestion des ressources humaines comprend, en plus du Comité de pilotage du Programme :

- une Cellule de gestion et d'appui technique

Cellule de gestion et d'appui technique

Elle sera placée sous la tutelle du MEFP et logée au niveau de la Direction de la Planification des Ressources Humaines. Elle exercera son activité à plein temps sur toute la durée du programme et sera chargée :

En ce qui concerne la gestion du programme

- de la coordination générale de la composante et de l'intervention des différents acteurs ;
- de la recherche et de la préparation des propositions de sélection des candidatures ;
- de la préparation et du soutien logistique des activités ;
- de la collecte et de la diffusion des résultats ;
- de la gestion administrative et budgétaire des activités de formation ;
- du suivi de la mise en place des procédures incitatives, de motivation ;



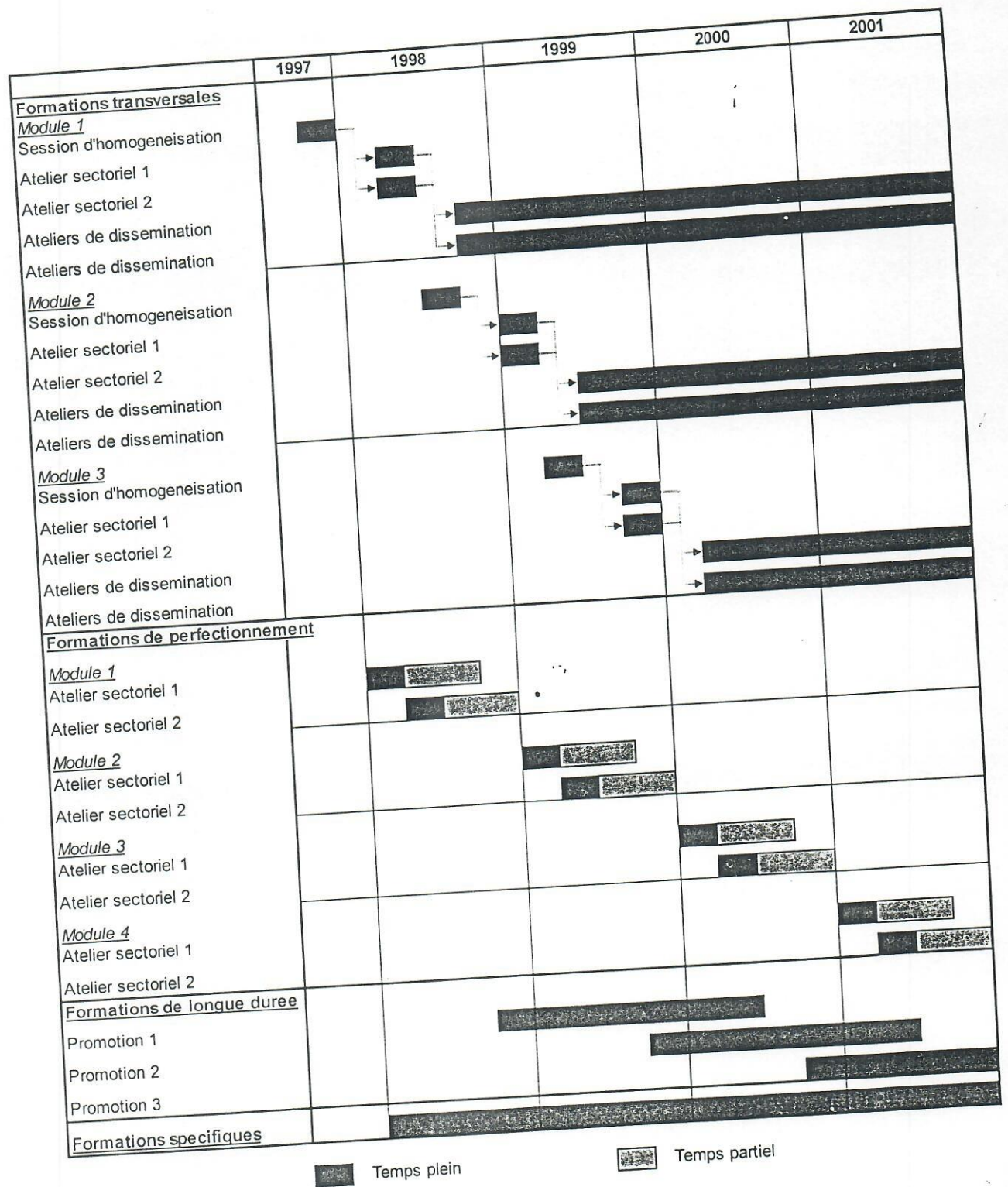
- de la gestion des propositions relatives à la prise en charge d'activités par les fonctionnaires jugés aptes ;
- de la préparation de propositions relatives à la planification des programmes de recrutement ou de redéploiement de personnels adéquats et conformes aux besoins
- de la préparation et de la finalisation des options de pérennisation du programme de formation.

En ce qui concerne les aspect techniques :

- de la préparation et de l'encadrement pédagogiques des sessions d'homogénéisation et des formations de perfectionnement ;
- de l'animation pédagogique de la formation des formateurs pour les formations transversales ;
- de l'appui aux ateliers de dissémination ;
- de l'évaluation des résultats ;
- et de la formulation des propositions d'inflexion et d'enrichissement du programme.

- Calendrier d'exécution

Le second semestre de l'année 1997 sera consacré à la préparation et à la mise en route du programme afin de viser un démarrage de la première session de dissémination au début de l'année 1998. Les formations de perfectionnement, ainsi que celles « sur le tas » démarreront dès la mise en œuvre des activités de mise en œuvre du programme. Les formations individuelles de longue durée pourraient démarrer avec une première promotion à la rentrée universitaire de novembre 1998.



Les formations de type transversal et celles d'adaptation ou de perfectionnement seront dispensées par modules.

Pour les formations de type transversal, chaque module se compose de quatre (4) éléments de base :

- un atelier de sensibilisation à l'intention des hauts-responsables pour faciliter leur prise de conscience des enjeux liés aux problèmes de population et valider les profils des formateurs ;



- une session d'homogénéisation visant à donner aux futurs formateurs un niveau homogène d'information sur un champ commun de concepts, de méthodes, de pratiques et l'acquisition de réflexes d'instrumentalisation du savoir. Elle devrait être résidentielle et pourrait se passer à l'étranger ou dans une structure comme l'Ecole Normale Supérieure de Dakar (ENS/UCAD) ;
- deux ateliers sectoriels de formations des formateurs leur permettant de parfaire les savoir-faire acquis en vue de leur dissémination ;
- des ateliers de dissémination animés par le corps des formateurs suivant un plan d'activités de formation qu'ils auront eux mêmes élaboré. Ces ateliers concerneront l'ensemble des autres acteurs intervenants dans la mise en œuvre des programmes de population.

L'enchaînement des trois modules permettra ainsi à certains éléments du premier noyau de formateurs de prendre part à l'animation du deuxième module, et ainsi de suite, afin d'assurer une prise en charge progressive du dispositif par le personnel national.

En ce qui concerne les formations de perfectionnement, les modules (4 au total) sont composés chacun de deux ateliers sectoriels de 3 mois de durée en temps plein ou de 3 à 6 mois en temps partiel. Ils se termineront en une session d'auto-évaluation d'une semaine en temps plein.

Les formations de longue durée (2 ans) s'effectueront au niveau des troisièmes cycles universitaires (UCAD, IDEP, à l'étranger...) pour un petit nombre (6 à 8) d'agents sélectionnés qui bénéficieront de bourses d'études.

Les formations spécifiques concerneront de prime abord les agents qui participent directement à la mise en œuvre d'actions du programme et sont motivés par la perspective d'une amélioration, voire un changement du contenu de leur travail ou l'attribution de nouvelles responsabilités. Ces formations devront être complétées par des voyages d'études à l'étranger.



**RECAPITULATIF DU SOUS PROGRAMME I  
APPUI A LA POLITIQUE DE POPULATION**

<b>COMPOSANTE I : RENFORCEMENT DU CADRE CONCEPTUEL ET DE MISE EN OEUVRE DE LA POLITIQUE DE POPULATION</b>					
<b>OBJECTIF : APPROFONDIR ET AFFINER LE CADRE CONCEPTUEL DE LA DECLARATION DE POLITIQUE DE POPULATION (DPP) ET RENDRE PLUS PERFORMANTE SA MISE EN OEUVRE</b>					
<b>STRATEGIES</b>	<b>ACTIONS</b>	<b>Chrono</b>	<b>Résultats attendus</b>	<b>Maitr d'œuv</b>	
<b>Stratégie 1 :</b> Réactualisation de la DPP	1. Identifier et intégrer de nouveaux objectifs démographiques, de santé (santé de la reproduction des adolescents et des personnes du 3 <sup>ème</sup> âge) et non démographiques nutrition, environnement, genre/développement, etc.) :	AN <sub>1</sub>	DPP réactualisé et adoptée	MEFP DPRH	
	2. Intégrer les domaines dits nouveaux identifiés lors des conférences internationales (Caire, Beijing, etc.).				
	3. Identifier de nouveaux objectifs et stratégies relatives à la promotion des groupes cibles (jeunes, femmes, 3 <sup>ème</sup> âge).				
	4. Identifier et intégrer des objectifs et des stratégies régionaux tenant compte des spécificités régionales et des nouveaux besoins nés de la nouvelle option de décentralisation du gouvernement.				
	5. Proposer des stratégies permettant d'impliquer davantage le secteur privé, les ONG et les communautés de base dans les structures d'exécution de la politique de population.				
	6. Finaliser la quantification des objectifs démographiques aux niveaux national et régional.			DPP réactualisé et adoptée	
	7. Elaborer une Déclaration de Politique de Population réactualisée.				
	8. Organiser un séminaire de restitution en vue de l'adoption du nouveau document.				
	9. Enrichir et réactualiser la politique de population en 2001.		AN <sub>5</sub>	DPP réactualisé et adoptée	
<b>Stratégie 2 :</b> Renforcement de la mise en oeuvre de la politique de population : coordination, suivi et évaluation	1. Elaborer un plan de mise en oeuvre des activités (PMG A).	AN <sub>1</sub>	Plan d'action élaboré et adopté		
	2. Réviser les textes existants concernant le cadre institutionnel afin de les adapter au nouveau contexte relatif à l'approche/programme et à la décentralisation .				
	3. Adapter le cadre institutionnel aux nouveaux textes.	AN <sub>1</sub>	Cadre institutionnel opérationnel		
	4. Rendre opérationnel le cadre ainsi défini.	AN <sub>1,2</sub>			
	5. Assurer l'appropriation par tous les acteurs (structures nationales, ONG et secteur privé, bailleurs de fonds, etc.) du cadre institutionnel défini.	AN <sub>1</sub>			
	6. Définir des stratégies de coordination inter et intrasectorielles des activités (IEC : SR, Collecte : Analyse de données et Recherches : Genre : )	AN <sub>1</sub>	Stratégies définies		
	7. Renforcer les moyens logistiques et humains de la Direction de la Planification des Ressources Humaines (DPRH).	AN <sub>1,5</sub>	DPRH renforcée en moyens humaines et logistiques		



Ordonnement des activites support pour la rationalisation de la gestion des ressources humaines					
	1997	1998	1999	2000	2001
Un suivi budgetaire et statistique des actions de formation mieux assure					
Etablissement des fiches descriptives de formation	[Barre continue de 1997 à fin 2000]				
Etablissement fiches individuelles de formation	[Barre continue de fin 1997 à fin 2000]				
Tableau de bord sur la Formation	[Barre continue de fin 1998 à fin 2000]				
Rapport annuel sur la formation		[Barre fin 1998]	[Barre fin 1999]	[Barre fin 2000]	[Barre fin 2001]
Des procedures incitatives mises effectivement en place					
Redaction de termes de references pour les agents impliquees	[Barre fin 1997]	[Barre fin 1998]	[Barre fin 1999]	[Barre fin 2000]	
Formations de agents impliquees	[Barre continue de fin 1997 à fin 2000]				
Evaluations des agents impliquees		[Barre fin 1998]	[Barre fin 1999]	[Barre fin 2000]	[Barre fin 2001]
Organisations de voyages d'etudes		[Barre fin 1998]	[Barre fin 1999]	[Barre fin 2000]	[Barre fin 2001]
Gestion des attributions de nouvelles responsabilites aux agents			[Barre continue de fin 1998 à fin 2001]		
Une planification suivi des recrutements du personel adequat et conforme aux besoins					
Etablissement d'organigrammes detaillies		[Barre fin 1998]	[Barre fin 1999]	[Barre fin 2000]	
Etablissement des fiches de "description d'emploi" pour chague poste		[Barre fin 1998]	[Barre fin 1999]	[Barre fin 2000]	[Barre fin 2001]
Systematisation de l'analyse des postes			[Barre continue de fin 1998 à fin 2001]		

**COMPOSANTE I (suite) : RENFORCEMENT DU CADRE CONCEPTUEL ET DE MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE DE POPULATION**

<p><b>Stratégie III :</b> Mise en place d'un cadre juridique favorable à l'attente des objectifs de la DPP</p>	<p>8. Assurer et renforcer la coordination des actions des bailleurs de fonds en matière de population en s'appuyant sur les structures de coordination existantes.</p>	<p>AN<sub>1,5</sub></p>	<p>Activités bail. de fonds mieux coordonnées</p>
	<p>9. Définir des mécanismes de coordination des interventions des ONG, ainsi qu'une méthodologie de suivi évaluation de leurs actions.</p>	<p>AN<sub>1</sub></p>	<p>Méthologie définie et adoptée</p>
	<p>10. Renforcer les capacités d'intervention des ONG.</p>	<p>AN<sub>1,3</sub></p>	<p>ONG+opérationnelles</p>
	<p>11. Evaluer la mise en oeuvre de la politique de population deux ans après le démarrage des activités.</p>	<p>AN<sub>2</sub></p>	<p>Doc. d'évaluat. élaboré</p>
	<p>12. Elaborer et mettre en œuvre un plan de mobilisation financière, pour cela :</p>	<p>AN<sub>1,2</sub></p>	<p>Plan élaboré et mise en oeuvre</p>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• amener le gouvernement à accroître sa contribution et à simplifier les procédures administratives et financières de mobilisation des fonds de contrepartie ;</li> </ul>	<p>AN<sub>1,2</sub></p>	<p>Contribut° gvt accrues. procéd financ. simples</p>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• amener les bailleurs de fonds à augmenter le volume de leurs contributions et à simplifier leurs procédures administratives et financières de mobilisation des fonds ;</li> </ul>	<p>AN<sub>1,5</sub></p>	<p>Contr. baill. accrues procéd. allégées</p>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• mener une recherche opérationnelle sur les potentialités des secteurs privé et parapublic ;</li> </ul>	<p>AN<sub>1</sub></p>	<p>doc d'étude disponible</p>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• cibler des structures privées et para publiques pour le financement de programmes de population ;</li> </ul>	<p>AN<sub>1,5</sub></p>	<p>Populat° impliquées ds financ. prog</p>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• amener les populations à participer au financement des programmes et projets afin de garantir leur pérennisation ;</li> </ul>	<p>AN<sub>1,5</sub></p>	<p>Mécanis définis et adoptés</p>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• mettre en place les mécanismes pouvant assurer à long terme le financement des projets et programmes à partir des ressources nationales ;</li> </ul>	<p>AN<sub>1,5</sub></p>	<p>Fonds créés. fonds opérationnels</p>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• créer un fonds national sur la population, alimenté par les contributions des partenaires au développement, de l'Etat des collectivités locales et des bénéficiaires ;</li> </ul>	<p>AN<sub>1,5</sub></p>	<p>Fonds créés. fonds opérationnels</p>
	<p>1. Inventorier les textes et lois et les vides juridiques entravant la mise en œuvre des objectifs de la DPP.</p>	<p>AN<sub>1,2</sub></p>	<p>Nouveaux textes élaborés et adoptés</p>
	<p>2. Elaborer de nouveaux textes ou amender les anciens identifiés comme étant défavorables à la mise en œuvre des objectifs de la DPP.</p>	<p>AN<sub>1,2</sub></p>	<p>Nouveaux textes élaborés et adoptés</p>
<p>3. Organiser un séminaire de présentation des nouveaux textes.</p>	<p>AN<sub>1,2</sub></p>	<p>Nouveaux textes élaborés et adoptés</p>	
<p>4. Faire adopter les textes par le gouvernement.</p>	<p>AN<sub>1,2</sub></p>	<p>Nouveaux textes élaborés et adoptés</p>	



**COMPOSANTE II : REGIONNALISATION DE LA POLITIQUE DE POPULATION**

**OBJECTIF : RENFORCER LES SPECIFICITES REGIONALES DANS LA MISE EN OEUVRE DE LA POLITIQUE DE POPULATION**

STRATEGIES	ACTIONS	Chrono	Résultats attendus	Maitr d'œuv
<b>Stratégie 1 :</b> Intégration des spécificités régionales dans le programme	1. Elaborer un document fixant les grandes orientations de la régionalisation de la politique de population.	AN <sub>1</sub>	Doc élaboré et adopté	MEFP DPRH CORE PORH
	2. Elaborer des plans d'actions régionaux de mise en œuvre de la politique de population.	AN <sub>1.2</sub>	Plans d'act° élaborés et adoptés	
	3. Organiser une réunion des bailleurs de fonds sur les plans d'actions.	AN <sub>1.2</sub>		
	4. Mettre en œuvre les plans d'actions.	AN <sub>2.5</sub>		
	5. Créer des banques de données régionales sur la population.	AN <sub>1.2</sub>	Banque de données créées	
	6. Créer des centres de documentation par région.	AN <sub>1.2</sub>	Centres doc créés	
<b>Stratégie 2 :</b> Opérationnalisat° des structures de coordinat° de suivi et d'évaluation au niveau régional	1. Inventorier les nouvelles compétences dévolues à la région en rapport avec la décentralisation dans le domaine de la mise en œuvre de la politique de population.	AN <sub>1</sub>		
	2. Définir les nouveaux besoins dans le domaine de la coordination, du suivi- évaluations en rapport avec ces nouveaux domaines.	AN <sub>1</sub>	Régions équipées	
	3. Equiper les nouvelles structures sur la base des besoins identifiés.	AN <sub>1</sub>		
	4. Réactualiser les missions des COREPORH, GATPOP (ou autres structures à créer) en fonction des exigences de la décentralisation, des nouveaux domaines identifiés, des nouvelles structures régionales, etc..	AN <sub>1</sub>	Nouvelles miss° définies adoptées	
	5. Doter les COREPORH de secrétariat, de moyens humains, financiers et logistiques nécessaires à la coordinat°, suivi et évaluat° des activités.	AN <sub>1.2</sub>	Secrétariats équipés	
	6. Restructurer les COREPORH et GATPOP en fonction des nouvelles missions identifiées.	AN <sub>1</sub>	Nouvelles miss° définies	
	7. Doter chaque COREPORH de progr. annuel et trimestriel de travail.	AN <sub>1</sub>	Plans chaque trimestre	
	8. Doter les COREPORH d'indicateurs de suivi et de guides d'évaluations du programme régional.	AN <sub>1</sub>	Indicateurs et guides disponibles	
	9. Doter chaque COREPORH d'un fond d'appui à la mise en œuvre de ses activités.	AN <sub>1.5</sub>	Fonds d'appui créé et alimenté	
	10. Amener le niveau régional à s'approprier le cadre de coordination défini.	AN <sub>1</sub>	Cadre inst. opérationnel	
<b>Stratégie 3 :</b> Evaluation des besoins humains, financier et logistique en rapport avec les exigences de la décentralisation aux niveaux communal et local	1. Identifier les nouvelles structures décentralisées impliquées dans la mise en œuvre de la politique de population	AN <sub>1</sub>		
	2. Identifier les besoins humains, financ. et logistiq. de l'ensemble des structures impliquées dans la mise en œuvre de la polit. de populat° en tenant compte des nouveaux besoins nés de la décentralisation (niveaux communal et local).	AN <sub>1</sub>	Niveaux communal et local équipés en moyens humains et logistiques adéquats	
	3. Identifier les nouveaux profils et les nouveaux besoins de formation.	AN <sub>1</sub>		
	4. Equiper les niveaux communal et local de moyens logistiques humains appropriés.	AN <sub>1.2</sub>		



**COMPOSANTE III : INTEGRATION DE LA VARIABLE POPULATION DANS LE DEVELOPPEMENT ET SYSTEMATISATION DE L'APPROCHE PROGRAMME**

**OBJECTIF : RENFORCER LA PRISE EN COMPTE DE LA VARIABLE POPULATION DANS LES PLANS ET PROGRAMMES DE DEVELOPPEMENT ET AMENER L'APPROCHE PROGRAMME AU NIVEAU DU PROGRAMME GLOBAL**

STRATEGIES	ACTIONS	Chrono	Résultats attendus	Maîtrise d'œuvre
<b>Stratégie 1 :</b> Amélioration de l'intégration de la variable population dans le processus de planification et dans les différents plans nationaux, régionaux, sectoriels et locaux	1. Renforcer le cadre d'exécution de l'intégration de la variable population dans la planification du développement, pour cela : <ul style="list-style-type: none"> <li>Mettre en place une équipe pluridisciplinaire de 5 personnes (DPRH, DP).</li> <li>Mettre en place un comité comprenant l'équipe pluridisciplinaire et 9 personnes clefs issues des départements sectoriels</li> <li>Equiper en moyens matériels et logistiques le comité et l'équipe pluridisciplinaire.</li> <li>Mettre en place un réseau connecté entre les différentes structures du comité.</li> </ul>	AN <sub>1</sub>	Equipe disponible  Comité mis en place  équipements disponibles Réseau mis en place et opérationnel	MEFP DPRH
	2. Renforcer les capacités techniques des ressources humaines chargées de l'intégration, pour cela : <ul style="list-style-type: none"> <li>Assurer la formation en matière d'intégration de la variable population dans le développement</li> <li>Assurer la formation en informatique</li> <li>Réaliser des voyages d'études</li> </ul>	AN <sub>1,2</sub>	Formations mises en oeuvre  Voyages effectués	
	3. Adapter et appliquer un modèle démo-économique au contexte du Sénégal, pour cela : <ul style="list-style-type: none"> <li>Procéder au choix d'un modèle.</li> <li>Adapter le modèle au contexte du Sénégal.</li> <li>Organiser un atelier d'adoption du modèle.</li> </ul>	AN <sub>1,5</sub>	Modèle défini et adopté	
	4. Actualiser le Guide Méthodologique d'intégration de la variable population dans la planification, pour cela : <ul style="list-style-type: none"> <li>Réactualiser le guide (équipe pluridisciplinaire).</li> <li>Organiser un atelier final d'adoption du Guide d'intégration de la variable population.</li> </ul>	AN <sub>3</sub>	Guide réactualisé et adopté	
	5. Diffuser le Modèle et le Guide Méthodologique, pour cela : <ul style="list-style-type: none"> <li>Organiser un atelier de diffusion du modèle et du Guide au niveau national.</li> <li>Organiser des ateliers de diffusion du modèle et du Guide aux niveaux régional et local.</li> </ul>	AN <sub>3</sub>	Ateliers de diffusion du modèle organisés	
	6. Utiliser le modèle pour tester la cohérence du Plan d'Orientation Economique et Social, pour cela : <ul style="list-style-type: none"> <li>Appuyer le niveau national dans l'actualisation du Plan d'Orientation.</li> </ul>	AN <sub>3</sub>	Plan d'orientation actualisé et cohérence assurée	
<b>Stratégie 2 :</b> Systématisation de l'approche programme au niveau du programme global	1. Mettre en oeuvre le PMOA, pour cela : <ul style="list-style-type: none"> <li>Organiser des réunions périodiques intra et intersectorielle en s'appuyant sur les structures de coordination existantes.</li> <li>Définir des lettres d'exécution et des protocoles d'accord avec les ONG, les ASC, les Club UNESCO, le Forum du 3<sup>ème</sup> âge.</li> <li>Assurer des formations en approche programme</li> </ul>	AN <sub>1,5</sub>	PMOA exécuté Réunions périodiques Lettres d'exécution et protocoles définis	



**COMPOSANTE IV : VALORISATION ET GESTION DES RESSOURCES HUMAINES**

**OBJECTIF : VALORISER LES RESSOURCES HUMAINES ET RENDRE EFFICIENTE LEUR GESTION DANS LA MISE EN ŒUVRE DES PROGRAMMES**

STRATEGIES	ACTIONS	Chrono	Résultats attendus	Maitr d'œuv
<b>Stratégie 1 :</b> Rationalisation de la formation	1. Concevoir et réaliser un programme de formation en matière de population.	AN <sub>1</sub>	Programme élaboré	MEFP DPRH
	2. Mettre en place au sein de la DPRH une cellule chargée de la gestion du programme.	AN <sub>1</sub>	Cellule créée fonctionnelle	
	3. Préparer et organiser les séminaires et ateliers de formation de type transversal.	AN <sub>1..5</sub>	Formations menées	
	4. Constituer et élaborer un matériel pédagogique pour les formateurs.	AN <sub>1..2</sub>	Matériel élaboré	
	5. Préparer et organiser les séminaires et ateliers de dissémination .	AN <sub>1..5</sub>	Ateliers organisées	
	6. Préparer et organiser les séminaires et ateliers de formation et de perfectionnement.	AN <sub>2..5</sub>	Ateliers organisés	
	7. Développer des actions de formation de proximité articulées avec les activités de mise en œuvre du Programme.	AN <sub>2..5</sub>	Act° de format° mises en oeuvre	
	8. Préparer et organiser les formations de longue durée. pour cela : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Mettre en oeuvre les formations à partir des établissements nationaux</li> <li>• Mettre en oeuvre les formations à partir d'Instituts Etrangers</li> <li>• Procéder à l'évaluation de toutes les formations en fin de programme</li> </ul>	AN <sub>2..5</sub>	Format° longue durée mise en oeuvre	
		AN <sub>5</sub>	Evaluation menée	
		AN <sub>1..5</sub>	Existence de protocoles d'accord	
	AN <sub>1..5</sub>	Centre de formation mis en place		
<b>Stratégie 2 :</b> Rationalisation de la gestion des ressources humaines	1. Assurer un meilleur suivi budgétaire et statistique des actions de formation.	AN <sub>1..5</sub>	Suivi budgétaire et statist. assuré	
	2. Mettre en place des procédures incitatives.	AN <sub>1..5</sub>	Procéd. mises en place	
	3. Mettre en place une planification suivie des programmes de personnel adéquats et conformes aux besoins.	AN <sub>1..5</sub>	Besoin en personnel disponible	

## 4.2 Sous-programme II : Renforcement du système d'information sur la population

### 4.2.1 Introduction

Les activités de collecte de données, d'analyses et de recherche en matière de population constituent un élément essentiel de la politique de population ; elles représentent à la fois un produit et une condition de la mise en œuvre de cette politique.

Des efforts importants ont été faits en matière de collecte, d'analyse et de recherche, mais des insuffisances sont décelées notamment dans certains domaines ainsi qu'au niveau de la coordination des activités.

Les domaines insuffisamment explorés dans la production de données statistiques portent notamment sur la mortalité générale la mortalité maternelle, les analyses, les migrations, l'habitat, l'environnement, les personnes du troisième âge, l'approche genre, les études d'impact en début de programme etc.

D'autre part, de nombreuses limites ont été signalées dans le domaine de la coordination. La faible coordination des activités de recherche et d'informations s'explique en grande partie par l'absence d'une stratégie nationale et d'un programme national cohérent de collecte et de recherche en population et développement.

Le sous programme II du pilier "Population et Stratégies de Développement" est justement conçu pour pallier ces insuffisances. Pour atteindre les objectifs de ce sous-programme à savoir "*Améliorer la connaissance, la diffusion et l'utilisation des données en matière de population*", il sera nécessaire de mettre en œuvre les stratégie et les activités définies dans le cadre des deux composantes suivantes :

Composante I : Collecte et utilisation de données sur la population

Composante II : Recherche en matière de population

### 4.2.2 Présentation des activités du sous programme II

Objectif général : Améliorer la connaissance, la diffusion et l'utilisation des données en matière de population



**Composante I : Collecte et utilisation des données en matière de population**

L'information, en particulier celle concernant la population, demeure déterminante pour la mise en œuvre du programme national de population. Elle permet d'apporter des réponses à des questions cruciales pour la bonne poursuite des programmes, elle permet également une plus grande visibilité dans les actions qui sont menées et sert de base à l'évaluation ultérieure du programme. Pour une plus grande efficacité, l'information doit être régulièrement mise à jour et alimentée par une recherche opérationnelle adaptée aux besoins.

Des efforts importants ont été faits en matière de collecte, d'analyse et de recherche, mais des insuffisances sont décelées à différents niveaux touchant non seulement au cadre institutionnel et à la coordination, mais aussi à l'intégration des variables démographiques dans les plans de développement, aux capacités de recherches, aux domaines insuffisamment explorés, à la non prise en compte des spécificités régionales et de l'approche genre, à l'absence d'indicateurs et d'études de milieux préalables, à la formation et à la gestion des ressources matériels et financières.

Le sous programme II du pilier "Population et Stratégies de Développement" est justement conçu pour pallier ces insuffisances. Pour atteindre les objectifs de ce sous-programme à savoir "*Améliorer la connaissance, la diffusion et l'utilisation des données en matière de population*", il sera nécessaire de mettre en œuvre les stratégies et les activités définies dans le cadre des deux composantes du sous-programme, à savoir :

**Objectif général** : Améliorer la connaissance, la diffusion et l'utilisation des données en matière de population

**Composante I** : Collecte et utilisation des données dans le domaine de la population

**Objectif spécifique** : Développer le système de collecte, de diffusion et d'utilisation des données

**Stratégie I : Développement et rationalisation des systèmes de collecte**

**a) Actions prioritaires et activités :**

Dans le cadre de cette stratégie un ensemble d'actions prioritaires visant à lever les contraintes identifiées au cours de la phase de diagnostic ont été définies. Ces actions sont réparties dans les six (6) quatre volets suivants :

- données démographiques de base ;
- système d'informations sanitaires ;
- état civil ;

- Placer l'organe d'exécution des recensements et enquêtes à un niveau institutionnel suffisamment élevé.
- Mieux impliquer les utilisateurs dans toutes les phases des opérations de collecte, depuis leur conception jusqu'à la diffusion de leurs résultats par la mise en place de comité technique du recensement.
- Systématiser autant que possible, l'analyse des données du recensement selon l'approche genre.
- Mener des analyses complémentaires sur certains thèmes du recensement (migrations, habitat par exemple).

### *Système d'informations sanitaires*

Les contraintes du système d'informations sanitaires sont relatives aux retards dans la publication du rapport annuel de la Division des statistiques. Ces retards découlent des difficultés de transmission des informations, de l'insuffisance des moyens logistiques, en personnel, dans la formation et des moyens matériels.

### **Action prioritaire 3 (AP3) :      Renforcer le système d'information sanitaire.**

Cette action prioritaire repose notamment sur les activités suivantes :

- Poursuivre la production des rapports standardisés
- Améliorer les circuits de transmission
- Améliorer le système d'analyse aux niveaux national, régional et local.

### *Etat-civil*

### **Action Prioritaire 4 (AP4) :      Renforcer le système d'état-civil.**

Pour cela :

- Créer le Centre National d'état-civil en tenant compte de la mise en place des institutions liées à la régionalisation.
- Mettre en œuvre le Programme National d'état-civil.
- Renforcer la procédure de contrôle et de suivi par l'élaboration d'un tableau de bord permettant d'avoir les taux d'enregistrement des événements à temps réel.
- Elaborer et appliquer de nouvelles mesures législatives et réglementaires.



- Réhabiliter les locaux et les mobiliers pour de meilleures conditions de conservation et d'archivage des données tant au niveau national que régional.
- Impliquer davantage les autorités dans l'information et la sensibilisation sur l'importance de l'état civil surtout en milieu rural.
- Eliminer les causes de retard dans la transmission des actes d'état civil au niveau de la DPS et veiller à l'exhaustivité des données.

### *Cadre institutionnel*

Les actions proposées ici visent à lever les contraintes liées au mauvais fonctionnement du cadre de coordination, à la faiblesse de la position institutionnelle du service chargé des grandes opérations de collecte, au non respect des attributions réciproques des structures, au manque d'interaction entre les différentes structures, à l'absence d'un cadre de concertation entre les producteurs et les utilisateurs des résultats des recherches et à la non prise en compte des problèmes de données liées à la décentralisation. L'action prioritaire est la suivante :

**Action prioritaire 5 (AP5) :            Renforcer le cadre de coordination en matière de collecte aux niveaux national et régional.**

Pour cela :

- Redynamiser le Comité de Coordination des Enquêtes Statistiques (COCOES)
- Elaborer des textes adaptés à la décentralisation
- Identifier les nouveaux besoins de coordination liés à la décentralisation
- Identifier les besoins liés au cadre institutionnel

Pour la réalisation de cette action prioritaire, il est vivement recommandé de mettre en place un Office National de Collecte et de Recherche en matière de Population (ONACOR).

### *Domaines d'études insuffisamment couverts*

**Action prioritaire 6 (AP6) :            Mener des investigations dans les domaines insuffisamment explorés dans la production de données statistiques**

Les principales activités pour couvrir les domaines insuffisamment explorés dans la production de données statistiques sont les suivantes :

- Réaliser des enquêtes spécifiques sur questions importantes et encore mal connues telles que la mortalité et les relations entre population et environnement.

- Réaliser des enquêtes spécifiques qualitatives sur certains aspects de la santé de la reproduction destinées à éclairer les analyses quantitatives.
- Réaliser une étude sur les personnes du troisième âge.
- Mener des études d'impact en fin de l'exécution du programme de population.
- Appuyer l'élaboration de la carte scolaire au sein du MEN

### *Ressources*

De façon générale, les ressources financières affectées au secteur de la Collecte et Analyse de données aussi bien par le Gouvernement que par les partenaires au développement sont faibles. Du fait de cette insuffisance, les structures de collecte ne parviennent pas toujours à acquérir les moyens matériels et logistiques leur permettant de faire face à leurs missions. Il s'y ajoute un système inadéquat d'acquisition et de gestion des ressources matérielles et logistiques.

L'insuffisance de ressources humaines qualifiées en matière de collecte et d'analyse de données se fait sentir à tous les niveaux. Par ailleurs, il n'existe pas un système efficace de recyclage des agents dans ce secteur où les techniques d'analyse évoluent très rapidement.

**Action Prioritaire 7 (AP7) :      Accroître et mieux gérer les ressources affectées au secteur de la Collecte et Analyse de données ;**

Les activités à mener consistent à :

- Simplifier les procédures administratives et financières de mobilisation des ressources accordées par l'Etat et les bailleurs de fonds ;
- Doter les structures de collecte en ressources matérielles et logistiques suffisantes et assurer leur maintenance, en particulier la maintenance des véhicules et des équipements informatiques.
- Mettre en place un système plus performant de conservation et d'archivage des documents surtout ceux relatifs aux résultats d'enquêtes et de recherches.
- Renforcer les capacités des agents en définissant et en mettant en oeuvre un plan de formation en matière de collecte et d'analyse de données et en assurant le suivi des agents formés ;
- Mieux programmer l'intervention d'assistance technique ;



**b) Cadre institutionnel :**

**Maître d'œuvre :** Ministère de l'Economie des Finances et du Plan (MEFP)

**Acteurs :**

- Ministère de la Santé Publique et de l'Action Sociale (MSPAS)
- Ministère de l'Intérieur (MI)
- Ministère de l'Education Nationale (MEN)

**Stratégie 2 : Développement de la diffusion et de l'utilisation de données sur la population**

**a) Actions prioritaires et activités :**

**Action prioritaire 1 (AP1) :** Mettre en place une Banque de Données *Unique* sur les données de population et créer des antennes

Les activités sont les suivantes :

- Faire l'inventaire des données existantes et procéder à l'analyse documentaire
- Approfondir l'exploitation et l'analyse des données disponibles (RGP, SIG, Enquêtes, Etat civil) ;
- Produire des données désagrégées et des indicateurs selon le sexe ;
- Etendre la banque de données à toutes les structures intervenant dans la mise en œuvre du PNP
- Créer un site INTERNET présentant entre autres les principales informations socio-démographiques, la DPP, le PAIP, etc. ;

**Action prioritaire 2 (AP2) :** Faciliter l'accès à l'information

Les activités sont les suivantes :

- Renforcer les Centres de documentation des structures de collecte et de l'utilisation des données (DPS, DPRH...);
- Créer un bulletin scientifique en matière de population et développement et SR/PF/SS, en vue d'une meilleure information sur les activités de recherche et les résultats d'études.

- Former le personnel à la méthodologie de dissémination des données ;
- Etablir des conventions de collaboration avec la Direction des Archives Nationales
- Passer des contrats avec les médias pour la diffusion au grand public des données en population et développement, notamment en SR.

**b) Cadre institutionnel :**

**Maître d'œuvre :** Ministère de l'Economie des Finances et du Plan (MEFP)

**Acteurs :**

- Ministère de la Communication
- Secrétariat Général du Gouvernement

**Composante II :** Recherche en matière de population

**Objectif spécifique :** Développer la recherche en matière de population

Pour atteindre cet objectif, deux stratégies sont mises en œuvre : la rationalisation de la recherche en matière de population et le développement de la diffusion et de l'utilisation des résultats de recherche dans la politique et les programme de population.

**Stratégie 1 :** Rationalisation de la recherche en matière de population

a) **Actions et activités :** Les actions suivantes devront être mises en œuvre pour permettre une

meilleure rationalisation des activités de recherche

**Action Prioritaire 1 (AP1) :** Assurer une meilleure coordination des activités de recherche

- Eriger le Comité consultatif pour la Recherche en Commission Nationale pour la Recherche en Population et Développement ;
- Mettre en place une Unité de Recherche et d'information en Population et Développement (URP) qui fera office de secrétariat de la Commission Nationale de Recherche. Elle sera chargée de concevoir en rapport avec les structures compétentes, un programme de recherche en Population et Développement, d'animer et coordonner les activités de recherche, de diffuser les résultats de recherche et d'apporter un appui technique dans les domaines de l'information et de la recherche, à toutes les structures intervenant dans la mise en œuvre du programme de population ;



**Stratégie 2 : Développement de la diffusion et de l'utilisation des résultats de recherche dans la politique et les programmes de population**

**Actions et activités :** Les actions suivantes devront être mises par l'entremise de l'Unité de Recherche et d'Informations en Population et Développement pour permettre une meilleure diffusion des données produites et des résultats de recherche.

**Action Prioritaire 1 (AP1) : Rendre plus efficace la diffusion et l'utilisation des résultats de recherche**

- Elaborer une stratégie de diffusion des résultats de recherche en population et développement (recherches déjà effectuées, en cours ou à venir) ; l'URP travaillera en relation avec les médias ;
- Elaborer un programme de diffusion des résultats de recherche en direction des différentes cibles (URP en relation avec les médias) ;
- Appuyer les efforts de vulgarisation en créant des passerelles entre la DPRH, les chercheurs et les médias ;
- Poursuivre les activités de sensibilisation du modèle RAPID en développant son aspect vulgarisation auprès des représentants des populations (Association de jeunes, Assemblée Nationale, Conseils Régionaux, Conseils Ruraux) ;

**Action Prioritaire 2 (AP2) : Mettre en place des supports de l'information aptes à promouvoir une bonne dissémination de l'information**

- Elaborer un ouvrage collectif de vulgarisation des concepts en population et développement à l'intention des élus (députés, représentants des collectivités locales), leaders d'opinion (Imam, Chefs de partis politiques), représentants l'association des jeunes, des femmes, des personnes du troisième âge, des ONG etc. ;
- Elaborer un répertoire des données socio-économique en insistant sur l'aspect vulgarisation (données issues des différents recensements et enquêtes) ;
- Rendre accessible les résultats de recherche en population et développement par plusieurs canaux (langues nationales, débats....) ;
- Approfondir l'exploitation et l'analyse des données disponibles (Recensements généraux de la population, Enquêtes telles que les EDS et l'ESP, les données de l'état civil) ;
- Poursuivre les activités du modèle RAPID en développant des modèles visant les groupes cibles (modèle jeunes, modèles femmes, modèle troisième âge) ;

- Doter le Centre de Documentation de la DPRH de moyens financiers lui permettant de souscrire des abonnements à certaines revues spécialisées en population et développement ;

**b) Cadre institutionnel :**

**Maître d'œuvre :** Ministère de l'Economie des Finances et du Plan (MEFP)

**Acteurs :**

- Ministère de la Santé et de l'Action Sociale (MSAS) ;
- Université Cheikh Anta Diop de Dakar ;
- Université Gaston Berger de St-Louis ;
- Autres centres de Recherche (IDEP, CODESRIA...) et ONG.



**RECAPITULATIF DU SOUS PROGRAMME II  
RENFORCEMENT DU SYSTEME D'INFORMATION SUR LA POPULATION**

<b>COMPOSANTE I : COLLECTE ET UTILISATION DES DONNEES EN MATIERE DE POPULATION</b>				
<b>OBJECTIF : DEVELOPPER LE SYSTEME DE COLLECTE, DE DIFFUSION ET D'UTILISATION DES DONNEES</b>				
<b>STRATEGIES</b>	<b>ACTIONS</b>	<b>Chrono</b>	<b>Résultats attendus</b>	<b>Maîtrise d'œuvre</b>
<b>Stratégie 1 : : Développement et rationalisation des systèmes de collecte</b>	1. Elaborer un programme national de collecte et d'analyse des données en matière de population. Dans ce cadre mettre en œuvre les actions suivantes : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Définir les besoins prioritaires au niveau national et régional en prenant en compte l'approche genre :</li> <li>• Définir les grandes activités pour chaque recherche :</li> <li>• Identifier les structures d'exécution :</li> <li>• Définir une stratégie de financement du programme</li> <li>• Renforcer en moyens humains et matériels les structures nationales chargées de l'exécution du programme :</li> <li>• Renforcer les capacités des structures chargées de l'exécution du programme en techniques de données produites :</li> </ul>	AN <sub>1</sub>	Programme élaboré et adopté	DPS
	2. Réaliser le troisième recensement général de la population et de l'habitat en 1998 :	AN <sub>2-5</sub>	Recensement réalisé	DPS
	3. Accroître la contrepartie financière du gouvernement et la contribution des bailleurs et simplifier les procédures de mobilisation et de gestion des ressources :	AN <sub>1-5</sub>	Inscription au PTIP	DCEF
	4. Renforcer les capacités en ressources humaines, matérielles et logistiques de la structure responsable du recensement de la population de 1998 :			
	5. Placer l'organe d'exécution des recensements et enquêtes à un niveau institutionnel suffisamment élevé :	AN <sub>1</sub>		
	6. Mieux impliquer les utilisateurs dans toutes les phases des opérations de collecte, depuis leur conception jusqu'à la diffusion de leurs résultats par la mise en place de comité technique du recensement :	AN <sub>1-5</sub>	Comité mis en place	DPS
	7. Systématiser autant que possible, les analyses selon l'approche genre :			
	8. Mener des analyses complémentaires sur certains thèmes (migrations, habitat par exemple).	AN <sub>1-5</sub>	Analyses menées	URP DPRH
<b>Système d'information sanitaires : Renforcer les statistiques sanitaires notamment en :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• poursuivant la production des rapports standardisés :</li> <li>• améliorant les circuits de transmission</li> <li>• améliorant le système d'analyse aux niveaux national, régional et local, intermédiaire et central</li> </ul>	AN <sub>1-5</sub>	Système sanitaire renforcé	MSAS	







## COMPOSANTE I : COLLECTE ET UTILISATION DES DONNEES EN MATIERE DE POPULATION

STRATEGIES	ACTIONS	Chro no	Résultats attendus	Maître d'œuvre
<b>Stratégie 2 :</b> Développement de la diffusion et de l'utilisation des données sur la population	<ul style="list-style-type: none"> <li>Faire l'inventaire des données existantes et procéder à l'analyse documentaire ;</li> </ul>	AN <sub>1.5</sub>		
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mettre en place une Banque de Données <i>Unique</i> sur les données de population et créer des antennes ;</li> </ul>	AN <sub>1.2</sub>	B.D. disponible	DPS
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Etendre dans toutes les structures intervenant dans la mise en œuvre du PNP ;</li> </ul>	AN <sub>2.5</sub>		DPS
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Créer un site INTERNET présentant entre autres les principales informations socio - démographiques, la DPP, le PAIP, etc. ;</li> </ul>	AN <sub>3.5</sub>	Site créé	DPRH
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Renforcer le Centre d'Information Population et Développement de la DPRH et créer des centres de documentation régionaux en population et développement ;</li> </ul>	AN <sub>1.5</sub>	centre renforcé, centres créés	
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Produire des données désagrégées et des indicateurs selon le sexe ;</li> </ul>	AN <sub>1.5</sub>	données selon sexe disponibles	
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Créer un bulletin scientifique en matière de population et développement et SR/PF/SS, en vue d'une meilleure information sur les activités de recherches et les résultats d'études ;</li> </ul>	AN <sub>2.5</sub>	Bulletin créé	URP DPRH
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Approfondir l'exploitation et l'analyse des données disponibles (RGP, SIG, Enquêtes, Etat civil) ;</li> </ul>	AN <sub>1.5</sub>	rapport dispo	
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Former le personnel à la méthodologie de dissémination des données ;</li> </ul>	AN <sub>2.5</sub>	personnel formé	
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Etablir des conventions avec la Direction des Archives Nationales</li> </ul>	AN <sub>1.5</sub>	conventions signées	
<ul style="list-style-type: none"> <li>Passer des contrats avec les médias pour la diffusion au grand public des données en population et développement, notamment en SR.</li> </ul>	AN <sub>1.5</sub>	contrats médiats signés		

**COMPOSANTE II : RECHERCHE EN MATIERE DE POPULATION**

**OBJECTIF : DEVELOPPER LA RECHERCHE EN MATIERE DE POPULATION**

STRATEGIES	Actions	Chrono	Résultats attendus	Maitre d'oeu
<b>Stratégie 1 : Rationalisation de la recherche en matière de population</b>	<i>Etablir les conditions d'une meilleure coordination des activités de recherche, pour cela :</i>	AN <sub>1</sub>	Programme quinquennal de recherche élaboré	URP
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Eriger le Comité consultatif pour la Recherche en Commission Nationale pour la Recherche en Population et Développement ;</li> </ul>		URP créé fonctionnel	DPRH
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mettre en place au sein de la DPRH, une Unité de Recherche et d'information en Population et Développement (URP) qui fera office de secrétariat de la Commission Nationale de Recherche</li> </ul>	AN <sub>1</sub>	URP créé fonctionnel	DPRH
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Définir un plan quinquennal de recherches</li> </ul>	ANI-2	plan recherche disponible	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Définir des mécanismes appropriés de validation des recherches ;</li> </ul>				
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Renforcer les moyens des structures et des administrations chargées de la recherche ;</li> </ul>				
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Animer des séminaires de formation en méthodologie de recherche et de vulgarisation des résultats de recherche ;</li> </ul>	AN <sub>1,5</sub>	Séminaires organisés.	URP DPRH	



## COMPOSANTE II : RECHERCHE EN MATIERE DE POPULATION

Stratégies	Actions	Chrono	Résultats attendus	Maître d'oeuv
<b>Stratégie 2 : Développement de la diffusion et de l'utilisation des résultats de recherche dans la politique et les programmes de population</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Etablir une stratégie de diffusion des résultats de recherche en population et développement ;</li> <li>• Approfondir l'exploitation et l'analyse des données disponibles ;</li> <li>• Elaborer un programme de diffusion des résultats de recherche en direction des différentes cibles ;</li> <li>• Appuyer les efforts de vulgarisation en créant des passerelles entre l'URP, les chercheurs etc. ;</li> <li>• Poursuivre les activités du modèle RAPID et renforcer sa vulgarisation auprès des représentants des populations ;</li> <li>• Financer un ouvrage collectif de vulgarisation des concepts en population et développement à l'intention des élus, leaders d'opinion et autres représentants d'association des jeunes, des femmes, des personnes du troisième âge, des ONG etc. ;</li> <li>• Financer un répertoire des données socio-économique et démographiques en insistant sur l'aspect vulgarisation (données issues des différents recensements et enquêtes) ;</li> <li>• Rendre accessibles les résultats de recherche en population et développement par plusieurs canaux (langues nationales, débats,...) ;</li> <li>• Doter le Centre de Documentation de la DPRH de moyens financiers suffisants ;</li> </ul>	AN <sub>2</sub>	Stratégie élaborée	URP DPRH
		AN <sub>2.6</sub>	Prog. Elaboré diffusé	URP DPRH
		AN <sub>1.5</sub>	Modèles créés	RAPID DPRH
		AN <sub>2.5</sub>	Ouvrage réalisé	URP
		AN1-2	répertoire disponible	
		AN1-5	moyens vulgarisation disponible	
		AN1-2	centre documentation équipé	

### **4.3 Sous-programme 3 : Promotion des groupes - cibles**

#### **4.3.1 Introduction**

Dans la perspective de la réalisation de l'objectif du sous-programme 3, à savoir : « améliorer les conditions socio-économiques des femmes, des jeunes et des personnes du 3<sup>ème</sup> âge », il sera nécessaire de mettre en oeuvre les stratégies et activités définies dans le cadre de ses trois composantes suivantes :

- promotion des conditions socio-économiques des femmes ;
- amélioration des conditions socio-économiques des jeunes ;
- amélioration des conditions socio-économiques des personnes du 3<sup>ème</sup> âge.

#### **4.3.2 Présentation des activités du sous programme III :**

*- Composante :*  
La composante I Promotion des conditions socio-économiques des femmes a déjà été élaborée et le document adopté en conseil interministériel.

**Objectif général** : Améliorer les conditions socio-économiques des femmes, des jeunes et des personnes du 3<sup>ème</sup> âge.

**Composante 2** : Promotion des jeunes

**Objectif spécifique** : Améliorer les conditions socio-économiques des jeunes

**Stratégie 1** : Institutionnalisation de l'EVS/EMP dans le système éducatif

#### **a) Actions prioritaires et activités :**

Un certain nombre d'actions prioritaires (AP) ont été identifiées en vue de l'institutionnalisation de l'EVS/EMP dans le système éducatif. Ces actions prioritaires sont décomposées en activités bien ciblées pour faciliter leur mise en oeuvre.

**Action Prioritaire 1 (AP1)** : Réviser et multiplier tous les documents didactiques

Dans le cadre de cette action prioritaire, les activités suivantes seront menées :

- Identifier et mettre en place une équipe technique de spécialistes chargés de la révision des documents didactiques.
- Elaborer les termes de référence de cette équipe.
- Procéder au recensement des documents didactiques à réviser.



- Procéder à la révision de ces documents didactiques.
- Procéder à la reproduction des documents didactiques révisés.

**Action Prioritaire 2 (AP2) :      **Elaborer un module unique de formation des enseignants****

Cette action prioritaire a été décomposée en un certain nombre d'activités :

- Identifier et mettre en place une équipe technique de spécialistes chargés d'élaborer le module.
- Elaborer les termes de référence de cette équipe.
- Procéder à l'élaboration du module.

**Action Prioritaire 3 (AP3) :      **Former tous les enseignants en EVF/EMP :****

Il s'agira de mener les activités suivantes :

- Organiser des sessions de formation des enseignants sur la base du module unique précité ;
- Systématiser les séminaires régionaux de mise à niveau des enseignants.

**Action Prioritaire 4 (AP4) :      **Introduire l'EVF/EMP dans les établissements de formation d'enseignants( Ecole Normale Supérieure (ENS) et Ecoles de Formation d'Instituteurs (EFI))****

Cette AP repose sur les activités suivantes :

- Intégrer dans le programme des EFI le curriculum de formation en EVF/EMP déjà élaboré à l'intention des futurs instituteurs.
- Intégrer dans le programme de l'ENS pour la section F2 le curriculum de formation en EVF/EMP déjà élaboré à l'intention des futurs inspecteurs de l'enseignement élémentaire.

**Action Prioritaire 5 (AP5) : Introducing l'EVF/EMP dans l'éducation préscolaire :**

Les activités suivantes seront menées dans le cadre de cette action prioritaire :

- Faire adopter par les autorités compétentes le document déjà élaboré relatif à la stratégie d'introduction de l'EVF/EMP dans l'éducation préscolaire.
- Mettre en place les structures, élaborer les documents de base et former les personnels chargés d'expérimenter l'EVF/EMP dans le préscolaire.
- Expérimenter les documents de base d'EVF/EMP dans le préscolaire.
- Etendre l'EVF/EMP dans le préscolaire à toutes les IDEN.

**Action Prioritaire 6 (AP6) : Procéder à l'extension significative de l'EVF/EMP dans le système éducatif entre 1997 et 1999 :**

Cette action a été décomposée en un certain nombre d'activités suivantes :

- Etendre l'EVF/EMP dans les 17 Inspections Départementales de l'Education Nationale (IDEN) déjà touchées.
- Intégrer l'EVF/EMP au niveau des 24 IDEN non encore touchées ;
- Expérimenter l'EVF/EMP dans les EFI et à l'ENS ;
- Expérimenter l'EVF/EMP au niveau des écoles préscolaires ;

**Action Prioritaire 7 (AP7) : Suivre la mise en oeuvre de l'EVF/EMP dans le système éducatif :**

Il s'agira de mener les activités suivantes :

- Définir et mettre en oeuvre des indicateurs et modalités de suivi de l'EVF/EMP dans le système éducatif.
- Suivre et encadrer les maîtres en vue de résoudre les problèmes pédagogiques liés au programme d'EVF/EMP.



- Mettre en place de nouveaux clubs EVF pour répondre à la très forte demande exprimée par les élèves.
- Mettre en place une fédération regroupant les clubs EVF.

**Action Prioritaire 12 (AP12) : Créer des bureaux et centres conseils au profit des élèves des cycles moyen et secondaire :**

Il s'agira plus précisément de :

- Sélectionner dans chaque région, un club EVF très performant pour servir de base à la création d'un centre d'informations et de conseils à vocation régionale en milieu scolaire.
- Mettre en place et équiper des centres régionaux d'informations et de conseils en milieu scolaire.

**Action Prioritaire 13 (AP13) : Préparer l'institutionnalisation de l'EVP/EMP dans les cycles moyen et secondaire :**

Il s'agira plus concrètement de conduire les activités suivantes :

- Faire adopter par les autorités compétentes le modèle interdisciplinaire d'enseignement de la population au niveau des cycles moyen et secondaire.
- Poursuivre la diffusion de ce modèle interdisciplinaire auprès des enseignants concernés.
- Expérimenter le programme de didactique de la population dans des établissements moyens et secondaires.

b) Cadre institutionnel :

**Maître d'oeuvre : Ministère de l'Education Nationale (MEN)**

**Acteurs :**

- Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan (MEFP)
- Ministère de la Femme, de l'Enfant et de la Famille (MFEF)
- Ministère de la Communication
- Groupe pour l'Etude et l'Enseignement de la Population (GEEP)

- Mettre en place de nouveaux clubs EVF pour répondre à la très forte demande exprimée par les élèves.
- Mettre en place une fédération regroupant les clubs EVF.

**Action Prioritaire 12 (AP12) : Créer des bureaux et centres conseils au profit des élèves des cycles moyen et secondaire :**

Il s'agira plus précisément de :

- Sélectionner dans chaque région, un club EVF très performant pour servir de base à la création d'un centre d'informations et de conseils à vocation régionale en milieu scolaire.
- Mettre en place et équiper des centres régionaux d'informations et de conseils en milieu scolaire.

**Action Prioritaire 13 (AP13) : Préparer l'institutionnalisation de l'EVF/EMP dans les cycles moyen et secondaire :**

Il s'agira plus concrètement de conduire les activités suivantes :

- Faire adopter par les autorités compétentes le modèle interdisciplinaire d'enseignement de la population au niveau des cycles moyen et secondaire.
- Poursuivre la diffusion de ce modèle interdisciplinaire auprès des enseignants concernés.
- Expérimenter le programme de didactique de la population dans des établissements moyens et secondaires.

b) Cadre institutionnel :

**Maître d'oeuvre : Ministère de l'Education Nationale (MEN)**

**Acteurs :**

- Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan (MEFP)
- Ministère de la Femme, de l'Enfant et de la Famille (MFEF)
- Ministère de la Communication
- Groupe pour l'Etude et l'Enseignement de la Population (GEEP)



**Stratégie 2 : Renforcement de l'intégration de l'EVF/EMP, de la formation professionnelle et des activités génératrices de revenus en milieu extra-scolaire**

**a) Actions prioritaires et activités :**

**Action Prioritaire 1 :** Etendre l'EVF/EMP au niveau des associations sportives et culturelles (ASC) et autres associations de jeunes :

- Evaluer l'expérience de l'introduction de l'EVF dans les associations sportives culturelles et autres associations de jeunes.
- Mettre au point une approche d'intégration de l'EVF adaptée au milieu extra-scolaire.
- Etendre le programme d'EVF / EMP en milieu extra-scolaire : ce programme n'ayant ciblé jusque là qu'un certain nombre d'ASC des régions de Dakar, Thiès, Kaolack et St-Louis, il s'agira de l'étendre aux autres ASC et autres associations de jeunes des milieux urbain, péri-urbain et rural dans toutes les régions du pays.

**Action Prioritaire 2 (AP2) :** Renforcer et généraliser la formation professionnelle au niveau des ASC et autres associations de jeunes :

Il s'agira plus concrètement de mener les activités suivantes :

- Identifier les besoins prioritaires de formation professionnelle des jeunes sur la base d'enquêtes participatives (MARF).
- Elaborer des modules de formation professionnelle et technique adaptés aux besoins des jeunes.
- Mettre en oeuvre ces modules au profit des jeunes des ASC et autres associations non encore couvertes en milieu urbain, rural et péri-urbain.

**Action Prioritaire 3 (AP3) :** Renforcer l'intégration d'activités génératrices de revenus (AGR) au niveau des ASC et autres associations de jeunes

Cette action prioritaire comporte les activités suivantes :

- Intégrer un volet AGR dans les actions de promotion des jeunes en particulier d'EVF/EMP en milieu extrascolaire en vue de répondre à leurs préoccupations socio-économiques et de les inciter davantage à s'intéresser aux autres volets relatifs à

l'EVF/EMP et à la formation professionnelle dans le cadre d'une approche intégrée des activités de la composante jeunes.

- Accroître les ressources financières affectées aux volets socio-économiques des composantes de promotion des jeunes.
- Faciliter l'accès des jeunes au crédit et aux facteurs de production en particulier la terre.
- Mettre en oeuvre des micro-projets productifs au profit des jeunes des ASC en plus des activités sportives et culturelles traditionnelles de ces associations.

**Action Prioritaire 4 (AP4) :**      **Etendre l'expérience-pilote des centres-conseils pour la jeunesse extrascolaire**

Il s'agira plus précisément de réaliser les activités suivantes :

- Evaluer l'expérience pilote des centres-conseils.
- Mettre au point une approche adaptée de mise en place de centres conseils en milieu extrascolaire.
- Sélectionner des CDEPS ou d'autres structures socio-éducatives dans des localités urbaines, péri-urbaines ou rurales en vue de l'extension de cette expérience-pilote.
- Mettre en place et équiper des centres-conseils combinant EVF et offre de services au niveau de ces CDEPS ou autres structures socio-éducatives.

**Action Prioritaire 5 (AP5) :**      **Poursuivre et renforcer l'intégration de l'EVF/EMP et de la formation professionnelle dans le programme national du scoutisme sénégalais**

Cette action prioritaire a été décomposée en un certain nombre d'activités suivantes :

- Poursuivre la formation en EVF des chefs d'unités scouts ;
- Former les responsables de la Confédération Sénégalaise du Scoutisme (CSS) en gestion et management de programme ;
- Renforcer l'équipement des deux (2) bureaux-conseils existant au niveau de la CSS
- Mettre en place et équiper des bureaux-conseils dans quatre (4) autres « régions-scoutes »



**Action Prioritaire 6 (AP6) : Mettre en oeuvre un programme intégré d'EVF/EMP, de formation professionnelle et d'activités génératrices de revenus (AGR) au profit des jeunes issus de familles pauvres en milieu urbain et péri- urbain**

Il s'agira plus concrètement de mener les activités suivantes :

- Alphabétiser des jeunes filles (surtout des domestiques) tout en leur assurant une formation à l'économie familiale et une éducation à la vie familiale et en matière de population (EVF/EMP).
- Assurer à des jeunes non-scolarisés et déscolarisés une formation professionnelle et technique et l'apprentissage d'un métier ainsi qu'une éducation à la vie familiale.
- Initier des AGR dans le secteur primaire (maraîchage, aviculture, etc.) et dans le secteur tertiaire (transport, redistribution) au profit de ces jeunes.
- Intégrer dans les « daaras » des programmes de formation professionnelle associés à des projets productifs en vue de l'amélioration de la situation des « talibés ».

**b) Cadre institutionnel :**

**Maître d'œuvre :** Ministère de la Jeunesse et des Sports (MJS)

**Acteurs :**

- Ministère du Travail et de l'Emploi (MTE)
- Ministère délégué auprès du MEN chargé de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle
- Ministère du Commerce, de l'Artisanat et de l'Industrialisation
- Ministère de la Femme, de l'Enfant et de la Famille
- Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan (MEFP)
- Ministère de la Culture
- Ministère de la Santé et de l'Action Sociale (MSAS)
- Confédération Sénégalaise du Scoutisme (CSS)
- CONGAD
- ASRADEC
- ASBEF
- « BALLAL » Association d'Education et de Formation des Enfants des Pauvres

## **Composante 3 : Améliorer les conditions socio-économiques des personnes du 3<sup>ème</sup> âge**

### **1. Justification**

L'effectif des personnes âgées de 55 ans et plus représentait 7,3% de la population totale au recensement de 1988 et 7,6% d'après les résultats de l'enquête sénégalaise sur les priorités de 1992.

L'évolution du poids démographique de cette tranche de la population pose un certain nombre de problèmes socio-économiques. On peut noter entre autres quelques problèmes notamment ceux relatifs à la santé, et à la sécurité sociale.

Les mesures restrictives en matière d'emploi dans l'Administration Publique ont entraîné entre autres une détérioration des conditions de vie des retraités en raison d'une baisse du rapport Nombre de personnes occupées sur Nombre de personnes retraitées.

L'enquête sénégalaise sur les priorités de 1992, a montré que les personnes du 3<sup>ème</sup> âge font partie des catégories de la population les plus durement touchées par la pauvreté, la dislocation du tissu de solidarité communautaire, les difficultés d'accès aux services sociaux et à certains facteurs de production.

En outre l'habitude de se perd chez les jeunes de prendre en charge les vieux parents, en dépit d'une législation existante sur l'assistance obligatoire des travailleurs salariés à leurs ascendants directs.

Ainsi, la personne du 3<sup>ème</sup> âge doit à présent d'assurer elle même sa subsistance et sa protection médico-sociale.

Cependant, les personnes du 3<sup>ème</sup> âge sont jusque là considérées comme personnes à prendre en charge, à soigner souffrant de pathologies diverses, alors qu'elles peuvent souvent contribuer aux efforts de développement économique et social du Sénégal.

La Déclaration de Politique de Population (DPP) devient dès lors une référence pour constituer un plaidoyer en faveur des personnes âgées et définir des grands axes et des points d'entrée dans un programme d'actions en leur faveur.

### **2. Eléments constitutifs d'un Programme d'Appui et d'Assistance aux Personnes Agées.**

Le recensement et la catégorisation des besoins des « anciens » ou personnes du 3<sup>ème</sup> âge conduisent à entrer dans le programme à partir des volets suivants :

- . un volet santé
- . un volet économique
- . un volet étude et formation
- . un volet héritage culturel . entraide et solidarité



. un volet organisation de la cible en vue de lui conférer la possibilité et le pouvoir de s'exprimer et de défendre ses intérêts

## **2.1. Volet Santé**

En cas de maladie, la personne âgée n'a d'autre ressource que d'aller se faire examiner à l'IPRES ou d'aller vers l'hôpital, point focal de l'assistance publique, la solution « médecin privé » étant inadaptée à son niveau de vie.

Il s'avère donc nécessaire de faire le diagnostic sur la capacité d'accueil, les ressources et les équipements du système médico-social de l'IPRES et sur l'accès aux soins hospitaliers actuellement disponibles par rapport au niveau réel des besoins des personnes du 3<sup>ème</sup> âge.

### **A. IPRES**

#### **Etat des lieux**

Le système de santé de l'IPRES comprend un Centre médico-social à Dakar et 7 infirmeries dans les 7 agences régionales de l'institution.

#### **Le centre médico-social**

Ce centre conçu selon un modèle bien adapté aux contraintes climatiques locales est très fonctionnel et comprend les secteurs de soins suivants :

- . Consultation de médecine générale
- . Consultation de gynécologie obstétrique
- . Consultation d'ophtalmologie
- . Consultation de rééducation fonctionnelle

#### **Acquis**

Ce centre comprend en outre un plateau technique composé d'un service de radiologie (en panne depuis 4 ans), d'un laboratoire d'analyses médicales, d'une pharmacie et d'un bloc opératoire de 2 salles dont une seule fonctionne pour les interventions en ophtalmologie, l'autre étant théoriquement destinée à la chirurgie générale.

#### **. Personnes - ressources**

Un médecin chef titulaire (avec 26 agents), cinq médecins vacataires dont : un urologue, un ophtalmologue, un généraliste, un radiologue, un chirurgien dentiste.

#### **. Les infirmeries régionales :**

On dénombre 7 infirmeries à Thiès, Louga, St-Louis, Kaolack, Ziguinchor, Diourbel et Tamba, articulés autour du centre médico-social de Dakar.

Chaque agence est confiée à un médecin généraliste vacataire. Chaque agence est constituée d'une salle de consultation et d'une salle de soins sous équipée.

### Faiblesses

- . Disparités dans la prise en charge des retraités
- . Prise en charge limitée de leurs problèmes de santé, faute de moyens matériels adéquats
- . Non prise en charge complète de leur hospitalisation. L'IPRES ne participe qu'à hauteur de 2.000 FCFA / jours d'hospitalisation.
- . Non prise en charge de leurs affections chirurgicales excessivement coûteuses dans les hôpitaux publics (en particulier à la clinique d'urologie une intervention pour la prostate coûte en moyenne 125.000 FCFA).
- . Cabinet dentaire vétuste , appareil souvent en panne
- . Service de radiologie en panne depuis 4 ans
- . Bloc opératoire équipé partiellement et non fonctionnel

### ELEMENTS D' ACTIONS DU VOLET

- Compléter et équiper les unités médicales de l'IPRES
- Rééquiper le bloc opératoire et le laboratoire .,
- Doter le Centre de Dakar d'un véhicule
- Doter les infirmeries d'une unité de radioscopie et d'une ambulance
- Informatiser la gestion de l'IPRES

## **B. HOPITAUX**

### Acquis

En 1990 , il y avait au Sénégal : 17 hôpitaux dont 4 à Dakar, 48 centres de santé, 665 postes de santé, 1665 Cases de santé.

### Observations sur les hospitalisations

Les taux d'hospitalisation du 3<sup>ème</sup> âge représentent 20,1% selon une étude faite sur un échantillon de 1992 malades dans les hôpitaux , Principal , Abass NDAO , A. Le Dantec.

Répartition des hospitalisations des personnes du 3<sup>e</sup> âge par type de maladie.

Urologie	54,11%
Ophtalmologie	50,49%
Neurologie	32,37%
ORL	32,37%
Cardiologie	29,20%



La fréquence d'affections chroniques cardio-vasculaire (hypertension) , les insuffisances rénales, les diabètes , les cancers , les cataractes représentent 73,73% des maladies affectant le 3<sup>ème</sup> âge entraînant ainsi une consommation excessive de médicaments et des hospitalisations de longue durée avec un fort taux de mortalité de 24,30% (hommes : 15,62% ; femmes : 8,75%).

### Ressources Humaines

En 1994 , le personnel était au nombre de 4.773 dont : 259 médecins, 41 chirurgiens dentistes, 265 techniciens supérieurs, 612 sages femmes, 919 infirmiers, 1069 agents sanitaires, 284 aides sociaux.

### Faiblesses

Concernant les personnes âgées :

- . non prise en compte de leurs problèmes spécifiques
- . manque de spécialistes en gériatrie
- . non intégration dans les structures sanitaires des soins gériatriques de base
- . coût élevé des médicaments spécifiques aux personnes âgées
- . coût élevé de la prise en charge hospitalière des personnes âgées surtout pour affections chirurgicales (prostate fréquente à cet âge)

### ELEMENTS D' ACTIONS DU VOLET

- Créer un cadre de concertation visant à mieux connaître , cerner et résoudre les problèmes de santé des personnes âgées et pour ce faire impliquer les Fédérations , Amicales et Associations existantes concernant le 3<sup>ème</sup> âge.
- Développer un programme IEC santé pour faire connaître les perceptions nouvelles du vieillissement (exercices physiques , formation pré-retraite , université du 3ème âge...etc.)
- Elaborer un programme National en gériatrie , adapté aux réalités socioculturelles sénégalaises.
- Intégrer les soins gériatriques dans les différentes structures sanitaires.
- Mettre en place un fonds spécial de subvention destiné à appuyer l'acquisition d'appareillage (prothèses auditives et dentaires, lunetterie).
- Développer des actions de prévention pour anticiper sur les problèmes de santé du 3<sup>ème</sup> âge :

## 2.2 Volet économique :

### Etat des lieux

L'enquête sur les priorités :(ESP) de 1991-92 estimait à 557.340 la population sénégalaise de 55 ans et plus , soit 7,6% de la population globale. Le taux de croissance de cette population âgée est estimé à 3,34% par an.

Dans le secteur productif , sur les 308.622 occupés recensés, 12,04% seulement des actifs de la population de 55 ans et plus bénéficient d'une pension tandis que 32,58% sont sans revenu ( ni salaire , ni pension).

Les personnes âgées ont aussi la charge d'un ménage :

- . 51.13% de cette tranche d'âge sont des chefs de famille dans le cadre de leur communauté de base.
- . la taille moyenne des familles dont elles ont la charge est de 9,5

Les actifs du 3<sup>ème</sup> âge travaillent en majorité dans l'agriculture, l'artisanat, l'informel, secteurs d'activités non couverts par un régime de pension.

Les personnes du 3<sup>ème</sup> âge gèrent généralement un budget familial inadapté au coût de la vie, (chroniquement déficitaire). Leur pouvoir d'achat s'est sensiblement dégradé depuis la dévaluation du franc CFA.

La nécessité s'impose donc d'examiner les charges des personnes âgées en essayant de cerner le cas de :

- .ceux qui ne sont pas salariés et qui ne sont couverts par aucun régime de pension-retraite
- .ceux qui bénéficient d'une retraite insignifiante
- .ceux à qui on a supprimé la faveur de la prolongation de carrière et qui de ce fait font face à la difficulté d'honorer certains engagements antérieurs.

### ELEMENTS D' ACTIONS DU VOLET

- Mener des études afin de déterminer la capacité des personnes âgées à continuer d'être des actifs soit dans leur métier ou profession d'origine, soit en se reconvertissant dans un autre secteur d'activité économique, social ou culturel.
- Conduire des études sur les secteurs et circuits de production et les emplois en vue de faciliter l'insertion des retraités dans les activités de leur choix



- Faire des études sur la réforme des institutions de retraite et sur la possibilité de rapprocher et confirmer les avantages des régimes des retraites, des mutuelles et des assurances.
- Faire des études sur le cas des personnes âgées du secteur primaire (paysans, pêcheurs, éleveurs, artisans)
- Organiser des voyages d'études, des séminaires ateliers dont les produits devront être investis dans la recherche de solution aux problèmes des personnes âgées.
- Créer un fonds d'appui pour le financement des petits projets économiques des personnes âgées.

### **2.3 Volet Etudes et Formation :**

#### **Etat des lieux :**

En ce qui concerne les études, il s'avère nécessaire de mener d'abord à propos des personnes du troisième âge des recherches dans le domaine démographique, sociologique et économique qui permettront de donner les bases fiables d'une bonne politique du troisième âge. Au plan de la législation du travail, du régime des retraites, il serait nécessaire de se renseigner sur ce qui se fait dans les pays francophones, notamment dans ceux qui ont su s'adapter au dépérissement de la fonction publique et aux difficultés de ces institutions à faire face à leurs obligations financières.

Dans le domaine de la formation, il a été constaté des perceptions négatives du 3<sup>ème</sup> âge qui de plus en plus ont tendance à être véhiculées considérant les personnes du 3<sup>ème</sup> âge comme personnes malades à soigner et à prendre en charge.

D'autre part une insuffisance de spécialistes dans le domaine de la prise en charge des personnes du 3<sup>ème</sup> âge a été notée.

En outre les personnes du 3<sup>ème</sup> âge n'ont pas toujours des capacités en matière de gestion de projets.

Pour couvrir ce volet, il faut :

- Mener des études socio-démographiques et économiques sur les personnes du 3<sup>ème</sup> âge :
- Former des spécialistes en IEC pour déterminer les contenus spécifiques des messages à délivrer pour faire passer une nouvelle approche de la gérontologie, conscientiser et mobiliser les décideurs :
- Former des personnes âgées à la conception et à la gestion de petits projets :



- Introduire un module de formation en g rontologie et g riatrie et de prise en charge psychologique des personnes du troisi me  ge dans les programmes de l'ENDSS, l'Ecole de Formation en Sant  Publique de Mbour et   l'ENEAS;

## **2.4 Volet h ritage culturel, entraide et solidarit **

Dans la tradition africaine, quelles que soient les zones culturelles, la personne  g e  tait respect e,   cause de sa position dans la cha ne du temps, ses liens de sang, son exp rience et sa sagesse.

Elle  tait consid r e comme l'incarnation de certaines valeurs qui  taient d'ordre moral et spirituel.

La terre, le patrimoine immobilier, l'argent n' taient pas des crit res d terminants dans la consid ration : les r gimes monarchiques, th ocratiques et tribalistes accordaient une place de choix aux personnes  g es dans l' chelle sociale, il est donc important de maintenir cet h ritage et surtout de consolider.

Ce qu'il faut garder   travers les politiques de populations, c'est ce fonds d'attachement aux anciens que nous tenons de nos traditions, c'est cette perception des a n s qui ne nuit ni aux femmes, ni aux jeunes et qui nous distingue des soci t s o  l'on isole les personnes  g es dans des offices pour qu'elles se pr parent   mourir dans l'isolement.

Il est important que notre soci t  se garde aussi d'inventer un ordre nouveau technocratique, individualiste, accapareur d' nergies au point de perdre de vue l'essence, la substance de l'humain, qui r side dans l'amour, l'entraide et la solidarit  entre les hommes.

Il faut que les liens et rapports positifs h rit s de nos fonds culturels subsistent dans des cadres naturels et institutionnels   identifier et organiser, en rapport avec certains facteurs de modernit  qui les inscriront dans la dur e : le nouveau PAIP est une occasion d'assurer cet Objectif.

### **ELEMENTS D'ACTION DU VOLET**

- Organiser   l'instar de la Croix Rouge S n galaise une journ e nationale et une journ e internationale (Nations-Unies) des personnes  g es et octroyer des tranches horaires radio et t l vision en vue de faire conna tre les nouveaux contours de la g rontologie ainsi que les progr s de la g riatrie.
- Implanter sous la forme d'un r seau dans les communes et chefs lieux de Communaut s rurales des Cellules d'Aide et d'Appui aux Personnes Ag es (CAPAA) et organiser des espaces de solidarit  et d'activit s physiques, intellectuelles et spirituelles.
- Impliquer les CAAPA dans la mise en oeuvre de la politique de population.



## 2.5 Volet d'organisation et autonomisation

### Etat des lieux

L'Etat a manqué jusqu'ici d'interlocuteurs, démocratiquement élus pour parler au nom des personnes âgées jusqu'ici peu organisées. Sensibles, conscients et réfléchis mais discrets à cause de l'âge, les personnes du 3<sup>ème</sup> âge n'entendent pas pour autant verser dans la résignation et le mutisme et devenir simples spectateurs du changement.

L'actualité appelle un autre partage des missions et des rôles. Une nouvelle approche de la gérontologie s'accorde parfaitement avec la participation des personnes âgées dans tous les débats portant sur les problèmes de société, dans la recherche du mieux vivre et du mieux être pour tous.

### ELEMENTS DU VOLET

- Constituer un comité d'initiative avec comme un noyau de départ la FARPAS, les Amicales constituées (ex AERS chez les enseignants), les ONG (ex AGIR) etc..
- Constituer un conseil des sages au niveau de toutes les collectivités locales pour une implication du 3<sup>ème</sup> âge dans les réflexions relatives au développement de celles-ci.
- Mettre en place une subvention destinée à financer un processus d'organisation en vue de la création d'un véritable mouvement national des personnes âgées.

## 3. Validation, exécution, suivi et évaluation du programme :

### 3.1 Processus de validation

La constitution d'un mouvement représentatif des personnes âgées exige le passage par plusieurs étapes de consultation, d'organisation et de maturation :

- sensibilisation et mobilisation autour des objectifs poursuivis à travers le présent programme ;
- délégation provisoire de pouvoir aux fédérations associatives et ONG existantes pour parler au nom des personnes âgées ;
- tenue d'un séminaire-atelier de consécration de l'existence d'un mouvement autonome ;
- décentralisation de ce mouvement par la création de cellules régionales, départementales, communales et locales.

L'état, à travers le Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan et des structures impliquées dans les sous-programmes, devra assister les personnes mandatées pour initier et réaliser ces étapes dans un processus de validation qui prendra nécessairement en compte :

- la consultation de groupements d'employeurs, de travailleurs et d'associations coopératives et mutualistes pour la validation politique et technique des politiques de santé, de formation, d'assistance économique et de solidarité ;
- la pratique constante d'activités IEC comme objectif transversal comme dynamique constante et outil de présentation de l'ensemble du programme 1997/2001.

### **3.2 Exécution**

Il est souhaitable que, passées la phase d'adoption de ce programme et la période de la mise en place de mouvement représentatif des personnes âgées, certains objectifs soient réajustés pour coller davantage aux réalités.

Il est aussi essentiel que la DPRH non seulement coopte dans ses structures de coordination, 3 représentants du 3<sup>ème</sup> âge correspondant à un échantillon représentatif au niveau national mais au niveau régional qu'elle demande aux gouverneurs, aux représentants des MSAF (section affaires sociales) d'être en contact régulier avec les personnes âgées mandatées par des structures en cours de constitution ou de consolidation.

Celles-ci doivent se doter d'une adresse civile, de comptes en banque et de tous les instruments qui légitiment et facilitent une mise à disposition de ressources, une gestion transparente et des missions éventuelles de contrôle et/ou d'inspections.

### **3.3. Suivi**

Au fur et à mesure que les études commandées, que les consultations faites éclaireront de leurs conclusions la réflexion sur les volets du programme, la DPRH devra publier des rapports d'étape et ajuster les stratégies et les financements aux données pertinentes.

les bilans annuels des COREPORH et GATPOP devront révéler les leçons tirées de ces études et consultations.

L'intérêt des voyages d'études devra être prouvé par de réelles pistes à exploiter, en vue d'améliorer le taux d'exécution d'un ou plusieurs volets du programme.

Les bénéficiaires de ces voyages devront déposer un rapport technique qui comprendra nécessairement les leçons à tirer de leur séjour à l'étranger.

Le mouvement associatif des personnes âgées devrait fonctionner comme un ensemble de structures communautaires, auto-gérées utilisant un système de contribution



financière et de gestion collégiale qui facilitera le désengagement progressif de l'Etat et des bailleurs de fonds et la prise en charge progressive des personnes âgées de leur mouvement.

### 3.4 Evaluation

Les procédures et instruments d'évaluation appliqués aux programmes jeunes et femmes seront appliqués aux personnes âgées avec les adaptations qui s'imposent mais avec la même rigueur méthodologique.

Le mouvement sera encouragé à procéder à des évaluations internes et intérimaires en vue de s'auto-guider.

La crédibilité du mouvement représentatif du 3<sup>ème</sup> âge et ses chances de bénéficier d'appuis intérieurs et extérieurs étant liés à ces auto-évaluations. Il serait utile de confectionner un Guide pour aider à la fois les évaluateurs et les évalués à maîtriser les enjeux et techniques de cette phase très stratégiques de mise en oeuvre du programme.

**RECAPITULATIF DU SOUS PROGRAMME III  
PROMOTION DES GROUPES-CIBLES**

<b>COMPOSANTE I : PROMOTION DES JEUNES</b>				
<b>OBJECTIF : AMELIORER LES CONDITIONS SOCIO-ECONOMIQUES DES JEUNES</b>				
<b>STRATEGIES</b>	<b>ACTIONS</b>	<b>Chrono</b>	<b>Résultats attendus</b>	<b>Maitr d'œuv</b>
<b>Stratégie 1 : : Institutionnalisation de l'EVF/EMP dans le système éducatif</b>	1. Réviser et multiplier tous les documents didactiques, pour cela : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Identifier et mettre en place une équipe technique de spécialistes chargés de la révision des documents didactiques.</li> <li>• Elaborer les termes de référence de cette équipe.</li> <li>• Procéder au recensement des documents didactiques à réviser.</li> <li>• Procéder à la révision de ces documents didactiques.</li> </ul>	AN <sub>1</sub>	Documents didactiques en EVF/EMP révisé et reproduits	MEN
	2. Elaborer un module unique de formation des enseignants, pour cela <ul style="list-style-type: none"> <li>• Identifier et mettre en place une équipe technique de spécialistes chargés d'élaborer le module.</li> <li>• Elaborer les termes de référence de cette équipe.</li> <li>• Procéder à l'élaboration du module.</li> </ul>	AN <sub>1</sub>	Module unique de format° des enseignants élaboré	MEN
	3. Former tous les enseignants en EVF/EMP, pour cela : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Organiser des sessions de formation des enseignants sur la base du module unique précité.</li> <li>• Systématiser les séminaires régionaux de mise à niveau des enseignants.</li> </ul>	AN <sub>1-4</sub>		
	4. Introduire l'EVF/EMP à l'ENS et dans les EFI, pour cela : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Intégrer dans le programme des EFI le curriculum de formation en EVF/EMP déjà élaboré à l'intention des futurs instituteurs.</li> <li>• Intégrer dans le programme de l'ENS pour la section F2 le curriculum de formation en EVF/EMP déjà élaboré à l'intention des futurs inspecteurs de l'enseignement élémentaire.</li> </ul>	AN <sub>1</sub>	EVF/EMP introduite à l'ENS et dans les EFI	MEN
	5. Introduire l'EVF/EMP dans l'éducation préscolaire, pour cela : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Faire adopter par les autorités compétentes le document déjà élaboré relatif à la stratégie d'introduction de l'EVF/EMP dans l'éducation préscolaire.</li> <li>• Mettre en place les structures, élaborer les documents de base et former les personnels chargés d'expérimenter l'EVF/EMP dans le préscolaire.</li> <li>• Expérimenter les documents de base d'EVF/EMP dans le préscolaire.</li> <li>• Etendre l'EVF/EMP dans le préscolaire à toutes les IDEN.</li> </ul>	AN <sub>1</sub> AN <sub>2</sub> AN <sub>2-5</sub>	EVF/EMP introduite dans l'éducation préscolaire	MEN
	6. Procéder à l'extension significative de l'EVF/EMP dans le système éducatif, pour cela : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Etendre l'EVF/EMP dans les 17 Inspections Départementales de l'Education Nationale (IDEN) déjà touchées.</li> <li>• Intégrer l'EVF/EMP au niveau des 24 IDEN non encore touchées.</li> <li>• Expérimenter l'EVF/EMP dans les EFI et à l'ENS.</li> <li>• Expérimenter l'EVF/EMP au niveau des écoles préscolaires.</li> </ul>	AN <sub>1-3</sub>	EVF/EMP étendue au niveau de toutes les IDEN	MEN







## COMPOSANTE II : PROMOTION DES JEUNES

STRATEGIES	ACTIONS	Chrono	Résultats attendus	Maître d'œuvre
<b>Stratégie 2 :</b> Renforcement de l'intégration de l'EVF/EMP, de la formation professionnelle et des activités génératrices de revenus en milieu extrascolaire	1. Etendre l'EVF/EMP au niveau des associations sportives et culturelles (ASC) et autres associations de jeunes, pour cela : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Evaluer l'expérience de l'introduction de l'EVF dans les associations sportives culturelles et autres associations de jeunes</li> <li>• Mettre au point une approche d'intégration de l'EVF adaptée au milieu extra-scolaire.</li> <li>• Etendre le programme d'EVF/EMP en milieu extrascolaire : ce programme n'ayant ciblé jusque là qu'un certain nombre d'ASC non couvertes dans toutes des régions du pays.</li> </ul>	AN <sub>1,5</sub>	B.D. disponible  Site créé	MJS
	2. Renforcer et généraliser la formation professionnelle au niveau des ASC et autres associations de jeunes, pour cela : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Identifier les besoins prioritaires de formation professionnelle des jeunes sur la base d'enquêtes participatives (MARF).</li> <li>• Elaborer des modules de formation professionnelle et technique adaptés aux besoins des jeunes.</li> <li>• Mettre en oeuvre ces modules au profit des jeunes des ASC et autres associations non encore couvertes en milieu urbain, rural et péri-urbain.</li> </ul>	AN <sub>1,5</sub>	Bulletin créé	MJS DPS DPS DPRH
	3. Renforcer l'intégration d'activités génératrices de revenus (AGR) au niveau des ASC, pour cela : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Intégrer un volet AGR dans les actions de promotion des jeunes en particulier d'EVF/EMP en milieu extrascolaire.</li> <li>• Accroître les ressources financières affectées aux volets socio-économ. des composantes de promotion des jeunes.</li> <li>• Faciliter l'accès des jeunes au crédit et aux facteurs de production en particulier la terre.</li> <li>• Mettre en oeuvre des micro-projets productifs au profit des jeunes des ASC en plus des activités sportives et culturelles traditionnelles de ces associations.</li> </ul>	AN <sub>1,5</sub>		URP DPRH
	4. Etendre l'expérience-pilote des centres-conseils pour la jeunesse extrascolaire, pour cela : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Evaluer l'expérience pilote des centres-conseils.</li> <li>• Mettre au point une approche adaptée de mise en place de centres conseils en milieu extrascolaire.</li> <li>• Sélectionner des CDEPS ou d'autres structures socio-éducatives dans des localités urbaines, péri-urbaines ou rurales en vue de l'extension de cette expérience-pilote.</li> <li>• Mettre en place et équiper des centres-conseils combinant EVF et offre de services au niveau de ces CDEPS ou autres structures socio-éducatives.</li> </ul>	AN <sub>1,5</sub>		



**COMPOSANTE II (suite) : PROMOTION DES JEUNES**

	<p>5. Poursuivre et renforcer l'intégration de l'EVF/EMP et de la formation professionnelle dans le programme national du scoutisme sénégalais, pour cela :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Poursuivre la formation en EVF des chefs d'unités scouts.</li> <li>• Former les responsables de la CSS en gestion et management de programme.</li> <li>• Renforcer l'équipement des deux bureaux-conseils existants au niveau de la confédération sénégalaise du scoutisme (CSS).</li> <li>• Mettre en place et équiper des bureaux-conseils dans 4 autres « régions-scoutes ».</li> </ul> <p>6. Mettre en oeuvre un programme intégré d'EVF/EMP, de formation professionnelle et d'activités génératrices de revenus (AGR) au profit des jeunes issus de familles pauvres en milieu urbain et péri-urbain, pour cela :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Alphabétiser des jeunes filles (surtout des domestiques) tout en leur assurant une formation à l'économie familiale et une éducation à la vie familiale et en matière de population (EVF/EMP).</li> <li>• Assurer à des jeunes non-scolarisés et déscolarisés une formation professionnelle et technique et l'apprentissage d'un métier ainsi qu'une éducation à la vie familiale.</li> <li>• Initier des AGR dans le secteur primaire (maraîchage, aviculture) et dans le secteur tertiaire (transport, redistribution) au profit de ces jeunes.</li> </ul>	AN <sub>1..3</sub>		MJS
	<p>6. Mettre en oeuvre un programme intégré d'EVF/EMP, de formation professionnelle et d'activités génératrices de revenus (AGR) au profit des jeunes issus de familles pauvres en milieu urbain et péri-urbain, pour cela :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Alphabétiser des jeunes filles (surtout des domestiques) tout en leur assurant une formation à l'économie familiale et une éducation à la vie familiale et en matière de population (EVF/EMP).</li> <li>• Assurer à des jeunes non-scolarisés et déscolarisés une formation professionnelle et technique et l'apprentissage d'un métier ainsi qu'une éducation à la vie familiale.</li> <li>• Initier des AGR dans le secteur primaire (maraîchage, aviculture) et dans le secteur tertiaire (transport, redistribution) au profit de ces jeunes.</li> </ul>	AN <sub>1..3</sub>		MJS



COMPOSANTE III : PROMOTION DES PERSONNES DU 3<sup>EME</sup> AGE

OBJECTIF : AMELIORER LES CONDITIONS SOCIO-ECONOMIQUES DES PERSONNES DU 3<sup>EME</sup> AGE

STRATEGIES	ACTIONS	Chrono	Résultats attendus	Maitre d'œuvre
	<p>1. Volet santé et social :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Compléter et équiper les unités médicales de l'IPRES</li> <li>• Rééquiper le bloc opératoire et le laboratoire</li> <li>• Doter le Centre de Dakar d'un véhicule</li> <li>• Doter les infirmeries d'une unité de radioscopie et d'une ambulance</li> <li>• Informatiser la gestion de l'IPRES</li> <li>• Créer un cadre de concertation visant à mieux connaître , cerner et résoudre les problèmes de santé des personnes âgées et , pour ce faire impliquer les Fédérations , Amicales et Associations existantes concernant le 3<sup>eme</sup> âge.</li> <li>• Développer un programme IEC santé pour faire connaître les perceptions nouvelles du vieillissement (exercices physiques , formation pré-retraite , université du 3<sup>eme</sup> âge...etc.)</li> <li>• Elaborer un programme National en gériatrie , adapté aux réalités socioculturelles sénégalaises.</li> <li>• Intégrer les soins gériatriques dans les différentes structures sanitaires.</li> <li>• Mettre en place un fonds spécial de subvention destiné à appuyer l'acquisition d'appareillage (prothèses auditives et dentaires, lunetterie).</li> </ul>	<p>AN<sub>1,2</sub></p> <p>AN<sub>1,2</sub></p> <p>AN<sub>1,2</sub></p> <p>AN<sub>1</sub></p> <p>AN<sub>1,5</sub></p> <p>AN<sub>1,2</sub></p>	<p>Equipement et gestion de l'IPRES renforcée et améliorée</p> <p>Programme national de gériatrie adapté , élaboré et mis en oeuvre</p>	<p>MSAS MEFP</p> <p>MSAS MEFP</p>
	<p>2. Volet économique :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Mener des études afin de déterminer la capacité des personnes âgées à continuer d'être des actifs.</li> <li>• Conduire des études sur les secteurs et circuits de production et les emplois en vue de faciliter l'insertion des retraitées.</li> <li>• Faire des études sur la réforme des institutions de retraite et sur la possibilité de rapprocher et confirmer les avantages des régimes des retraites, des mutuelles et des assurances.</li> <li>• Faire des études sur le cas des personnes âgées du secteur primaire (paysans, pêcheurs, éleveurs, artisans)</li> <li>• Organiser des voyages d'études, des séminaires ateliers dont les produits devront être investis dans la recherche de solution aux problèmes des personnes âgées.</li> <li>• Créer un fonds d'appui pour le financement des petits projets économiques des personnes âgées.</li> </ul>	<p>AN<sub>1</sub></p> <p>AN<sub>1,2</sub></p> <p>AN<sub>1,2</sub></p> <p>AN<sub>1,5</sub></p> <p>AN<sub>1,2</sub></p>	<p>Connaissance de la situation des besoins socio-économique des personnes âgées améliorée</p> <p>Fonds d'appui créé</p>	<p>MEFP en rapport avec MSAS</p>
	<p>3. Volet formation</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Formation de spécialiste en IEC pour déterminer les contenus spécifiques des messages à délivrer pour faire passer une nouvelle approche de la gérontologie, conscientiser et mobiliser les décideurs.</li> <li>• Formation de personnes âgées à la conception et à la gestion de petits projets.</li> <li>• Introduction d'un module de formation en gérontologie et gérartric dans les programmes de l'ENDSS</li> </ul>	<p>AN<sub>1,5</sub></p> <p>AN<sub>1,5</sub></p> <p>AN<sub>1,2</sub></p> <p>AN<sub>1,5</sub></p>	<p>Capacités tech. des personnes âgées et des spécial. en gérontologie et gériatrie renforcées</p> <p>Solidarité et appui aux personnes âgées renforcés</p>	<p>MSAS MEFP</p> <p>MSAS MEFP</p>
	<p>4. Volet héritage culturel, entraide et solidarité</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Organiser une journée nationale et une journée internationale des personnes âgées et octroyer des tranches horaires radio et TV en vue de faire connaître la gérontologie et la gériatrie.</li> <li>• Implanter sous la forme d'un réseau dans les communes et chefs lieux de communautés rurales des cellules d'aide et d'appui aux personnes âgées et organiser des espaces de solidarité et d'activités physiques, intellectuelles et spirituelles.</li> </ul>	<p>A<sub>1</sub></p>	<p>Mouvement national des personnes âgées créé</p>	<p>MSAS MEFP</p>





## V- CADRE INSTITUTIONNEL GLOBAL DU PROGRAMME DU PILIER PSD

Le programme du pilier PSD sera domicilié au niveau du Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan (MEFP).

Il sera piloté par une équipe ayant à sa tête, le Directeur de la Planification des Ressources Humaines (DPRH) qui occupera la fonction de directeur national du programme du pilier. Ses principales tâches sont les suivantes :

- la coordination, le suivi et l'évaluation ;
- la gestion administrative et financière ;
- la représentation au niveau de l'Etat et des partenaires au développement.

Pour les besoins de la mise en oeuvre de ces tâches, il sera assisté par une équipe technique et administrative coordonnée par un expert national en politique de population qui occupera la fonction de directeur technique du programme du pilier.

Cette équipe technique et administrative comprendra également un certain nombre d'experts nationaux bénéficiant d'une expérience d'au moins trois ans dans la mise en oeuvre de la politique de population (démographes, sociologues et économistes - planificateurs) et un personnel administratif (gestionnaire, comptable, - matière, secrétaires, chauffeurs et agents de service).

Par ailleurs, un comité de pilotage regroupant les différents acteurs du programme du pilier (représentants des ministères techniques, ONG et associations) sera mis en place.

Ce comité de pilotage présidé par le DPRH, permettra d'impliquer les différents acteurs concernés en ce qui concerne la coordination, la mise en oeuvre, le suivi et l'évaluation du programme du pilier.

Il se réunira une fois par trimestre pour adopter les programmes de travail et financiers ainsi que les bilans des programmes et des plans financiers du trimestre antérieur des différentes composantes du programme.

Concernant les mécanismes de suivi/évaluation, en plus des bilans trimestriels et annuels d'activités, une évaluation à mi - parcours du programme du pilier sera réalisée par une équipe de consultants indépendants au cours du deuxième semestre de l'année 1999.

En outre, le travail de suivi/évaluation s'appuiera sur des indicateurs déjà élaborés ainsi que des guides d'évaluation qui seront confectionnés au cours de l'exécution du programme.

Enfin, une évaluation finale aura lieu en octobre 2001. Au plan politique, le Comité interministériel de suivi de la politique de population créé en janvier 1996, qui regroupe les principaux Ministres concernés sous la présidence du MEFP, sera chargé de trouver des solutions appropriées aux problèmes de coordination et de mise en oeuvre du programme du pilier qui dépasseraient les compétences et prérogatives du comité de pilotage.



## 2<sup>ème</sup> Partie

### **EVALUATION FINANCIERE DU PROGRAMME: POPULATION ET STRATEGIES DE DEVELOPPEMENT**

Dans la présente évaluation, tous les prix sont exprimés en monnaie locale *Franc CFA*.

## Sous-programme I : APPUI A LA POLITIQUE DE POPULATION

**Composante 1 :** Renforcement du cadre conceptuel et de mise en oeuvre de la politique de population

### S<sub>1</sub>. RÉACTUALISATION DE LA DPP

Les activités ciblées pour la mise en oeuvre de cette stratégie sont relatives à :

- 1 - La prise en compte des nouveaux domaines identifiés.
- 2 - La quantification des objectifs démographiques.
- 3 - La révision de la DPP en l'an 2001.

Pour la réalisation de ces activités, des services de consultants seront commis, des missions seront effectuées dans les régions et des ateliers de présentation seront organisés pour la restitution des résultats des travaux des consultants en vue de leur adoption par tous les acteurs concernés.

Les documents adoptés seront largement diffusés et vulgarisés au niveau de toutes les structures impliquées.

#### 1. Prise en compte des nouveaux domaines

##### 1.1 Services de spécialistes

Une équipe pluridisciplinaire de 5 consultants sera mise en place. Elle sera composée de spécialistes ayant les profils suivants :

- un économiste
- un spécialiste en santé
- un sociologue
- un démographe
- un environnementaliste.

Cette équipe travaillera pendant les six (6) premiers mois du programme :

Estimation en hommes/mois = 30 h/mois  
Coût unitaire = 700.000  
Coût total : 700.000 x 30 = 21.000.000



## 1.2. Missions dans les régions

Des missions seront organisées dans toutes les régions pour impliquer le plus largement le niveau régional afin que ses préoccupations soient mieux prises en compte

Frais de mission =	3.000.000
Carburant =	1.000.000
Coût total =	<u>4.000.000</u>

## 1.3. Séminaires et ateliers

- Un atelier de restitution des résultats de ces travaux sera organisé au niveau national :

Durée : 2 jours
Nombre de participants = 50 personnes
Prise en charge par personne et par jour = 12.000
Coût total : 12.000 x 50 pers. x 2 jrs = 1.200.000

- 3 ateliers interrégionaux seront organisés dans les 3 axes du pays (Sud - Centre - Nord) :

Durée : 3 jours/axe	
Nombre de participants par région : 20 personnes	
Encadrement : 10 personnes	
Prise en charge par personne et par jour : 30.000	
Prise en charge du niveau régional :	
30.000 x 3jrs x 10 x 20 pers.	= 18.000.000
Prise en charge de l'encadrement :	
30.000 x 10 pers. x 10 jrs	= 3.000.000
Coût total =	<u>21.000.000</u>

## 1.4. Reproduction du document

La DPP réactualisée sera multipliée en grande quantité (2000 exemplaires) pour être largement diffusée :

Coût estimatif = 10.000.000

## 2. Quantification des objectifs démographiques

### 2.1. Services des spécialistes

Une équipe pluridisciplinaire de 5 consultants ayant les mêmes profils définis plus haut sera mise en place. Cette équipe travaillera durant toute la 1<sup>ère</sup> année du programme. Ce travail aboutira à l'élaboration du document de quantification au niveau national et régional :



### 1.3 Reproduction du document

Le document du PMOA sera multiplié en 500 exemplaires et sera transmis à tous les acteurs :

Coût estimatif = 2.500.000

## 2. Opérationnalisation du cadre institutionnel

### 2.1 Séminaire-ateliers

Un atelier d'adaptation du cadre institutionnel aux nouveaux textes définis dans le cadre de l'approche programme sera organisé pendant 5 jours. cet atelier impliquera tous les acteurs concernés et prendra en compte la définition de stratégies intra et intersectorielles (IEC, SR, Genre, etc...) ainsi que l'intervention des ONG :

Durée : 5 jrs

Nombre de participants : 50 personnes

Prise en charge par personne et par jour = 12.000

Coût total : 12.000 x 50 pers x 5 jrs = 3.000.000

## 3. Renforcement des moyens logistiques et humains de la DPRH

### 3.1 Moyens humains

Pour permettre à la DPRH de réaliser sa mission de coordination, suivi et évaluation de la politique de population ; elle sera dotée d'un personnel compétent et suffisant ayant les profils suivants :

- 1 spécialiste en santé reproductive
- 2 économistes planificateur
- 2 démographes
- 1 sociologue
- 2 spécialistes suivi/évaluation des programmes
- 1 documentaliste
- 2 secrétaires
- 2 chauffeurs
- 1 agent de service
- 1 reprographe

### Evaluation du montant annuel des salaires

Experts : 96h/mois x 700.000 = 67.200.000

Cadres moyens : 36h/mois x 300.000 = 10.800.000

Personnel d'appui 48h/mois x 150.000 = 7.200.000

Coût total annuel = 85.200.000

Coût total durée du programme :  
85.200.000 x 5 = 426.000.000



### 3.2 Moyens logistiques

#### 3.2.1 Véhicules

. 2 véhicules 4x4 tout terrain	=	29.000.000
. 2 véhicules Break	=	18.000.000
. 2 véhicules Berline	=	20.000.000
Coût total	=	<u>67.000.000</u>

#### 3.2.2 Ordinateurs

. 5 ordinateurs	=	11.750.000
. 5 imprimantes (laser)	=	2.250.000
. 5 onduleurs	=	1.750.000
Coût total	=	<u>15.750.000</u>

#### 3.2.3 Copieur

1 copieur (Grande capacité - Grande vitesse)	=	9.000.000
---	---	-----------

3.2.4 Mobilier	=	9.800.000
----------------	---	-----------

#### 3.2.5 Appui institutionnel

. Etudes & Recherches	=	105.000.000
. Suivi & Evaluation	=	38.000.000
. Formation	=	56.000.000
. Appui à la régionalisation	=	250.000.000
Coût total	=	<u>449.000.000</u>

L'appui à la régionalisation prendra en compte le fonctionnement des COREPORH et des nouvelles structures créées au niveau local.

#### 4. Renforcement des capacités d'intervention des ONG

Ce renforcement se fera par la mise en place d'un fonds d'appui qui sera doté annuellement pour appuyer les actions des ONG :

Dotation annuelle du fonds d'appui aux ONG	=	150.000.000
Dotation totale	=	750.000.000

#### 5. Evaluation de l'exécution du programme en 1999

Dès la 2<sup>ème</sup> année du programme, son exécution sera évaluée pour apporter les mesures correctives éventuelles. Pour ce faire, des services de spécialistes seront commis et des séminaires seront organisés.

##### 5.1 Services de spécialistes

Une équipe pluridisciplinaire de spécialistes de haut niveau ayant les profils suivants sera mise en place :

- spécialiste en Santé reproductive
- spécialiste en IEC/Plaidoyer
- spécialiste en formation et gestion des ressources humaines
- socio-économiste
- spécialiste en collecte de données et recherches.

L'équipe devra faire ce travail en 3 mois :

Nombre d'hommes/mois	=	15
Coût unitaire	=	1.500.000
Coût total	: 1.500.000 x 15	= 22.500.000

##### 5.2. Séminaire-atelier

Un séminaire de restitution sera organisé pendant 2 jours. Il impliquera tous les acteurs du programme :

Nombre de participants	: 100 personnes
Prise en charge par personne et par jour	jour = 12.000
Coût total	: 12.000 x 100 x 2 = 2.400.000



### 5.3. Reproduction

Le document adopté sera reproduit et diffusé :

Coût prévu = 1.000.000

#### S<sub>3</sub>. MISE EN PLACE D'UN CADRE JURIDIQUE FAVORABLE

Pour la mise en oeuvre de cette stratégie, les actions identifiées sont relative à l'élaboration de nouveaux textes sur la base des études diagnostiques existantes.

Pour ce faire des services de spécialistes seront commis et des séminaires-ateliers organisés.

##### 1. Elaboration des nouveaux textes

###### \* Services de spécialiste

Un juriste de haut niveau sera commis pour faire ce travail en 3 mois dès la première année du programme :

Nombre hommes/mois : 3  
Coût total : 700.000 x 3 = 2.100.000

###### \* Atelier-séminaire

Un séminaire de présentation des nouveaux textes sera organisé en 2 jours avec notamment les parlementaires et journalistes.

Durée : 2 jrs  
Nombre de participants : 50 personnes  
Prise en charge par personne et par jour = 12.000  
Coût total : 12.000 x 50 = 600.000

###### \* Reproduction du document et diffusion

Après leur adoption, les nouveaux textes seront consignés dans un code qui sera largement diffusé auprès de tous les acteurs et à travers les médias :

Coût de la reproduction = 4.000.000  
Coût Convention avec la RTS = 10.000.000

Coût total = 14.000.000

## Composante II : Régionalisation de la Politique de Population

### S<sub>1</sub>. INTÉGRATION DES SPÉCIFICITÉS RÉGIONALES DANS LES PROGRAMMES

Pour la mise en oeuvre de cette stratégie, les actions concrètes qui ont été ciblées sont les suivantes :

- 1 - Elaborer un document d'orientations de la régionalisation.
- 2 - Réactualiser les bilans démo-économiques régionaux et élaborer des plans d'actions régionaux de mise en oeuvre de la politique de population.
- 3 - Créer des banques de données régionales sur la population.
- 4 - Créer des centres de documentation régionaux.

1. Elaborer un document fixant les grandes orientations de la régionalisation de la politique de population.

#### 1.1. Services de spécialistes

Un spécialiste, expert en Population sera recruté dans le dernier trimestre de la 1<sup>ère</sup> année pour mener l'étude de définition des orientations de la régionalisation. Cette étude durera 3 mois :

Nombre d'hommes/mois : 3  
Coût unitaire = 1.500.000  
Coût total = 4.500.000.

#### 1.2 Séminaires-ateliers

Un atelier de présentation des orientations sera organisé pendant 2 jours :

Durée : 2 jrs  
Nombre de participants : 50 personnes  
Prise en charge par personne et par jour = 12.000  
Coût total : 12.000F x 50 x 2 jrs = 1.200.000

#### 1.3. Reproduction du document

Le document d'orientation sera reproduit et diffusé :

Coût estimatif = 8.000.000

Seul le document d'orientations sera élaboré la 1<sup>ère</sup> année. Toutes les autres activités de mise en oeuvre de la régionalisation seront menées à partir de la 2<sup>ème</sup> année du programme.



## 2. Réactualiser les bilans démo-économiques régionaux et élaborer des plans d'actions

Ce travail s'étalera sur toute la deuxième année du programme et nécessitera des services de spécialistes, des séminaires d'information et une diffusion du document au niveau des principaux acteurs.

### 2.1. Services de spécialistes

Une équipe pluridisciplinaire de 5 spécialistes ayant les mêmes profils indiqués plus haut sera chargée de ce travail :

Nombre d'hommes/mois : 60  
Coût unitaire = 700.000  
Coût total :  $700.000 \times 60 = 42.000.000$

### 2.2. Ateliers-séminaires

Pour le suivi de ce travail, des ateliers interrégionaux seront organisés dans les trois axes du pays chaque trimestre. Au total 12 ateliers ; chaque atelier durera 3 jours :

Durée : 3 jrs  
Encadrement : 10 personnes  
Nombre de participants par région : 20 personnes  
Prise en charge par personne et par jour = 30.000  
Prise en charge régionaux :  $30.000 \times 20 \times 3 \text{ jrs} \times 10 \times 4 = 72.000.000$   
Prise en charge encadrement :  
 $30.000 \times 10 \times 10 \text{ jrs} \times 4 = 12.000.000$   
Logistique = 12.000.000

Coût total =	<hr/>	96.000.000
--------------	-------	------------

### 2.3. Reproduction des documents :

Coût estimatif = 5.000.000

### 2.4. Réunion des bailleurs de fonds :

Une réunion des bailleurs de fonds sera organisée sur les 10 plans régionaux :

Coût estimatif = 12.000.000

## 3. Créer des banques de données régionales sur la population

Pour ce faire, les actions suivantes sont prévues.

### 3.1 Doter chaque région d'un équipement approprié :

- 10 ordinateurs de très grande capacité et vitesse munis d'une imprimante Laser seront achetés pour les 10 régions :

Coût estimatif 1 ordinateur + imprimante = 2.800.000  
Coût total : 2.800.000 x 10 = 28.000.000

### 3.2. Former un spécialiste en gestion de base de données :

\* Une bourse sera accordée aux agents chargés de faire ce travail pour une formation d'1 mois dans une institution spécialisée au Sénégal :

Frais d'inscription	=	1.500.000
Bourse mensuelle	=	500.000
<hr/>		
Coût de la formation pour 1 agent	=	2.000.000
Coût de la formation pour 10 agents	=	20.000.000

### 3.3. Reproduction des fiches de recueil de données

Des fiches de recueil de données seront conçues par le spécialiste et seront multipliées en nombre suffisant. Ces fiches seront envoyées périodiquement auprès des structures concernées pour la collecte des informations :

Coût estimatif annuel	=	3.000.000
Coût total	=	12.000.000

## **4. Créer des centres de documentation régionaux**

Les actions suivantes sont prévues pour chaque centre

4.1. Equipement		
- dotation en mobilier	=	3.000.000
- dotation en ordinateur + imprimante	=	2.500.000
- dotation en copieur	=	1.800.000
<hr/>		
Coût estimatif par centre	=	7.300.000
Coût total des 10 centres	=	73.000.000

### 4.2. Personnel des centres

Pour que ces centres soient opérationnels, il est indispensable de les doter du minimum de personnel nécessaire :

- 1 documentaliste
- 1 assistant-reprographe

Estimation des salaires

Salaires annuels documentalistes	=	2.400.000
Salaires annuels reprographe	=	1.500.000
<hr/>		
Salaires annuels par centre	=	3.900.000



Salaires annuels des 10 centres = 39.000.000

Salaires des centres sur la durée  
du programme : 39.000.000 x 4 = 156.000.000

#### 4.3. Constituer un fonds documentaire

Une provision importante sera faite la première année pour l'acquisition du maximum de documents possibles et les années suivantes, le fonds sera amélioré progressivement :

- 2 <sup>ème</sup> année	Montant alloué aux 10 centres	=	30.000.000
- 3 <sup>ème</sup> année	Montant alloué aux 10 centres	=	15.000.000
- 4 <sup>ème</sup> année	Montant alloué aux 10 centres	=	10.000.000
- 5 <sup>ème</sup> année	Montant alloué aux 10 centres	=	10.000.000
			<hr/>
	Coût total	=	65.000.000

## S<sub>2</sub>. OPÉRATIONNALISATION DES STRUCTURES DE COORDINATION RÉGIONALES

Pour la réalisation de cette stratégie, les actions suivantes ont été retenues :

- 1 - Inventorier les besoins humains et financiers des structures de coordination régionales (COREPORH).
- 2 - Créer un fonds de soutien aux activités des COREPORH.
- 3 - Doter chaque COREPORH d'un équipement approprié.

### 1. Inventorier les besoins des structures de coordination

#### 1.1.1. Services de consultants

Un expert en population et un expert financier seront commis pendant 4 mois pour faire cette étude. Celle-ci prendra en compte l'étude des conditions de création et des modalités de fonctionnement du fonds au niveau régional et local :

Nbre d'hommes/mois : 8  
Coût unitaire = 700 000  
Coût total = 5.600 000

#### 1.2. Ateliers-séminaires

Pour une large adhésion des différents intervenants, 3 ateliers interrégionaux seront organisés pour présenter les résultats de l'étude en vue de leur adoption :

Durée : 2 jrs  
Participants régionaux : 20 personnes par région  
Encadrement : : 5 personnes  
Prise en charge par personne et par jour = 30.000



Prise en charge des régionaux :		
30.000 x 2 x 20 pers. x 10	=	12.000.000
Prise en charge encadrement :		
30.000 x 5 x 7	=	1.050.000
Coût estimatif total	=	<u>13.050.000</u>

1.3. Reproduction du document		
Coût prévu	=	5.000.000

## **2. Créer un fonds de soutien aux activités des COREPORH**

Ce fonds sera pris en compte dans le volet Renforcement Institutionnel de la DPRH.

## **3. Doter chaque COREPORH d'un équipement approprié**

Véhicule	=	14.500.000
Mobilier	=	3.000.000
Informatique et bureautique	=	6.000.000

Coût équipement des COREPORH = 23.500.000

Coût total pour les 10 COREPORH = 235.000.000

### **S<sub>3</sub>. ÉVALUATION DES BESOINS FINANCIERS ET LOGISTIQUES AU NIVEAU COMMUNAL ET LOCAL**

Les actions relatives à cette stratégie sont prises en compte dans l'axe précédent. Les communautés de base peuvent être invitées aux ateliers prévus avec les COREPORH.

**Composante III** : Intégration de la variable Population dans le développement et systématisation de l'approche Programme

### **S<sub>1</sub>. AMÉLIORATION DE L'INTÉGRATION DE LA VARIABLE POPULATION DANS LE PROCESSUS DE PLANIFICATION ET DANS LES DIFFÉRENTS PLANS NATIONAUX, REGIONAUX, SECTORIELS ET LOCAUX**

Pour la mise en oeuvre de cette stratégie, les actions suivantes ont été retenues :

- 1 - Renforcer le cadre d'exécution de l'intégration de la variable Population dans la planification du développement.
- 2 - Renforcer les capacités techniques des ressources humaines chargées de l'intégration.
- 3 - Adapter et appliquer un modèle démo-économique au contexte du Sénégal.
- 4 - Actualiser le guide méthodologique d'intégration de la variable Population dans la planification.
- 5 - Diffuser le modèle et le Guide
- 6 - Utiliser le modèle pour tester la cohérence du Plan de Développement National.



## 1. Renforcer le cadre d'exécution

### 1.1. Services de spécialistes

Une équipe pluridisciplinaire de 5 spécialistes dont un coordonnateur de la DP et de la DPRH ayant des profils de planificateur, économiste, démographe, sociologue, spécialiste en santé sera mise sur pied ; ce groupe s'associera les services de 9 techniciens issus des ministères techniques impliqués dans l'exécution de la politique de population.

Les 5 spécialistes bénéficieront d'un contrat alors que les 9 techniciens auront des indemnités pour leur participation à l'exécution du programme.

Coût annuel contrat coordonnateur = 10.800.000

Coût annuel contrat spécialistes = 33.600.000

Coût total durée du programme = 44.400.000

Coût total durée du programme = 222.000.000

Indemnités annuelles = 5.400.000

Indemnités durée du programme = 27.000.000

### 1.2. Equipement

Les 14 membres du groupe seront équipés en ordinateurs et portables, en véhicules, mobilier et bureautique :

- ordinateurs bur.+imprimantes 40.000.000

- Portables + imprimantes = 21.000.000

- Véhicule 4x4 tout terrain = 14.500.000

- Véhicule type Break = 9.000.000

- Copieur = 2.800.000

- Mobilier = 7.000.000

- Logiciels = 15.000.000

- Matériel de projection = 5.000.000

- Fournitures et maintenance= 15.000.000

Coût total = 129.300.000

### 1.3. Connection d'un réseau

Une agence informatique sera consultée pour la connection d'un réseau qui permettrait aux membres du groupe basés dans différents secteurs de travailler en parfaite harmonie :

Coût du contrat = 8.000.000

Les 5 spécialistes bénéficieront d'un contrat alors que les 9 techniciens auront des indemnités pour leur participation à l'exécution du programme.

Coût annuel contrat coordonnateur = 10.800.000 ,  
Coût annuel contrat spécialistes = 33.600.000

Coût total durée du programme = 44.400.000  
Coût total durée du programme = 222.000.000

Indemnités annuelles = 5.400.000  
Indemnités durée du programme = 27.000.000

### 1.2. Equipement

Les 14 membres du groupe seront équipés en ordinateurs et portables, en véhicules, mobilier et bureautique :

- ordinateurs bur. + imprimantes 40.000.000  
- Portables + imprimantes = 21.000.000  
- Véhicule 4x4 tout terrain = 14.500.000  
- Véhicule type Break = 9.000.000  
- Copieur = 2.800.000  
- Mobilier = 7.000.000  
- Logiciels = 15.000.000  
- Matériel de projection = 5.000.000  
- Fournitures et maintenance = 15.000.000

Coût total = 129.300.000

### 1.3. Connection d'un réseau

Une agence informatique sera consultée pour la connection d'un réseau qui permettrait aux membres du groupe basés dans différents secteurs de travailler en parfaite harmonie :

Coût du contrat = 8.000.000

## 2. Renforcer les capacités techniques des ressources humaines chargées de l'intégration

### 2.1 Services de spécialistes

En outre, une formation en informatique leur sera dispensée pendant 1 mois. Pour ce faire un contrat sera signé avec une institution spécialisée qui sera chargée de la conception du logiciel approprié et de la formation de l'équipe :

Coût du contrat = 8.000.000



## 2.2 Voyages d'études

Des voyages d'études seront organisés au profit des membres de l'équipe pour s'inspirer d'expériences d'autres pays dans ce domaine.

Ces voyages dureront un mois dans chaque pays suivant le calendrier ci-dessous:

- 1<sup>ère</sup> année Etats-Unis au profit de 5 membres
- 2<sup>ème</sup> année Belgique au profit de 5 membres
- 3<sup>ème</sup> année Tunisie au profit de 4 membres

Coût voyages aux Etats-Unis	=	15.000.000
Coût voyages en Belgique	=	13.000.000
Coût voyages en Tunisie	=	8.000.000

Coût estimatif total	=	<u>36.000.000</u>
----------------------	---	-------------------

## 3. Adapter et Appliquer un modèle démo-économique au contexte du Sénégal

### 3.1 Services de spécialistes

Un des deux experts internationaux qui ont formé l'équipe, viendra les encadrer pendant 15 jours pour l'adoption du modèle :

Coût estimatif du contrat de l'expert	=	4.500.000
---------------------------------------	---	-----------

### 3.2. Séminaires-Ateliers

Un atelier d'adoption du modèle sera organisé :

Durée	: 4 jrs
Nbre de participants	: 100
Coût unitaire par personne et par jour	= 12.000
Coût total	= 2.400.000

### 3.3. Reproduction

Le modèle sera multiplié et diffusé :

Coût prévu	=	5.000.000
------------	---	-----------

## 4. Actualiser le Guide Méthodologique

Ce guide sera réactualisé par l'équipe. Après un travail préalable fait par celle-ci, deux ateliers seront organisés pour d'une part présenter le guide actualisé et le finaliser et d'autre part le faire adopter.

Le niveau régional sera largement associé à ces travaux d'actualisation du guide.

#### 4.1. Séminaires-ateliers

Durée : 3 jrs

Participants régionaux : 50

Part niveau national : 20

Prise en charge par personne et par jour = 12.000

Montant total prise en charge

$12.000 \times 70 \times 3 = 2.520.000$

Frais de missions régionaux = 1.350.000

Coût d'un atelier = 3.870.000

Coût estimatif total

$3.870.000 \times 2 = 7.740.000$

#### 4.2. Reproduction des documents

Le guide et le modèle seront imprimés et multipliés pour diffusion :

Coût estimatif = 8.000.000

### 5. Diffuser le modèle et le guide

#### 5.1. Ateliers et Séminaires

Un atelier national et des ateliers interrégionaux seront organisés pour la diffusion du modèle et du guide.

- Coût atelier national

Durée : 2 jrs

Participants : 100 personnes

Taux/personne = 12000

Coût total estimatif = 2.400.000

- Coût ateliers interrégionaux

Durée : 3 jrs

Participants : 20 personnes par région

- Niveau national : 20 personnes

Prise en charge par personne et par jour : 30.000

Prise en charge des régionaux

$30.000 \times 20 \times 10 \times 3 = 18.000.000$

- Prise en charge du niveau national

$30.000 \times 20 \times 10 = 6.000.000$

Coût estimatif total = 24.000.000



## Composante IV : Valorisation et gestion des ressources humaines

### S1 RATIONNALISATION DE LA FORMATION

Pour la mise en oeuvre de cette stratégie, les actions suivantes sont identifiées :

- 1 - Concevoir et réaliser un programme de formation en matière de population.
- 2 - Mettre en place une structure stable chargée de la gestion du programme.
- 3 - Renforcer et organiser les séminaires et ateliers de formation de type transversal.
- 4 - Constituer et élaborer un matériel pédagogique pour les formateurs.
- 5 - Préparer et organiser les séminaires et ateliers de dissémination.
  
- 6 - Préparer et organiser les séminaires et ateliers de perfectionnement.
- 7 - Développer des actions de formation et de proximité.
- 8 - Préparer et organiser les séminaires et ateliers de formation de longue durée.
- 9 - Impliquer et appuyer davantage les institutions de formations existantes.

#### 1. Concevoir et réaliser un programme de formation en matière de population

Pour la conception du programme, il est nécessaire d'engager les services de consultants.

##### 1.1. Service de spécialistes :

Une équipe de 2 experts en Population et Ressources Humaines sera mise en place pour cette étude qui devra durer 3 mois :

Coût de l'étude = 6.000.000

#### 2. Mettre en place une structure de gestion du programme

Une cellule de gestion sera créé pour piloter le programme. Cette cellule sera domiciliée au sein de la DPRH.

##### 2.1. Aménagement d'un local :

Coût estimatif = 15.000.000

##### 2.2. Services de spécialistes :

Des experts nationaux et internationaux seront recrutés pour appuyer techniquement le programme :

Coût contrats experts internationaux		
1 <sup>ère</sup> année	=	45.000.000
2 <sup>ème</sup> année	=	30.000.000
3 <sup>ème</sup> année	=	30.000.000
4 <sup>ème</sup> année	=	15.000.000

5 <sup>ème</sup> année	=	15.000.000
Coût estimatif total	=	<u>135.000.000</u>

Coût contrats experts nationaux

1 <sup>ère</sup> année	=	46.500.000
2 <sup>ème</sup> année	=	63.000.000
3 <sup>ème</sup> année	=	63.000.000
4 <sup>ème</sup> année	=	63.000.000
5 <sup>ème</sup> année	=	<u>63.000.000</u>

Coût estimatif total	=	<u>298.500.000</u>
----------------------	---	--------------------

2.3. Equipement :

Véhicules	=	18.000.000
Mobilier	=	2.500.000
Equipements pédagogiques	=	15.000.000
Bureautique	=	10.000.000

Coût estimatif total	=	<u>45.500.000</u>
----------------------	---	-------------------

2.4. Personnel de soutien :

Salaires

1 <sup>ère</sup> année	=	8.100.000
2 <sup>ème</sup> année	=	16.200.000
3 <sup>ème</sup> année	=	16.200.000
4 <sup>ème</sup> année	=	15.200.000
5 <sup>ème</sup> année	=	<u>15.200.000</u>

Coût estimatif total	=	<u>72.900.000</u>
----------------------	---	-------------------

2.5. Fourniture et Maintenance :

1 <sup>ère</sup> année	=	14.600.000
2 <sup>ème</sup> année	=	13.650.000
3 <sup>ème</sup> année	=	13.650.000
4 <sup>ème</sup> année	=	12.450.000
5 <sup>ème</sup> année	=	12.450.000

Coût total	=	<u>66.800.000</u>
------------	---	-------------------

**3. Préparer et Organiser les séminaires et ateliers de formation**

3.1. Module 1 :

Ce module sera organisé au 1er semestre, de la 2ème année du programme.



### 3.1.1. Séminaire de sensibilisation :

Experts nationaux	=	3.500.000
Experts internationaux	=	10.500.000
Logistique	=	2.000.000
Prise en charge Participants	=	2.700.000
Coût total	=	<u>18.700.000</u>

### 3.1.2. Séminaire d'homogénéisation

Experts nationaux	=	5.000.000
Experts internationaux	=	18.500.000
Institutions spécialisées	=	5.000.000
Logistique	=	11.000.000
Documentation et Matériau pédagogique	=	5.000.000
Prise en charge participants	=	26.250.000
Coût total	=	<u>70.750.000</u>

### 3.1.3. Ateliers sectoriels

Experts nationaux	=	7.500.000
Experts internationaux	=	10.500.000
Institutions spécialisées	=	10.000.000
Logistique	=	11.000.000
Matériau et Documentation	=	5.000.000
Prise en charge Participants	=	54.000.000
Coût total	=	<u>98.000.000</u>

### 3.2 Module 2 :

Ce module sera organisé au 2<sup>ème</sup> semestre de la 2<sup>ème</sup> année du programme.

#### 3.2.1. Séminaire de sensibilisation

Experts internationaux	=	5.500.000
Experts nationaux	=	7.000.000
Logistique	=	2.000.000
Prise en charge participants	=	2.700.000
Coût total	=	<u>17.200.000</u>

### 3.2.2. Séminaire d'homogénéisation

Experts internationaux	=	10.000.000
Experts nationaux	=	10.000.000
Institutions spécialisées	=	5.000.000
Logistique	=	11.000.000
Matériau et documentation	=	5.000.000
Prise en charge Participants	=	15.000.000
Coût total	=	<u>56.000.000</u>

### 3.2.3. Ateliers sectoriels

Experts internationaux	=	10.500.000
Experts nationaux	=	15.000.000
Institutions spécialisées	=	10.000.000
Logistique	=	11.000.000
Matériau et documentation	=	5.000.000
Prise en charge participants	=	36.000.000
Coût total	=	<u>87.500.000</u>

### 3.3. Module 3

Ce module sera organisé au 1<sup>er</sup> semestre de la 3<sup>ème</sup> année du programme.

#### 3.3.1. Séminaire de sensibilisation

Experts nationaux	=	10.000.000
Logistique	=	2.000.000
Prise en charge participants	=	2.700.000
Coût total	=	<u>14.700.000</u>

#### 3.3.2. Séminaire d'homogénéisation

Experts internationaux	=	10.000.000
Experts nationaux	=	15.000.000
Institutions spécialisées	=	5.000.000
Logistique	=	8.500.000
Matériau et documentation	=	5.000.000
Prise en charge participants	=	15.000.000
Coût total	=	<u>58.500.000</u>

#### 3.3.3. Ateliers sectoriels

Experts internationaux	=	7.500.000
Experts nationaux	=	15.000.000



Institutions spécialisées	=	10.000.000
Logistique	=	11.000.000
Matériau et documentation	=	5.000.000
Prise en charge participants	=	36.000.000

Coût total = 84.500.000

#### **4. Préparer et organiser les séminaires et ateliers de dissémination**

##### 4.1. Module 1

Ce module sera organisé au 2<sup>ème</sup> semestre de la 3<sup>ème</sup> année du programme

Experts nationaux	=	12.000.000
Logistique	=	6.000.000
Matériau et documentation	=	5.000.000
Prise en charge participants	=	1.000.000

Coût total = 24.000.000

##### 4.2. Module 2

Ce module sera organisé au 1<sup>er</sup> semestre de la 4<sup>ème</sup> année du programme

Experts nationaux	=	12.000.000
Logistique et organisation	=	6.000.000
Matériau et documentation	=	5.000.000
Prise en charge participants	=	800.000

Coût total = 23.800.000

##### 4.3. Module 3

Ce module sera organisé au 2<sup>ème</sup> semestre de la 4<sup>ème</sup> année du programme.

Experts nationaux	=	12.000.000
Logistique et organisation	=	6.000.000
Matériau et documentation	=	5.000.000
Prise en charge participant	=	600.000

Coût total = 23.600.000

#### **6. Préparer et organiser les séminaires et ateliers de perfectionnement**

##### 6.1. Module 1

Ce module sera organisé au 2<sup>ème</sup> semestre de la 3<sup>ème</sup> année du programme

Experts internationaux	=	20.000.000
Experts nationaux	=	5.000.000

Logistique	=	12.000.000
Matériau pédagogique et documentation	=	5.000.000
Prise en charge participants	=	<u>36.000.000</u>
Coût total	=	78.000.000

#### 6.2. Module 2

Ce module sera organisé au 1<sup>er</sup> semestre de la 4<sup>ème</sup> année du programme

Experts internationaux	=	10.000.000
Experts nationaux	=	10.000.000
Logistique et organisation	=	12.000.000
Matériau pédagogique et documentation	=	5.000.000
Prise en charge participants	=	36.000.000
Coût total	=	<u>73.000.000</u>

#### 6.3. Module 3

Ce module sera organisé au 2<sup>ème</sup> semestre de la 4<sup>ème</sup> année du programme

Experts internationaux	=	5.250.000
Experts nationaux	=	15.000.000
Institutions spécialisées	=	1.000.000
Logistique et organisation	=	10.000.000
Matériau pédagogique et documentation	=	3.000.000
Prise en charge participants	=	36.000.000
Coût total	=	<u>70.250.000</u>

#### 6.4. Module 4

Ce module sera organisé au 1<sup>er</sup> semestre de la 5<sup>ème</sup> année du programme

Experts nationaux	=	20.000.000
Logistique et organisation	=	8.500.000
Matériau pédagogique et documentation	=	5.000.000
Prise en charge participants	=	36.000.000
Coût total	=	<u>69.500.000</u>

### 7. Préparer et organiser les formations de reconversion

Les formations de reconversion sont individuelles et se feront à partir de la 2<sup>ème</sup> année.



2 <sup>ème</sup> année			
Formation au Sénégal =	5.700.000		
Formation à l'étranger =	9.300.000		
		<hr/>	
Coût total	=		15.000.000
3 <sup>ème</sup> année			
Formation au Sénégal =	27.400.000		
Formation à l'étranger =	38.100.000		
		<hr/>	
Coût total	=		65.500.000
4 <sup>ème</sup> année			
Formation au Sénégal =	47.300.000		
Formation à l'étranger =	53.100.000		
		<hr/>	
Coût total	=		100.400.000
5 <sup>ème</sup> année			
Formation au Sénégal =	48.200.000		
Formation à l'étranger =	43.800.000		
		<hr/>	
Coût total	=		92.000.000

Coût total des formations de reconversion = 272.900.000

## Sous-programme II : RENFORCEMENT DU SYSTEME D'INFORMATIONS SUR LA POPULATION

**Composante I** : Collecte et utilisation des données dans le domaine de la population

### S<sub>1</sub>. DÉVELOPPEMENT ET RATIONALISATION DES SYSTÈMES DE COLLECTE

Pour ce faire, les actions concrètes à réaliser sont les suivantes :

- 1 - Elaborer un programme national de collecte et d'analyse de données en population.
- 2 - Réaliser le 3<sup>ème</sup> RGPH.
- 3 - Redynamiser le COCOES.
- 4 - Réaliser des enquêtes spécifiques.
- 5 - Mettre en place un système plus performant de conservation et d'archivage des documents notamment relatifs aux résultats d'enquêtes et de recherches.

#### 1. Elaborer un programme national de collecte

##### 1.1. Services de spécialistes

Une étude sera menée par 3 spécialistes :

- spécialiste en santé
- démographe
- socio-économiste.

Elle durera 3 mois :

Coût prévu = 6.000.000

##### 1.2. Séminaire-atelier

Un séminaire national sera organisé pour la restitution des résultats de l'étude :

Coût prévu = 2.400.000

##### 1.3. Reproduction du document

Le document sera reproduit et diffusé :

Coût prévu = 1.500.000

#### 2. Réaliser le 3<sup>ème</sup> RGPH

Le coût évalué du 3<sup>ème</sup> recensement = 4.000.000.000



### **3. Redynamiser le COCOES**

#### 3.1. Atelier-séminaire

Un séminaire de redynamisation sera organisé avec l'implication de tous les partenaires :

Coût prévu = 1.200.000

#### 3.2. Reproduction du document

Coût prévu = 600.000

### **4. Réaliser des enquêtes spécifiques**

Les domaines ciblés sont :

- la santé reproductive
- la mortalité
- les migrations
- la population et l'environnement
- les personnes du 3<sup>ème</sup> âge.

Cinq (5) enquêtes spécifiques seront réalisées sur la durée du programme ; une par année en raison de 50.000.000 pour chaque enquête :

Coût total estimatif = 250.000.000

### **5. Mettre en place un système d'archivage**

Une étude sera menée pour définir les modalités d'archivage des documents notamment ceux relatifs aux résultats d'enquêtes et de recherche, les structures habilitées et les moyens matériels et humains pour une conservation optimale des archives :

#### 5.1. Services de spécialistes

Coût de l'étude = 6.000.000

#### 5.2. Atelier-séminaire

Les résultats de l'étude seront restitués :

Coût prévu = 1.200.000

#### 5.3. Reproduction du document

Le document sera reproduit :

Coût estimatif = 2.000.000

#### 5.4. Formation des agents

Les agents de toutes les structures concernées seront formés dans le cadre d'un atelier de formation de 3 jours qui va impliquer le niveau régional :

Participants régionaux	: 20 personnes	
Niveau national	: 10 personnes	
Logistique et frais organisation	=	1.500.000
Prise en charge des participants	=	2.400.000
Coût formateurs	=	1.800.000
Coût total	=	<u>5.700.000</u>

### **Composante II : Recherche en matière de Population**

#### **S<sub>1</sub>. RATIONALISATION DE LA RECHERCHE EN MATIÈRE DE POPULATION**

Pour la mise en oeuvre de cette stratégie, les actions évaluées sont les suivantes :

- 1 - Mettre en place une unité de recherche et d'information en Population et Développement (URP).
- 2 - Renforcer les capacités des ressources humaines en matière de recherche et de vulgarisation
- 3 - Identifier les besoins prioritaires en matière de recherche.
- 4 - Elaborer un plan quinquennal de recherche.
- 5 - Créer un fonds d'étude et de recherche.

#### **1. Mettre en place une URP**

Cette unité sera domiciliée au sein de la DPRH. Elle sera coordonnée par un expert senior de très haut niveau de formation transversale qui sera assisté de 3 spécialistes en SR/PF/SS, en population et environnement et en démographie. L'URP sera doté d'équipement approprié.

##### 1.1 Services de spécialistes :

Coordonnateur	12 h / mois / an	=	10.800.000
Spécialistes	36h / mois / an	=	25.200.000
Personnel de soutien	36h / mois / an	=	7.200.000

Coût total annuel = 43.200.000

Coût total durée programme = 518.400.000

##### 2.1 Equipement :

Véhicule	=	10.000.000
Informatique de pointe	=	9.000.000
Matériau didactique	=	5.000.000
Mobilier	=	2.000.000



Documentation	=	6.000.000
Fourniture et maintenance	=	8.000.000
<b>Total</b>	=	<u>40.000.000</u>

## **2. Renforcer les capacités des Ressources Humaines en matière de recherche et de vulgarisation**

Des séries d'ateliers de formation de 3 jours seront organisées pour permettre aux cadres des différentes structures de se familiariser avec les méthodologies de recherche les plus actuelles et opérationnelles. Le niveau régional sera associé à ces formations :

Participants régionaux : 30		
Encadrement : 10		
Logistique et frais d'organisation	=	3.000.000
Prise en charge des participants	=	3.600.000
Coût des formateurs	=	1.800.000
<b>Coût total d'1 atelier</b>	=	<u>8.400.000</u>

Il sera organisé un atelier tous les 4 mois :

1 <sup>ère</sup> année coût total des ateliers de formation	=	25.200.000
2 <sup>ème</sup> année coût total des ateliers de formation	=	25.200.000
3 <sup>ème</sup> année coût total des ateliers de formation	=	25.200.000
<b>Coût total</b>	=	<u>75.600.000</u>

## **3. Identifier les besoins prioritaires en matière de recherche**

Une étude sera menée par deux experts en population de haut niveau pendant 4 mois pour déterminer les besoins prioritaires en matière de population y compris ceux du niveau régional. Cette étude prendra en compte l'élaboration d'un plan quinquennal de recherche, les conditions de création d'un fonds d'étude et de recherche et les modalités de fonctionnement du fonds.

### 3.1 Services de spécialistes :

Coût prévu	=	9.000.000
------------	---	-----------

### 3.2. Ateliers-séminaires :

Un atelier de restitution des résultats sera organisé avec l'implication de toutes les structures concernées :

Durée : 2 jrs		
Nombre de participants : 100		
Prise en charge participants	=	2.400.000

### 3.3. Reproduction du document :

La reproduction du document sera faite pour le rendre disponible auprès des différents acteurs y compris le niveau régional

Coût prévu = 3.000.000

### 5. Créer un fonds d'étude et de recherche

Dotation annuelle du fonds = 80.000.000

Dotation totale du fonds = 400.000.000



## Sous programme 3 : PROMOTION DES GROUPES CIBLES

### Composante I : Promotion des femmes

Cette composante a été prise en compte dans le plan d'action de la femme déjà adopté en Conseil Interministériel.

### Composante II : Promotion des jeunes

#### S1. INSTITUTIONNALISATION DE L'EVF/EMP DANS LE SYSTEME EDUCATIF

Pour la réalisation de cette stratégie les actions prévues sont les suivantes :

- 1 - Réviser et multiplier tous les documents didactiques.
- 2 - Elaborer un modèle unique de formation des enseignants.
- 3 - Former tous les enseignants en EVF/EMP.
- 4 - Introduire l'EVF/EMP dans les établissements de formation d'enseignants.
- 5 - Introduire l'EVF/EMP dans l'éducation préscolaire.
- 6 - Procéder à l'extension significative de l'EVF/EMP dans le système éducatif.
- 7 - Suivre la mise en oeuvre de l'EVF/EMP dans le système éducatif
- 8 - Poursuivre la sensibilisation des populations
- 9 - Systématiser la recherche en EVF/EMP
- 10 - Généraliser l'EVF/EMP dans toutes les classes à partir de l'an 2000
- 11- Renforcer et développer les clubs EVF
- 12- Créer des bureaux conseils au profit des élèves des cycles moyens et secondaires
- 13- Préparer l'institutionnalisation de l'EVF/EMP dans les cycles secondaires et moyens.

#### 1. Réviser et multiplier tous les documents didactiques

##### 1.1 Services et spécialistes :

La révision des documents se fera par une équipe d'enseignants avec qui des contrats seront signés :

Montant total des honoraires = 3.000.000

##### 1.2 Reproduction des documents :

Les documents didactiques révisés seront reproduits pour être mis à la disposition des utilisateurs. :

Coût reproduction 1<sup>ère</sup> année = 56.500.000  
2<sup>ème</sup> année = 74.000.000

Coût estimatif total = 130.500.000

## **2. Elaborer un module de formation des enseignants**

### 2.1 Service de spécialistes :

Le module sera élaboré par un groupe d'enseignants qui bénéficieront de contrat pour faire ce travail :

Montant total honoraires = 3.000.000

### 2.2 Reproduction du module :

Le module sera ensuite reproduit :

Coût prévu = 600.000

## **3. Former tous les enseignants en EVF/EMP**

Des sessions de formation seront organisées pendant toute la durée du programme afin de toucher tous les enseignants :

Coût formation 1<sup>ère</sup> année = 23.000.000  
2<sup>ème</sup> année = 79.000.000  
3<sup>ème</sup> année = 12.000.000  
4<sup>ème</sup> année = 12.000.000

Coût estimatif total = 126.000.000

## **4. Introduire l'EVF/EMP dans les établissements de formation d'enseignants**

Cette introduction n'implique pas de coût, les documents étant déjà élaborés et reproduits.

## **5. Introduire l'EVF/EMP dans l'éducation préscolaire**

### 5.1. Services de spécialistes :

Un groupe d'enseignants sera chargé de ce travail :

Coût contrat prévu = 6.000.000

### 5.2. Reproduction des documents de base :

Coût estimatif prévu = 5.000.000



### 5.3. Formation des éducateurs :

Les personnels chargés d'expérimenter l'EVF/EMP dans le préscolaire seront formés pour une extension progressive de l'introduction de l'EVF dans le préscolaire :

2 <sup>ème</sup> année - Coût prévu	=	11.000.000
3 <sup>ème</sup> année - Coût prévu	=	10.000.000
4 <sup>ème</sup> année - Coût prévu	=	9.000.000
Coût total	=	<u>30.000.000</u>

## 6. Suivre la mise en oeuvre de l'EVF/EMP

### 6.1. Services de spécialistes :

Un spécialiste de très haut niveau sera recruté pour définir les indicateurs et les modalités de suivi de l'EVF/EMP :

Coût du contrat	=	3.000.000
-----------------	---	-----------

### 6.2. Reproduction du document de suivi :

Coût prévu	=	4.000.000
------------	---	-----------

### 6.3. Séminaires - Ateliers

Des ateliers régionaux seront organisés pour le suivi de la mise en oeuvre de l'EVF en vue d'apporter éventuellement les correctifs nécessaires :

Coût des ateliers		
2 <sup>ème</sup> année	=	6.000.000
3 <sup>ème</sup> année	=	8.000.000
4 <sup>ème</sup> année	=	12.200.000
Coût estimatif total	=	<u>26.000.000</u>

## 7. Poursuivre la sensibilisation des populations

### 7.1. Services de spécialistes :

Un programme de sensibilisation des populations sera mis en oeuvre par la diffusion de documentaire, de spots, d'articles dans les journaux etc...

Coût 1 <sup>ère</sup> année	=	7.000.000
2 <sup>ème</sup> année	=	3.600.000
3 <sup>ème</sup> année	=	3.600.000
4 <sup>ème</sup> année	=	3.600.000
Coût estimatif total	=	<u>17.800.000</u>

## 7.2. Ateliers - séminaires

Des ateliers régionaux seront organisés avec l'implication de tous les partenaires de l'école pour une large adhésion au programme :

Coût 1 <sup>ère</sup> année	=	12.000.000
2 <sup>ème</sup> année	=	16.000.000
3 <sup>ème</sup> année	=	16.000.000
Coût estimatif total	=	<u>44.000.000</u>

## 8. Systématiser la recherche en EVF/EMP

### 8.1 Services de spécialistes :

Une équipe pluridisciplinaire de 3 spécialistes sera mise sur pied pour évaluer les besoins de recherche en EVF/EMP et élaborer un plan quinquennal de recherche :

Coût contrat	=	4.000.000
--------------	---	-----------

## 9. Renforcer et développer les clubs EVF

Compte tenu de la forte demande existante, il est prévu la création de nouveaux clubs EVF chaque année.

Au total 100 clubs seront créés pendant la durée du programme :

1 <sup>ère</sup> année	:	25	•
2 <sup>ème</sup> année	:	25	
3 <sup>ème</sup> année	:	25	
4 <sup>ème</sup> année	:	25	

Ces clubs seront équipés en matériel audiovisuel. Des formations seront dispensées aux LEA chargés d'animer ces clubs.

### 9.1 Equipement :

Chaque club sera doté de matériel audiovisuel :

1 <sup>ère</sup> année	=	75.000.000
2 <sup>ème</sup> année	=	75.000.000
3 <sup>ème</sup> année	=	75.000.000
4 <sup>ème</sup> année	=	75.000.000
Coût estimatif total	=	<u>300.000.000</u>

### 9.2 Formation :

Des ateliers de formation sont prévus pour la mise à niveau permanente des LEA sur les questions de Population et Développement :



Coût 1 <sup>ère</sup> année	=	10.000.000
2 <sup>ème</sup> année	=	12.000.000
3 <sup>ème</sup> année	=	12.000.000
Coût estimatif total	=	<u>34.000.000</u>

Des voyages d'études seront organisés chaque année pendant les vacances pour 1 mois au profit de 5 LEA dans des pays réputés avoir une expérience dans le domaine de l'EVF en milieu scolaire.

Coût 1 <sup>ère</sup> année	=	8.000.000
2 <sup>ème</sup> année	=	8.000.000
3 <sup>ème</sup> année	=	8.000.000
4 <sup>ème</sup> année	=	8.000.000
Coût estimatif total	=	<u>32.000.000</u>

### 10. Créer des bureaux conseils au profit des élèves

A la fin du programme, il est prévu que les 10 régions soient dotées de bureaux conseils pour les élèves qui seront équipés en matériel audiovisuel et informatique. Cette création se fera progressivement : 3 à 2 bureaux par année.

#### 10.1 Equipement :

Matériel informatique	=	2.500.000
Matériel audio	=	3.000.000
Mobilier	=	1.500.000
Equipement d'1 bureau	=	<u>7.000.000</u>
1 <sup>ère</sup> année	7.000.000 x 3 =	21.000.000
2 <sup>ème</sup> année	7.000.000 x 3 =	21.000.000
3 <sup>ème</sup> année	7.000.000 x 2 =	14.000.000
4 <sup>ème</sup> année	7.000.000 x 2 =	14.000.000
Coût estimatif total	=	<u>70.000.000</u>

#### 10.2 Personnel :

Il sera recruté dans chaque bureau un assistant social chargé d'orienter et de conseiller les élèves :

Salaires mensuel	=	200.000
Salaires annuel	=	2.400.000
1 <sup>ère</sup> année	2.400.000 x 3 =	7.200.000

2 <sup>ème</sup> année	2.400.000 x 6 =	14.400.000
3 <sup>ème</sup> année	2.400.000 x 8 =	19.200.000
4 <sup>ème</sup> année	2.400.000 x 10 =	24.000.000
Coût total	=	<u>64.800.000</u>

### 11. Préparer l'institutionnalisation de l'EVF dans les cycles moyen et secondaire

Après l'adoption du modèle interdisciplinaire, celui-ci sera reproduit et vulgarisé largement auprès des enseignants à travers des séminaires régionaux.

#### 11.1. Reproduction :

Coût 1 <sup>ère</sup> année	=	10.000.000
2 <sup>ème</sup> année	=	12.000.000
3 <sup>ème</sup> année	=	12.000.000
Coût estimatif total	=	<u>34.000.000</u>

#### 11.2. Ateliers - séminaires

Coût 1 <sup>ère</sup> année	=	8.000.000
2 <sup>ème</sup> année	=	10.000.000
3 <sup>ème</sup> année	=	10.000.000
Coût estimatif total	=	<u>28.000.000</u>

### S2 RENFORCEMENT DE L'INTEGRATION DE L'EVF/EMP, DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET DES ACTIVITES GENERATRICES DE REVENUS EN MILIEU EXTRASCOLAIRE

Pour la mise en oeuvre de cette stratégie, les actions suivantes sont prévues :

- 1 - Etendre l'EVF/EMP au niveau des ASC et autres associations de jeunes.
- 2 - Renforcer et généraliser la formation professionnelle au niveau des ASC et autres associations
- 3 - Renforcer l'intégration d'activités génératrices de revenus(AGR) au niveau des ASC et autres associations.
- 4 - Etendre l'expérience - pilote des centres - conseils pour la jeunesse extrascolaire.
- 5 - Poursuivre et renforcer l'EVF et la formation professionnelle dans le programme national du scoutisme sénégalais.



## 1. Etendre l'EVF/EMP au niveau des ASC et autres associations

Il est d'abord nécessaire d'évaluer l'expérience passée. Pour ce faire, un consultant sera recruté pendant 2 mois. En même temps, il prendra en charge l'étude d'une approche adaptée de l'intégration de l'EVF :

Coût du contrat = 3.000.000

L'extension du programme se fera dans les 6 autres régions qui n'ont pas pu bénéficier de l'expérience passée.

### 1.1 Equipement standard :

Réhabilitation bâtiments	=	19.000.000
Véhicule 4x4	=	14.500.000
Matériel audio	=	50.000.000
Mobilier et équipement	=	15.000.000

Coût total = 98.500.000

1 <sup>ère</sup> année	98.500.000 x 2 =	197.000.000
2 <sup>ème</sup> année	98.500.000 x 2 =	197.000.000
3 <sup>ème</sup> année	98.500.000 x 2 =	197.000.000

Coût estimatif total = 591.000.000

## 2. Renforcer et généraliser la formation professionnelle au niveau des ASC et autres associations

Il s'agira d'identifier les besoins de formation et d'élaborer les modules adaptés aux besoins. Pour cela des études sont nécessaires et des ateliers pour la formation.

### 2.1 Services de spécialistes :

Une équipe pluridisciplinaire composée de sociologue, d'économiste et de spécialiste en gestion des ressources humaines sera mis en place pour mener pendant 3 mois l'étude de définition des besoins et d'élaboration des modules :

Nombre d'h/mois : 9 mois  
Coût unitaire = 700.000  
Coût estimatif total = 6.300.000

### 2.2 Ateliers et séminaires :

Des ateliers régionaux seront organisés pour mettre en oeuvre le programme de formation :

1<sup>ère</sup> année = 24.000.000

2 <sup>ème</sup> année	=	28.000.000
3 <sup>ème</sup> année	=	30.000.000
4 <sup>ème</sup> année	=	30.000.000
Coût estimatif total	=	<u>112.000.000</u>

### 3. Renforcer l'intégration d'activités génératrices de revenus (AGR) au niveau des ASC et autres associations

Un fonds de soutien aux activités socio-économiques des jeunes sera créé. Ce fonds accordera des subventions annuelles aux associations de jeunes les plus dynamiques (représentativité, capacité d'auto-organisation, etc.) :

Montant annuel du fonds		
1 <sup>ère</sup> année	=	150.000.000
2 <sup>ème</sup> année	=	200.000.000
3 <sup>ème</sup> année	=	250.000.000
4 <sup>ème</sup> année	=	250.000.000
Fonds de soutien	=	<u>850.000.000</u>

### 4. Etendre l'expérience-pilote des centres-conseils pour la jeunesse extrascolaire

#### 4.1. Services de spécialistes :

Il s'agira de faire l'évaluation de l'expérience passée qui devra déboucher sur une proposition d'approche adaptée de mise en place des centres conseils :

Coût consultation	=	3.000.000
-------------------	---	-----------

#### 4.2. Création de nouveaux centres conseils :

Cet exercice se fera progressivement ; chaque année, il sera créé 2 centres conseils :

Coût unitaire estimatif = 480.000.000		
1 <sup>ère</sup> année	=	960.000.000
2 <sup>ème</sup> année	=	960.000.000
3 <sup>ème</sup> année	=	960.000.000
4 <sup>ème</sup> année	=	960.000.000

Coût estimatif total	=	<u>3.840.000.000</u>
----------------------	---	----------------------

### 8. Evaluer les formations en l'an 2001

#### 8.1. Services de spécialistes

Un spécialiste dans ce domaine sera recruté pour procéder à l'évaluation de toutes les formations effectuées :



Coût prévu = 6.000.000

## 8.2. Ateliers-séminaires

Un séminaire national sera, organisé pour restituer les résultats de l'évaluation :

Coût prise en charge des participants = 4.200.000

## 8.3. Reproduction

Le document sera reproduit et diffusé :

Coût prévu = 5.000.000

## Composante III : Promotion des personnes âgées

### S1. AMELIORATION DES CONDITIONS SOCIO-ECONOMIQUE DES PERSONNES DU 3<sup>EME</sup> AGE

- 1 - Volet santé
- 2 - Volets économique
- 3 - Volet formation
- 4 - Volet entraide et scolarité
- 5 - Volet organisation

#### 1. Volet santé

Pour le volet santé, il a été retenu de :

1.1. Compléter et équiper les unités médicales de l'IPRES. Pour ce faire , les actions suivantes seront entreprises :

- |  |             |
|--|-------------|
| 1.1.1. Faire redémarrer le service de radiologie =   | 100.000.000 |
| 1.1.2. Rééquiper le bloc opératoire =  | 25.000.000  |
| 1.1.3. Rééquiper le laboratoire en appareils adaptés à la pathologie du 3 <sup>ème</sup> age = | 25.000.000  |
| 1.1.4. Rééquiper le centre médico-scolaire de Dakar =  | 100.000.000 |
| 1.1.5. Doter le centre de Dakar d'un véhicule de liaison tout-terrain (4x4) =                  | 15.000.000  |
| 1.1.6. Doter les 7 infirmeries régionales d'une petite unité de radioscopie (25mx7) =          | 175.000.000 |
| 1.1.7. Doter chaque infirmerie régionale d'une petite unité de laboratoire (25mx7) =           | 175.000.000 |

1.1.8. Doter chaque infirmerie régionale d'une ambulance équipée (15mx7) = 105.000.000

1.1.9. Informatiser la gestion de l'IPRES = 20.000.000

Cout total = 740.000.000

## 1.2. Développer les concertations :

Créer un cadre de concertation impliquant davantage les amicales et associations existantes pour mieux cerner et résoudre les problèmes de santé des personnes âgées.

Appui à la concertation = 2.000.000

1.3. Elaborer un programme national en gériatrie adapté aux réalités socio-culturelles sénégalaises. Pour ce faire, une étude sera menée :

Coût prévu = 2.000.000

1.4. Mettre en place un fonds spécial de subvention à l'acquisition d'appareillage (prothèses auditives et dentaires, lunettes, etc..) :

Dotation annuelle du fonds = 100.000.000

Coût total sur 5 ans = 500.000.000

## 2. Volet économique

### 2.1. Services de spécialistes

Trois études seront menées dans ce cadre :

2.1.1. Une étude sur la capacité des personnes âgées à continuer d'être des actifs soit dans leur métier, soit en se reconvertissant dans d'autres secteurs d'activités. Cette étude prendra en compte les personnes âgées du secteur primaire (paysan, pêcheur, éleveur, etc..)

Deux consultants de très haut niveau seront recrutés pendant 3 mois pour mener cette étude :

Profil : Economiste  
Sociologue

Coût prévu = 6.000.000



2.1.2. Une étude sur l'analyse des circuits de productions et des emplois qui conviennent aux personnes âgées. Cette étude durera 1 mois et sera menée par les mêmes consultants ayant conduit la précédente étude :

Coût prévu	=	9.000.000
------------	---	-----------

## 2.2. Ateliers et séminaires :

Des ateliers regroupant des spécialistes de la question seront organisés pour discuter sur les problèmes des personnes âgées.

Les bases de ces discussions seront les documents produits par les consultants et chaque année ces séminaires seront reconduits pour mieux informer et sensibiliser :

Coût annuel prévu	=	1.200.000
Coût total sur 5 ans	=	60.000.000

## 2.3. Reproduction des documents :

Les documents produits par les consultants seront reproduits et diffusés :

Coût prévu	=	10.000.000
------------	---	------------

## 2.4. Voyages d'études :

Des voyages d'études sont prévus pour s'inspirer de l'expérience des pays avancés dans le domaine de la prise en charge des personnes âgées :

1 <sup>ère</sup> année	=	12.000.000
2 <sup>ème</sup> année	=	10.000.000
3 <sup>ème</sup> année	=	8.000.000
Coût total	=	<u>30.000.000</u>

## 2.5. Fonds de soutien aux projets

Un fonds sera mis en place et sera doté chaque année pour financer des activités économiques au profit des personnes âgées :

Dotations annuelles	=	50.000.000
Dotations totales en 5 ans	=	250.000.000

## 3. Volet formation

### 3.1. Formation en IEC et en gestion de projet

Utiliser les personnes âgées comme relai dans la sensibilisation et la formation en gestion des projets.

### 3.1.1. Séminaires-ateliers

Des ateliers de formation seront organisés :

Coût prévu = 15 000.000

### 4. Volet culturel, d'entre-aide et de solidarité.

3.1. Journées des personnes 3ème âge  
12.000.000 par année

Coût total = 60 000.000

3.2. Campagne d'IEC  
10.000.000 par année

Coût total = 50 000.000

3.3. Cellules d'aide et d'appui aux personnes âgées (CAAPA)  
20.000.000 par année

Coût total = 100 000.000

### 5. Volet organisation et autonomisation

. Appui institutionnel du comité  
d'entre'aide - 2.000.000. par année = 10 000.000

. Subventions pour la création d'un  
mouvement national des personnes  
âgées - 10.000.000 par année = 50 000.000

Coût total = 60 000.000



# TABLEAUX DES COÛTS

Sous-programmes Composantes Stratégies	Activités	Catégories de dépenses	An <sub>1</sub>	An <sub>2</sub>	An <sub>3</sub>	An <sub>4</sub>	An <sub>5</sub>	An <sub>1...5</sub>
P1 : Appui à la politique de population	- Prise en compte des nouveaux domaines	Services de spécialistes	21.000					21.000
		Séminaires-Ateliers	22.200					22.200
P2 : Renforcement du cadre conceptuel et de mise en œuvre de la politique de population	- Quantification des objectifs démographiques	Mat. didact. Documentar <sup>o</sup>	10.000					10.000
		Missions	3.000					3.000
P3 : Réactualisation de la DPP	- Révision de la DPP en l'an 2001	Fonctionnement	1.000					1.000
		Sous-Total <sub>1</sub>	57.200					57.200
		Services de spécialistes	42.000					42.000
		Séminaires-Ateliers	99.000					99.000
		Mat. didact. Documentar <sup>o</sup>	50.000					50.000
		Missions	6.000					6.000
		Fonctionnement	2.000					2.000
		Sous-Total <sub>2</sub>	199.000					199.000
		Services de spécialistes					10.500	10.500
		Séminaires-Ateliers					4.200	4.200
		Missions					1.500	1.500
		Fonctionnement					500	500
		Sous-Total <sub>3</sub>					16.700	16.700



Sous-Programmes Composantes Stratégies	Activités	Catégories de dépenses	Années					An1..5
			An1	An2	An3	An4	An5	
Renforcement de mise en oeuvre, de coordination, du niveau et de l'évoluti- on de la politique de population	-Elaborat°d'un PMOA	Services de spécialistes	4.200					4.200
		Séminaires-Ateliers Mat. didact. Documentat°	1.800 2.500					1.800 2.500
		<b>Sous-Total<sub>1</sub></b>	<b>8.500</b>					<b>8.500</b>
	-Opérationnalisation du cadre institutionnel	Séminaires-Ateliers	3.000					3.000
		<b>Sous-Total<sub>2</sub></b>	<b>3.000</b>					<b>3.000</b>
	-Renforcement des moyens logistiques et humains de la DPRH	Véhicules - Equipement Moblier	91.750 9.800					91.750 9.800
		Services de spécialistes	21.000	21.000	21.000	21.000	21.000	105.000
		Formation	11.200	11.200	11.200	11.200	11.200	56.000
		Missions	7.600	7.600	7.600	7.600	7.600	38.000
		Fonctionnement	50.000	50.000	50.000	50.000	50.000	250.000
Personnel		85.200	85.200	85.200	85.200	85.200	426.000	
	<b>Sous-Total<sub>3</sub></b>	<b>276.550</b>	<b>175.000</b>	<b>175.000</b>	<b>175.000</b>	<b>175.000</b>	<b>976.550</b>	
-Renforcement des capacités d'intervention des ONG	Fonds d'appui aux ONG	150.000	150.000	150.000	150.000	150.000	750.000	
	<b>Sous-Total<sub>4</sub></b>	<b>150.000</b>	<b>150.000</b>	<b>150.000</b>	<b>150.000</b>	<b>150.000</b>	<b>750.000</b>	
-Evaluation de l'exécution du programme en 1999	Services de spécialistes Ateliers séminaires Mat. didact. - Documentat°	22.500 2.400 1.000					22.500 2.400 1.000	
	<b>Sous-Total<sub>5</sub></b>	<b>25.900</b>					<b>25.900</b>	
Misc en place un cadre juridique favorable	Services de spécialistes Ateliers séminaires Mat. didact. - Documentat°	12.100 600 4.000					12.100 600 4.000	
	<b>Sous-Total<sub>6</sub></b>	<b>16.700</b>					<b>16.700</b>	
	<b>Total C<sub>1</sub></b>	<b>710.950</b>	<b>350.900</b>	<b>325.000</b>	<b>325.000</b>	<b>341.700</b>	<b>2.053.550</b>	

Sous-programmes Composantes Stratégies	Activités	Catégories de dépenses	An <sub>1</sub>	An <sub>2</sub>	An <sub>3</sub>	An <sub>4</sub>	An <sub>5</sub>	An <sub>1-5</sub>
2 : Régionalisation de la politique de population	- Elaborer un document d'orientations de la régionalisation	Services de spécialistes	4.500					4.500
		Séminaires-Ateliers	1.200					1.200
3 : Intégration des spécificités régionales dans les programmes	- Ractualiser les bilans d'économiques régionaux et élaborer des plans d'actions	Mat. didact. Documentat°	8.000					8.000
		Sous-Total <sub>1</sub>	13.700					13.700
	- Créer des Banques de données régionales	Services de spécialistes		42.000				42.000
		Ateliers séminaires		96.000				96.000
	- Créer des centres de documentation régionaux	Mat. didact - Documentat°		5.000				5.000
		Réunion des bail. de fonds		12.000				12.000
		Sous-Total <sub>2</sub>		155.000				155.000
		Equipements véhicules		28.000				28.000
		Formation		20.000				20.000
		Mat. didact - Documentat°		3.000				3.000
		Sous-Total <sub>3</sub>		51.000				51.000
		Equipements véhicules		43.000				43.000
		Mobilier		30.000				30.000
		Mat. didact - Documentat°		30.000				30.000
		Personnel		39.000				39.000
		Sous-Total <sub>4</sub>		142.000				142.000
					54.000			54.000
						49.000		49.000
							49.000	49.000
								294.000



Sous-programmes Composantes Stratégies	Activités	Catégories de dépenses	An1	An2	An3	An4	An5	An1...5
2 : Opérationnalisation des structures de coordination régionales	- Inventorier les besoins humains et financiers des structures de coordination régionales	Services de spécialistes Séminaires-Ateliers Mat. didact. Documentat°		5.600 13.050 5.000				5.600 13.050 5.000
		<b>Sous-Totaux</b>		<b>23.650</b>				<b>23.650</b>
3 : Intégration de la variable population dans le développement	- Doter chaque COREPORH d'un équipement approprié	Equipements véhiculés Moblier		205.000 30.000				205.000 30.000
		<b>Sous-Totaux</b>		<b>235.000</b>				<b>235.000</b>
		<b>Total C2</b>	<b>13.700</b>	<b>606.650</b>	<b>57.000</b>	<b>52.000</b>	<b>52.000</b>	<b>781.350</b>
1 : Amélioration de l'intégration de la variable population dans le processus de planification et dans les plans nationaux, régionaux, sectoriels et locaux	- Renforcer le cadre d'exécution de l'intégration de la variable population dans la planification du développement	Equipements véhiculés Moblier Services de spécialistes Personnel Indemnités Fonctionnement	107.300 7.000 8.000 44.400 5.400 3.000	44.400 5.400 3.000	44.400 5.400 3.000	44.400 5.400 3.000	44.400 5.400 3.000	107.300 7.000 8.000 222.000 27.000 15.000
		<b>Sous-Totaux</b>	<b>175.100</b>	<b>52.800</b>	<b>52.800</b>	<b>52.800</b>	<b>52.800</b>	<b>386.300</b>
	- Renforcer les capacités techniques des ressources humaines chargées de l'intégration	Services de spécialistes Formation Fonctionnement	16.500 23.000 1.500	13.000	8.000			16.500 44.000 1.500
		<b>Sous-Totaux</b>	<b>41.000</b>	<b>13.000</b>	<b>8.000</b>			<b>62.000</b>

Sous-programmes Composantes Stratégies	Activités	Catégories de dépenses	An <sub>1</sub>	An <sub>2</sub>	An <sub>3</sub>	An <sub>4</sub>	An <sub>5</sub>	An <sub>5</sub>	
4 : Valorisation et gestion des ressources humaines  1 : Rationnalisation de la formation	- Adapter un modèle au contexte du Sénégal	Services de spécialistes		4.500				4.500	
		Ateliers séminaires		2.400				2.400	
		Mat. didact.-documentat°		5.000				5.000	
		<b>Sous-Total<sub>3</sub></b>		<b>11.900</b>				<b>11.900</b>	
	- Actualiser le guide méthodologique	Mat. didact.-documentat°		7.740	7.740			7.740	
		Séminaires-Ateliers		8.000	8.000			8.000	
		<b>Sous-Total<sub>4</sub></b>		<b>15.740</b>				<b>15.740</b>	
	- Diffuser le modèle et le guide	Séminaires-Ateliers				16.400	10.000		26.400
		<b>Sous-Total<sub>5</sub></b>				<b>16.400</b>	<b>10.000</b>		<b>26.400</b>
		<b>Total C<sub>3</sub></b>		<b>216.100</b>	<b>93.440</b>	<b>77.200</b>	<b>62.800</b>	<b>52.800</b>	<b>502.340</b>
- Concevoir un programme de formation en matière de population	Services de spécialistes		6.000					6.000	
	<b>Sous-Total<sub>1</sub></b>		<b>6.000</b>					<b>6.000</b>	
- Mettre en place une structure de gestion du programme	Equipements véhicules		58.000					58.000	
	Mobilier		2.500					2.500	
	Services de spécialistes		91.500	93.000	93.000	78.000	78.000	433.500	
	Personnel		8.100	16.200	16.200	16.200	16.200	72.900	
	Fonctionnement		14.600	13.650	13.650	12.450	12.450	66.800	
	<b>Sous-Total<sub>2</sub></b>		<b>174.700</b>	<b>122.850</b>	<b>122.850</b>	<b>106.650</b>	<b>106.650</b>	<b>633.700</b>	
- Préparer et organiser les séminaires et ateliers de formation - Ateliers de sensibilisation	Séminaires-Ateliers Formation			31.900	12.700			44.600	
	<b>Sous-Total<sub>3</sub></b>			<b>4.000</b>	<b>2.000</b>			<b>6.000</b>	
				<b>35.900</b>	<b>14.700</b>			<b>50.600</b>	



Sous-programmes Composantes Stratégies	Activités	Catégories de dépenses	An <sub>1</sub>	An <sub>2</sub>	An <sub>3</sub>	An <sub>4</sub>	An <sub>5</sub>	An <sub>1..5</sub>
	- Ateliers d'homogénéisation	Séminaires-ateliers Mat. didact. - Documentat° Fonctionnement		94.750 10.000 22.000	45.000 5.000 8.500			139.750 15.000 30.500
	- Ateliers sectoriels	Sous-Total <sub>1</sub>		126.750	58.500			185.250
		Séminaires-ateliers Mat. didact. - Documentat° Fonctionnement		153.500 10.000 22.000	68.500 5.000 11.000			222.000 15.000 33.000
	- Ateliers de dissémination	Sous-Totals		185.500	84.500			270.000
		Séminaires-ateliers Mat. didact. - Documentat° Fonctionnement			13.000 5.000 6.000	25.400 10.000 12.000		38.400 15.000 18.000
		Sous-Total <sub>6</sub>			24.000	47.400		71.400
	- Séminaires de perfectionnement	Services de spécialistes Mat. didact. - Documentat° Fonctionnement			61.000 5.000 12.000	113.250 8.000 22.000	56.000 5.000 8.500	230.250 18.000 42.500
		Sous-Total <sub>7</sub>			78.000	143.250	69.500	290.750
	- Formation de longue durée	Formation		15.000	65.500	100.400	92.000	272.900
		Sous-Totals		15.000	65.500	100.400	92.000	272.900
	- Evaluer les formations en l'an 2001	Services de spécialistes Séminaires-Ateliers Mat. didact. - Documentat°					6.000 2.400 5.000	6.000 2.400 5.000
		Sous-Total <sub>9</sub> Total C <sub>4</sub>	180.700	486.000	448.050	397.700	13.400 281.550	13.400 1.794.000
		Total SP <sub>1</sub>	1.121.450	1.526.990	987.250	837.500	728.050	5.131.240

en milliers de Francs C.F.A

Sous-programmes Composantes stratégies	Activités	Catégorie de dépenses	An <sub>1</sub>	An <sub>2</sub>	An <sub>3</sub>	An <sub>4</sub>	An <sub>5</sub>	An <sub>5</sub>
SP <sub>2</sub> : Renforcement du système d'informations sur la population	- Elaborer un programme national de collecte	Services de spécialistes	6.000					6.000
		Séminaires-Ateliers	2.400					2.400
C <sub>1</sub> : Collecte et utilisation des données dans le domaine de la population	- Réaliser le 3 <sup>ème</sup> recensement	Mat. didact. - Documentat <sup>o</sup>	1.500					1.500
		Sous-Total <sub>1</sub>	9.900					9.900
S <sub>1</sub> : Développement et rationalisation des systèmes de collecte	- Redynamiser le COCOES	RGPH	2.000.000	1.000.000	1.000.000	1.050.000	50.000	4.000.000
		Sous-Total <sub>2</sub>	2.000.000	1.000.000	1.000.000	1.050.000	50.000	4.000.000
S <sub>1</sub> : Développement et rationalisation des systèmes de collecte	- Faire des enquêtes spécifiques	Séminaires-Ateliers	1.200					1.200
		Mat. didact. - Documentat <sup>o</sup>	600					600
S <sub>1</sub> : Développement et rationalisation des systèmes de collecte	- Mettre en place un système d'archivage	Sous-Total <sub>3</sub>	1.800					1.800
		Enquêtes	50.000	50.000	50.000	50.000	50.000	250.000
S <sub>1</sub> : Développement et rationalisation des systèmes de collecte	- Mettre en place un système d'archivage	Sous-Total <sub>4</sub>	50.000	50.000	50.000	50.000	50.000	250.000
		Services de spécialistes	6.000					6.000
S <sub>1</sub> : Développement et rationalisation des systèmes de collecte	- Mettre en place un système d'archivage	Séminaires-Ateliers	1.200					1.200
		Mat. didact. - Documentat <sup>o</sup>	2.000					2.000
S <sub>1</sub> : Développement et rationalisation des systèmes de collecte	- Mettre en place un système d'archivage	Formation	5.700					5.700
		Sous-Totals	14.900					14.900
Sous-Total <sub>5</sub>			2.076.600	1.050.000	1.050.000	1.050.000	50.000	4.276.600
Total C <sub>1</sub>			2.076.600	1.050.000	1.050.000	1.050.000	50.000	4.276.600



Sous-programmes Composantes stratégies	Activités	Catégorie de dépenses	An <sub>1</sub>	An <sub>2</sub>	An <sub>3</sub>	An <sub>4</sub>	An <sub>5</sub>	An <sub>1-5</sub>
C <sub>2</sub> : Recherche en matière de population	- Mettre en place une URP	Equipements et véhicules	24.000					24.000
		Mobilier	2.000					2.000
S <sub>1</sub> : Rationalisation de la recherche en matière de population -	- Renforcer les capacités des ressources humaines en recherche et vulgarisation	Services de spécialistes	36.000	36.000	36.000	36.000	36.000	180.000
		Mat. didact. - Documentat <sup>o</sup>	6.000					6.000
		Fonctionnement	2.000	2.000	2.000	1.000	1.000	8.000
		Personnel	7.200	7.200	7.200	7.200	7.200	36.000
		<b>Sous-Total<sub>1</sub></b>	<b>77.200</b>	<b>45.200</b>	<b>45.200</b>	<b>44.200</b>	<b>44.200</b>	<b>256.000</b>
		Services de spécialistes	5.400	5.400	5.400			16.200
		Formation	10.800	10.800	10.800			32.400
		Fonctionnement	9.000	9.000	9.000			27.000
		<b>Sous-Total<sub>2</sub></b>	<b>25.200</b>	<b>25.200</b>	<b>25.200</b>			<b>75.600</b>
	- Identifier les besoins en matière de recherche	Services de spécialistes	9.000					9.000
		Séminaires-Ateliers	2.400					2.400
		Mat didact. - Documentat <sup>o</sup>	3.000					3.000
		<b>Sous-Total<sub>3</sub></b>	<b>14.400</b>					<b>14.400</b>
	- Créer un fonds d'études et de recherche	Fonds d'études	80.000	80.000	80.000	80.000	80.000	400.000
		<b>Sous-Total<sub>4</sub></b>	<b>80.000</b>	<b>80.000</b>	<b>80.000</b>	<b>80.000</b>	<b>80.000</b>	<b>400.000</b>
		<b>Total C<sub>2</sub></b>	<b>196.800</b>	<b>150.400</b>	<b>150.400</b>	<b>124.200</b>	<b>124.200</b>	<b>746.000</b>
		<b>Total SP<sub>2</sub></b>	<b>1.273.400</b>	<b>1.200.400</b>	<b>1.200.400</b>	<b>1.74.200</b>	<b>1.74.200</b>	<b>5.022.600</b>

Sous-programmes Composantes stratégies	Activités	Catégorie de dépenses	An <sub>1</sub>	An <sub>2</sub>	An <sub>3</sub>	An <sub>4</sub>	Ans	An <sub>1-5</sub>	
SP <sub>3</sub> : Promotion des groupes cibles	C <sub>2</sub> : Promotion des jeunes		3.000					3.000	
			56.500	74.000				130.500	
S <sub>1</sub> : Institutionnalisation de l'E'VF dans le système éducatif	- Réviser les documents didactiques	Services de spécialistes Mat didact. - Documental°							
		<b>Sous-Total<sub>1</sub></b>	<b>59.500</b>	<b>74.000</b>					<b>133.500</b>
		Services de spécialistes Mat didact. - Documental° Formation	3.000 600 23.000						3.000 600 126.000
		<b>Sous-Total<sub>2</sub></b>	<b>26.600</b>	<b>79.000</b>	<b>12.000</b>	<b>12.000</b>	<b>12.000</b>		<b>129.600</b>
		Services de spécialistes Mat didact. - Documental° Formation	6.000 5.000						6.000 5.000 30.000
		<b>Sous-Total<sub>3</sub></b>	<b>11.000</b>	<b>11.000</b>	<b>10.000</b>	<b>9.000</b>			<b>41.000</b>
		Services de spécialistes Mat didact. - Documental° Séminaires-Ateliers	3.000 4.000						3.000 4.000 26.000
		<b>Sous-Total<sub>4</sub></b>	<b>7.000</b>	<b>6.000</b>	<b>8.000</b>	<b>12.000</b>			<b>33.000</b>
		- Poursuivre la sensibilisation des populations	7.000	6.000	8.000	12.000			33.000
		- Poursuivre la sensibilisation des populations	7.000	3.600	3.600	3.600			17.800
		12.000	16.000	16.000			44.000		
<b>Sous-Total<sub>5</sub></b>	<b>19.000</b>	<b>19.600</b>	<b>19.600</b>	<b>3.600</b>			<b>61.800</b>		
- Systématiser la recherche		Services de spécialistes	4.000					4.000	
<b>Sous-Total<sub>6</sub></b>			<b>4.000</b>					<b>4.000</b>	



		en milliers de Francs C F A						
Soins-Programmes Composantes stratégiques	Activités	Catégorie de dépenses	An <sub>1</sub>	An <sub>2</sub>	An <sub>3</sub>	An <sub>4</sub>	An <sub>5</sub>	
SP <sub>2</sub> : Renforcement du système d'informations sur la population  C <sub>1</sub> : Collecte et utilisation des données dans le domaine de la population  S <sub>1</sub> : Développement et rationalisation des systèmes de collecte	- Elaborer un programme national de collecte  - Réaliser le 3 <sup>ème</sup> recensement  - Redynamiser le COCOES	Services de spécialistes Séminaires-Ateliers Mat.didact. - Documentat <sup>o</sup>	6.000 2.400 1.500					6.000 2.400 1.500
		Sous-Total <sub>1</sub>	9.900					9.900
		RGPH Sous-Total <sub>2</sub>	2.000.000 2.000.000	1.000.000 1.000.000	1.000.000 1.000.000			4.000.000 4.000.000
		Séminaires-Ateliers Mat.didact. - Documentat <sup>o</sup>	1.200 600					1.200 600
		Sous-Total <sub>3</sub>	1.800					1.800
		Enquêtes Sous-Total <sub>4</sub>	50.000 50.000	50.000 50.000	50.000 50.000	50.000 50.000	50.000 50.000	250.000 250.000
	- Faire des enquêtes spécifiques  - Mettre en place un système d'archivage	Services de spécialistes Séminaires-Ateliers Mat.didact. - Documentat <sup>o</sup> Formation	6.000 1.200 2.000 5.700					6.000 1.200 2.000 5.700
		Sous-Total <sub>5</sub>	14.900					14.900
		Total C <sub>1</sub>	2.076.600	1.050.000	1.050.000	1.050.000	50.000	4.276.600

Sous-programmes Composantes Stratégiques	Activités	Catégories de dépenses	An <sub>1</sub>	An <sub>2</sub>	An <sub>3</sub>	An <sub>4</sub>	An <sub>5</sub>	An <sub>1</sub> ...5
	- Ateliers d'homogénéisation	Séminaires-ateliers Mat. didact. - Documentat° Fonctionnement		94.750 10.000 22.000	45.000 5.000 8.500			139.750 15.000 30.500
	- Ateliers sectoriels	Séminaires-ateliers Mat. didact. - Documentat° Fonctionnement		126.750	58.500			185.250
		<b>Sous-Total<sub>4</sub></b>		<b>185.500</b>	<b>84.500</b>			<b>270.000</b>
	- Ateliers de dissémination	Séminaires-ateliers Mat. didact. - Documentat° Fonctionnement		.	13.000 5.000 6.000	25.400 10.000 12.000		38.400 15.000 18.000
		<b>Sous-Total<sub>5</sub></b>			<b>24.000</b>	<b>47.400</b>		<b>71.400</b>
	- Séminaires de perfectionnement	Services de spécialistes Mat. didact. - Documentat° Fonctionnement			61.000 5.000 12.000	113.250 8.000 22.000	56.000 5.000 8.500	230.250 18.000 42.500
		<b>Sous-Total<sub>7</sub></b>			<b>78.000</b>	<b>143.250</b>	<b>69.500</b>	<b>290.750</b>
	- Formation de longue durée	Formation		15.000	65.500	100.400	92.000	272.900
		<b>Sous-Total<sub>8</sub></b>		<b>15.000</b>	<b>65.500</b>	<b>100.400</b>	<b>92.000</b>	<b>272.900</b>
	- Evaluer les formations en l'an 2001	Services de spécialistes Séminaires-Ateliers Mat. didact. - Documentat°					6.000 2.400 5.000	6.000 2.400 5.000
		<b>Sous-Total<sub>9</sub></b>					<b>13.400</b>	<b>13.400</b>
		<b>Total C<sub>4</sub></b>	<b>180.700</b>	<b>486.000</b>	<b>448.050</b>	<b>397.700</b>	<b>281.550</b>	<b>1.794.000</b>
		<b>Total SP<sub>1</sub></b>	<b>1.121.450</b>	<b>1.536.990</b>	<b>907.250</b>	<b>837.500</b>	<b>728.050</b>	<b>5.131.240</b>



en milliers de Francs C F A

Sous-programmes Composantes stratégiques	Activités	Catégorie de dépenses	An <sub>1</sub>	An <sub>2</sub>	An <sub>3</sub>	An <sub>4</sub>	An <sub>5</sub>	An <sub>5</sub>
SP <sub>2</sub> : Renforcement du système d'informations sur la population	- Elaborer un programme national de collecte	Services de spécialistes	6.000					6.000
		Séminaires-Ateliers Mat. didact. - Documentat°	2.400 1.500					2.400 1.500
C <sub>1</sub> : Collecte et utilisation des données dans le domaine de la population	- Réaliser le 3 <sup>ème</sup> recensement	Sous-Total <sub>1</sub>	9.900					9.900
		RGPH	2.000.000	1.000.000	1.000.000			4.000.000
S <sub>1</sub> : Développement et rationalisation des systèmes de collecte	- Redynamiser le COCOES	Sous-Total <sub>2</sub>	2.000.000	1.000.000	1.000.000			4.000.000
		Séminaires-Ateliers Mat. didact. - Documentat°	1.200 600					1.200 600
	- Faire des enquêtes spécifiques	Sous-Total <sub>3</sub>	1.800					1.800
		Enquêtes	50.000	50.000	50.000	50.000	50.000	250.000
	- Mettre en place un système d'archivage	Sous-Total <sub>4</sub>	50.000	50.000	50.000	50.000	50.000	250.000
		Services de spécialistes Séminaires-Ateliers Mat. didact. - Documentat° Formation	6.000 1.200 2.000 5.700					
		Sous-Total <sub>5</sub>	14.900					14.900
		Total C <sub>1</sub>	2.076.600	1.050.000	1.050.000	1.050.000	50.000	4.276.600





Sous-programmes Composantes stratégiques	Activités	Catégorie de dépenses	An <sub>1</sub>	An <sub>2</sub>	An <sub>3</sub>	An <sub>4</sub>	An <sub>5</sub>	An <sub>1-5</sub>
C <sub>2</sub> : Promotion des jeunes		Services de spécialistes Mat. didact. - Documentat <sup>o</sup>	3.000	74.000				3.000
		Mat. didact. - Documentat <sup>o</sup>	56.500					130.500
S <sub>1</sub> : Institutionnalisation de l'EVEF dans le système éducatif		Sous-Total <sub>1</sub>	59.500	74.000				133.500
		Services de spécialistes Mat. didact. - Documentat <sup>o</sup> Formation	3.000 600 23.000	79.000	12.000	12.000		3.000 600 126.000
		Sous-Total <sub>2</sub>	26.600	79.000	12.000	12.000		129.600
		Services de spécialistes Mat. didact. - Documentat <sup>o</sup> Formation	6.000 5.000	11.000	10.000	9.000		6.000 5.000 30.000
		Sous-Total <sub>3</sub>	11.000	11.000	10.000	9.000		41.000
		Services de spécialistes Mat. didact. - Documentat <sup>o</sup> Séminaires-Ateliers	3.000 4.000	6.000	8.000	12.000		3.000 4.000 26.000
		Sous-Total <sub>4</sub>	7.000	6.000	8.000	12.000		33.000
		Services de spécialistes Séminaires-Ateliers	7.000 12.000	3.600 16.000	3.600 16.000	3.600		17.800 44.000
		Sous-Total <sub>5</sub>	19.000	19.600	19.600	3.600		61.800
		Services de spécialistes	4.000					4.000
		Sous-Total <sub>6</sub>	4.000					4.000

Sous-Programmes Composantes stratégiques	Activités	Catégorie de dépenses	An <sub>1</sub>	An <sub>2</sub>	An <sub>3</sub>	An <sub>4</sub>	An <sub>5</sub>	An <sub>1,5</sub>
S <sub>2</sub> : Renforcement de l'intégration de l'EVF/TEMP de la formation professionnelle et des AGR en milieu extrascolaire	- Renforcer et développer les clubs EVF	Véhicules et Equipement Formation	75.000 18.000	75.000 20.000	5.000 20.000	75.000 8.000	300.000 66.000	
		<b>Sous-Total<sub>7</sub></b>	<b>93.000</b>	<b>95.000</b>	<b>95.000</b>	<b>83.000</b>	<b>366.000</b>	
	- Créer des bureaux conseils	Véhicules et Equipement Personnel	21.000 7.200	21.000 14.400	14.000 19.200	14.000 24.000	70.000 64.800	
		<b>Sous-Total<sub>8</sub></b>	<b>28.200</b>	<b>35.400</b>	<b>33.200</b>	<b>38.000</b>	<b>134.800</b>	
	- Préparer l'institutionnalisation de l'EVF dans le moyen secondaire	Séminaires-Ateliers Mat. didact. - Documentat°	10.000 8.000	12.000 10.000	12.000 10.000	12.000 10.000	34.000 28.000	
		<b>Sous-Total<sub>9</sub></b>	<b>18.000</b>	<b>22.000</b>	<b>22.000</b>	<b>22.000</b>	<b>62.000</b>	
	- Etendre l'EVF au niveau des ASC et autres associations de jeunes	Véhicules et Equipement Mobilier	167.000 30.000	167.000 30.000	167.000 30.000	167.000 30.000	501.000 90.000	
		<b>Sous-Total<sub>10</sub></b>	<b>197.000</b>	<b>197.000</b>	<b>197.000</b>	<b>197.000</b>	<b>591.000</b>	
	- Renforcer la formation professionnelle	Services de spécialistes Séminaires-Ateliers	6.300 9.000	12.000	15.000	15.000	6.300 51.000	
		<b>Sous-Total<sub>11</sub></b>	<b>15.300</b>	<b>12.000</b>	<b>15.000</b>	<b>15.000</b>	<b>57.300</b>	
- Renforcer l'intégration des AGR	AGR	150.000	200.000	250.000	250.000	850.000		
	<b>Sous-Total<sub>12</sub></b>	<b>150.000</b>	<b>200.000</b>	<b>250.000</b>	<b>250.000</b>	<b>850.000</b>		
- Etendre l'expérience pilote des centres conseils pour les jeunes	Services de spécialistes Véhicules et Equipement	3.000 960.000	960.000	960.000	960.000	3.000 3.840.000		
	<b>Sous-Total<sub>13</sub></b>	<b>963.000</b>	<b>960.000</b>	<b>960.000</b>	<b>960.000</b>	<b>3.843.000</b>		
	<b>Total C<sub>2</sub></b>	<b>1.591.600</b>	<b>1.711.000</b>	<b>1.621.800</b>	<b>1.382.600</b>	<b>6.307.000</b>		



Sous-programmes Composantes stratégies	Activités	Catégorie de dépenses	An <sub>1</sub>	An <sub>2</sub>	An <sub>3</sub>	An <sub>4</sub>	An <sub>5</sub>	An <sub>1-5</sub>	
C <sub>3</sub> : Promotion des personnes âgées  S <sub>1</sub> : Amélioration des conditions socio- économiques des personnes âgées	- Equiper les unités médicales de l'IPRES	Véhicules et Equipement	740.000					740.000	
		Sous-Total <sub>1</sub>	740.000					740.000	
	- Développer la concertation	Séminaires-Ateliers	2.000						2.000
		Sous-Total <sub>2</sub>	2.000						2.000
	- Elaborer un programme national de gériatrie	Services de spécialistes	2.000						2.000
		Sous-Total <sub>3</sub>	2.000						2.000
	- Mettre en place un fonds spécial pour l'acquisition d'appareillage	Subvention pour appareillage	100.000	100.000					500.000
		Sous-Total <sub>4</sub>	100.000	100.000					500.000
	- Mener des études sur la situation des personnes âgées et sensibiliser les populations	Services de spécialistes	17.000	12.000					17.000
		Séminaires-Ateliers	12.000	5.000					60.000
- Mettre en place un fonds de soutien aux AGR	Mat. didact. Documentat° Formation	5.000	10.000					10.000	
	Sous-Total <sub>5</sub>	12.000	8.000					30.000	
- Former les personnes âgées en HEC et Gestion	Sous-Totaux	46.000	27.000	20.000	12.000	12.000	12.000	117.000	
	Fonds de soutien aux AGR	50.000	50.000	50.000	50.000	50.000	50.000	250.000	
	Sous-Total <sub>6</sub>	50.000	50.000	50.000	50.000	50.000	50.000	250.000	
	Formation	10.000	5.000					15.000	
	Sous-Total <sub>7</sub>	10.000	5.000					15.000	

Sous-programmes Composantes stratégiques	Activités	Catégorie de dépenses	An <sub>1</sub>	An <sub>2</sub>	An <sub>3</sub>	An <sub>4</sub>	An <sub>5</sub>	An <sub>1-5</sub>
S <sub>2</sub> : Renforcement de la solidarité de l'entraide	- Organiser des Journées des personnes âgées	Fonds de soutien	12.000	12.000	12.000	12.000	12.000	60.000
		<b>Sous-Totaux</b>	<b>12.000</b>	<b>12.000</b>	<b>12.000</b>	<b>12.000</b>	<b>12.000</b>	<b>60.000</b>
	- Faire des campagnes d'HEC	Services de spécialisés	10.000	10.000	10.000	10.000	10.000	50.000
		<b>Sous-Totaux</b>	<b>10.000</b>	<b>10.000</b>	<b>10.000</b>	<b>10.000</b>	<b>10.000</b>	<b>50.000</b>
	- Mettre en place des CAAPA	Véhicules et Equipements	20.000	15.000	15.000	10.000	10.000	50.000
		Fonds de soutien	10.000	10.000	10.000	10.000	10.000	50.000
		<b>Sous-Totaux</b>	<b>30.000</b>	<b>25.000</b>	<b>25.000</b>	<b>10.000</b>	<b>10.000</b>	<b>100.000</b>
		Fonds de soutien	2.000	2.000	2.000	2.000	2.000	10.000
	- Mettre en place un comité d'entraide	Fonds de soutien	2.000	2.000	2.000	2.000	2.000	10.000
		<b>Sous-Totaux</b>	<b>2.000</b>	<b>2.000</b>	<b>2.000</b>	<b>2.000</b>	<b>2.000</b>	<b>10.000</b>
- Créer un mouvement national des personnes âgées	Fonds de soutien	10.000	10.000	10.000	10.000	10.000	50.000	
	<b>Sous-Totaux</b>	<b>10.000</b>	<b>10.000</b>	<b>10.000</b>	<b>10.000</b>	<b>10.000</b>	<b>50.000</b>	
<b>Total C<sub>3</sub></b>			<b>1.014.000</b>	<b>241.000</b>	<b>229.000</b>	<b>206.000</b>	<b>206.000</b>	<b>1.896.000</b>
<b>Total SP<sub>3</sub></b>			<b>2.605.600</b>	<b>1.952.000</b>	<b>1.850.800</b>	<b>1.588.600</b>	<b>206.000</b>	<b>8.203.000</b>



**TABLEAU DE SYNTHÈSE DES COUTS (Suite et fin)**  
Montants en milliers de F CFA

	AN1	AN2	AN3	AN4	AN5	AN1-5
SP <sub>3</sub> : Promotion des groupes-cibles						
C <sub>1</sub> : Promotion des jeunes	1591600	1711000	1621800	1382600		6307000
C <sub>2</sub> : Améliorer les conditions socio-économiques des personnes âgées	1014000	241000	229000	206000	206000	1896000
<b>Total sous-programmes</b>	<b>2605600</b>	<b>1952000</b>	<b>1850800</b>	<b>1588600</b>	<b>206000</b>	<b>8203000</b>
Coût Total Programme Population et stratégies de développement	6000450	4689390	3958450	2600300	1108250	18356840
(1) Budget non alloué 10%	600045	468939	395845	260030	110825	1835684
Budget total	6600495	5158329	4354295	2860330	1219075	20192524
<i>contribution Etat 10%</i>	<i>660050</i>	<i>515840</i>	<i>435430</i>	<i>286030</i>	<i>121910</i>	<i>2019260</i>
Financement recherche	5940445	4642489	3918865	2574300	1097165	18173264

(1) Le non alloué est destiné à la réallocation des différentes catégories de dépenses pendant l'exécution quand elles s'avèrent insuffisantes.

SP = Sous-Programme

C = Composante

**TABLEAU DE SYNTHÈSE DES COUTS**  
Montants en milliers de F CFA

Années Sous-prog et composantes	AN1	AN2	AN3	AN4	AN5	AN1-5
SP1 : Appui à la politique de population						
C1 : Renforcement du cadre conceptuel et de mise en oeuvre	710950	350900	325000	325000	341700	2053550
C2 : Régionalisation de la politique de population	13700	606650	57000	52000	52000	781350
C3 : Intégration de la variable population dans le développement	216100	93440	77200	62800	52800	502340
C4 : Valorisation et gestion des Ressources Humaines	180700	486000	448050	397700	281550	1794000
<b>Total sous-programme1</b>	<b>1121450</b>	<b>1536990</b>	<b>907250</b>	<b>837500</b>	<b>728050</b>	<b>5131240</b>
SP2 : Renforcement du système d'information sur la population						
C1 : Collecte et utilisation des données dans le domaine de la population	2076600	1050000	1050000	50000	50000	4276600
C2 : Recherche en matière de population	196800	150400	150400	124200	124200	746000
<b>Total sous-programme2</b>	<b>2273400</b>	<b>1200400</b>	<b>1200400</b>	<b>174200</b>	<b>174200</b>	<b>5022600</b>